

# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



## Communauté de Communes des 3 Forêts

### Annexe : Diagnostic écologique

PRÉFECTURE DE LA  
HAUTE-MARNE

22 MAI 2025

ARRIVÉE



Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du 15/05/2025

Mme Marie-Claude L'AVOCAT  
Présidente de la CC3F



# 1.7

# Diagnostic écologique

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes des Trois Forêts

03/12/2021



VERDI

Citation	Verdi, 2021, Diagnostic écologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Communauté de Communes des Trois Forêts. 241 pages.			
Type d'étude	Actualisation d'une expertise écologique			
Projet	Plan Local d'Urbanisme intercommunal			
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Trois Forêts			
Verdi, responsable du projet	Jean-Baptiste Poulet			
Version	Date	Rédigé par	Verifié par	Validé par
V1	03/12/2021	L. Lepage A. Van Tichelen	Jean-Baptiste Poulet	Jean-Baptiste Poulet

## Fiche de synthèse – Expertise écologique

<b>Client :</b> Communauté de Communes des Trois Forêts		<b>Communes :</b> Maranville, Laferté-sur-Aube, Bugnières, Aubepierre-sur-Aube, Coupray, Lavilleneuve-au-Roi, Bricon, Autreville-sur-la-Renne, Latrecey-Ormoy-sur-Aube, Châteauvillain, Leffonds, Richebourg, Cour-l'Évêque, Vaudrémont, Pont-la-Ville, Cirfontaines-en-Azois, Blessonville, Orges, Villiers-sur-Suize, Dinteville, Arc-en-Barrois, Aizanville	
<b>Etude :</b>	Diagnostic écologique	<b>Conditions météorologiques :</b>	
<b>Date :</b>	03/07/2021 04/07/2021	03/07/2021 Journée	04/07/2021 Journée
<b>Observateur :</b>	L. LEPAGE - Verdi Conseil Nord de France	Ciel dégagé, vent nul, 17 à 25°C	Ciel couvert, vent faible, 15 à 20°C

### INVENTAIRES REALISES

- |   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Flore             | <input checked="" type="checkbox"/> Avifaune   | <input checked="" type="checkbox"/> Odonates     | <input checked="" type="checkbox"/> Mammifères |
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitats naturels | <input checked="" type="checkbox"/> Amphibiens | <input checked="" type="checkbox"/> Lépidoptères | <input type="checkbox"/> Chiroptères           |
| <input type="checkbox"/> Autre :                      | <input checked="" type="checkbox"/> Reptiles   | <input checked="" type="checkbox"/> Orthoptères  |  |

# SOMMAIRE

---

<b>INVENTAIRES REALISES.....</b>	<b>3</b>
<b>A. METHODOLOGIE D'ETUDE.....</b>	<b>8</b>
<b>A.1. Phase de terrain.....</b>	<b>8</b>
A.1.1. Flore et habitats.....	10
A.1.2. Faune.....	10
<b>A.2. Méthodologie de hiérarchisation des enjeux.....</b>	<b>15</b>
A.2.1. Définition des enjeux.....	15
<b>B. LOCALISATION DES SITES DE PROSPECTION.....</b>	<b>19</b>
<b>C. DIAGNOSTIC DU PAYSAGE ECOLOGIQUE.....</b>	<b>21</b>
C.1.1. Les ZNIEFF.....	21
C.1.2. Les ZICO.....	27
<b>C.2. Les zonages réglementaires.....</b>	<b>30</b>
C.2.1. Les APPB.....	30
C.2.2. Les Parcs nationaux.....	32
<b>C.3. Les sites gérés.....</b>	<b>34</b>
C.3.1. Les Terrains du Conservatoire d'espaces naturels.....	34
<b>C.4. Le réseau Natura 2000.....</b>	<b>36</b>
<b>C.5. Les continuités écologiques.....</b>	<b>41</b>
C.5.1. Trame verte et bleue.....	41
<b>C.6. Les Zones à dominante humide.....</b>	<b>45</b>
<b>D. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE.....</b>	<b>47</b>
<b>D.1. Site n°1 : commune de Laferté-sur-Aube.....</b>	<b>47</b>
D.1.1. Avifaune.....	48
D.1.2. Insectes.....	50
D.1.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	51
<b>D.2. Site n°2 : commune de Châteauvillain.....</b>	<b>53</b>
D.2.1. Avifaune.....	54
D.2.2. Insectes.....	56
D.2.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	57
<b>D.3. Site n°3 : commune d'Orges.....</b>	<b>59</b>
D.3.1. Avifaune.....	60
D.3.2. Reptiles.....	62
D.3.3. Insectes.....	64
D.3.4. Autres groupes taxonomiques.....	65
D.3.5. Enjeux identifiés et pressentis.....	66

<b>D.4. Site n°4 : commune d'Orges</b> .....	<b>68</b>
D.4.1. Avifaune .....	69
D.4.2. Reptiles .....	70
D.4.3. Insectes .....	70
D.4.4. Enjeux identifiés et pressentis.....	71
<b>D.5. Site n°5 : commune de Pont-la-Ville</b> .....	<b>73</b>
D.5.1. Avifaune .....	74
D.5.2. Insectes .....	76
D.5.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	77
<b>D.6. Site n°6 : commune d'Aizanville</b> .....	<b>79</b>
D.6.1. Avifaune .....	80
D.6.2. Reptiles .....	82
D.6.3. Insectes .....	83
D.6.4. Autres groupes taxonomiques .....	85
D.6.5. Enjeux identifiés et pressentis.....	86
<b>D.7. Site n°7 : commune de Cirfontaines-en-Azois</b> .....	<b>88</b>
D.7.1. Avifaune .....	89
D.7.2. Insectes .....	91
D.7.3. Autres groupes taxonomiques .....	91
D.7.4. Enjeux identifiés et pressentis.....	92
<b>D.8. Site n°8 : commune de Vaudrémont</b> .....	<b>94</b>
D.8.1. Avifaune .....	95
D.8.2. Insectes .....	97
D.8.3. Autres groupes taxonomiques .....	98
D.8.4. Enjeux identifiés et pressentis.....	98
<b>D.9. Site n°9 : commune de Maranville</b> .....	<b>100</b>
D.9.1. Avifaune .....	101
D.9.2. Insectes .....	103
D.9.3. Autres groupes taxonomiques .....	104
D.9.4. Enjeux identifiés et pressentis.....	104
<b>D.10. Site n°10 : commune de Lavilleneuve-au-Roi</b> .....	<b>106</b>
D.10.1. Avifaune .....	107
D.10.2. Insectes .....	108
D.10.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	109
<b>D.11. Site n°11 : commune d'Autreville-sur-la-Renne</b> .....	<b>111</b>
D.11.1. Avifaune .....	112
D.11.2. Insectes .....	113
D.11.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	114
<b>D.12. Site n°12 : commune d'Autreville-sur-la-Renne</b> .....	<b>116</b>
D.12.1. Avifaune .....	117
D.12.2. Insectes .....	118
D.12.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	119
<b>D.13. Site n°13 : commune d'Autreville-sur-la-Renne</b> .....	<b>121</b>
D.13.1. Avifaune .....	122
D.13.2. Insectes .....	124
D.13.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	125

<b>D.14. Site n°14 : commune de Bricon</b> .....	<b>127</b>
D.14.1. Avifaune .....	128
D.14.2. Insectes .....	130
D.14.3. Autre groupe taxonomique .....	131
D.14.4. Enjeux identifiés et pressentis.....	132
<b>D.15. Sites n°15 et 16 : commune de Blessonville</b> .....	<b>134</b>
D.15.1. Avifaune .....	135
D.15.2. Insectes .....	138
D.15.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	139
<b>D.16. Site n°17 : commune de Richebourg</b> .....	<b>141</b>
D.16.1. Avifaune .....	142
D.16.2. Insectes .....	144
D.16.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	145
<b>D.17. Site n°18 : commune de Châteauvillain</b> .....	<b>147</b>
D.17.1. Avifaune .....	148
D.17.2. Insectes .....	150
D.17.3. Autres groupes taxonomiques .....	151
D.17.4. Enjeux identifiés et pressentis.....	152
<b>D.18. Site n°19 : commune de Châteauvillain</b> .....	<b>153</b>
D.18.1. Avifaune .....	154
D.18.2. Amphibiens.....	156
D.18.3. Insectes .....	157
D.18.4. Enjeux identifiés et pressentis.....	158
<b>D.19. Site n°20 : commune de Châteauvillain</b> .....	<b>160</b>
D.19.1. Avifaune .....	161
D.19.2. Insectes .....	162
D.19.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	163
<b>D.20. Site n° 21 : commune de Châteauvillain</b> .....	<b>165</b>
D.20.1. Avifaune .....	166
D.20.2. Insectes .....	168
D.20.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	169
<b>D.21. Site n° 22 : commune de Dinteville</b> .....	<b>171</b>
D.21.1. Avifaune .....	172
D.21.2. Insectes .....	173
D.21.3. Mammifères terrestres .....	173
D.21.4. Enjeux identifiés et pressentis.....	174
<b>D.22. Site n°23 : commune de Latrency-Ormoy-sur-Aube</b> .....	<b>176</b>
D.22.1. Avifaune .....	177
D.22.2. Insectes .....	179
D.22.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	180
<b>D.23. Site n°24 : commune de Coupray</b> .....	<b>182</b>
D.23.1. Avifaune .....	183
D.23.2. Enjeux identifiés et pressentis.....	185
<b>D.24. Sites n°25 et 27 : commune d'Aubepierre-sur-Aube</b> .....	<b>187</b>
D.24.1. Avifaune .....	188
D.24.2. Enjeux identifiés et pressentis.....	191

<b>D.25. Site n°26 : commune d'Aubepierre-sur-Aube .....</b>	<b>193</b>
D.25.1. Avifaune .....	194
D.25.2. Enjeux identifiés et pressentis.....	196
<b>D.26. Sites n°28 et 29 : commune de Cour-l'Évêque.....</b>	<b>198</b>
D.26.1. Avifaune .....	199
D.26.2. Enjeux identifiés et pressentis.....	201
<b>D.27. Site n°30 : commune d'Arc-en-Barrois .....</b>	<b>203</b>
D.27.1. Avifaune .....	204
D.27.2. Enjeux identifiés et pressentis.....	206
<b>D.28. Site n°31 : commune d'Arc-en-Barrois .....</b>	<b>208</b>
D.28.1. Avifaune .....	209
D.28.2. Enjeux identifiés et pressentis.....	211
<b>D.29. Site n°32 : commune de Bugnières.....</b>	<b>212</b>
D.29.1. Avifaune .....	213
D.29.2. Enjeux identifiés et pressentis.....	214
<b>D.30. Site n°33 : commune de Leffonds .....</b>	<b>216</b>
D.30.1. Avifaune .....	217
D.30.2. Insectes .....	220
D.30.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	221
<b>D.31. Site n°34 : commune de Leffonds .....</b>	<b>223</b>
D.31.1. Avifaune .....	224
D.31.2. Insectes .....	226
D.31.3. Enjeux identifiés et pressentis.....	227
<b>D.32. Site n°35 : commune de Villiers-sur-Suize.....</b>	<b>229</b>
D.32.1. Avifaune .....	230
D.32.2. Enjeux identifiés et pressentis.....	231
<b>E. SYNTHÈSE DES ENJEUX OBSERVÉS SUR LES SITES.....</b>	<b>233</b>
<b>F. PROPOSITION DE MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ .....</b>	<b>235</b>
F.1.1. Créer des espaces végétalisés à valeur écologique .....	235
F.1.2. Limiter les ruptures des continuités écologiques.....	236
F.1.3. Installer des aménagements pour la faune locale.....	237
F.1.4. Minimiser les impacts sur la biodiversité pendant le chantier .....	241
<b>G. CONCLUSION.....</b>	<b>244</b>
<b>H. ANNEXES.....</b>	<b>245</b>
H.1. Statuts de protection et légende des tableaux de données pour la faune .....	245

## A. METHODOLOGIE D'ETUDE

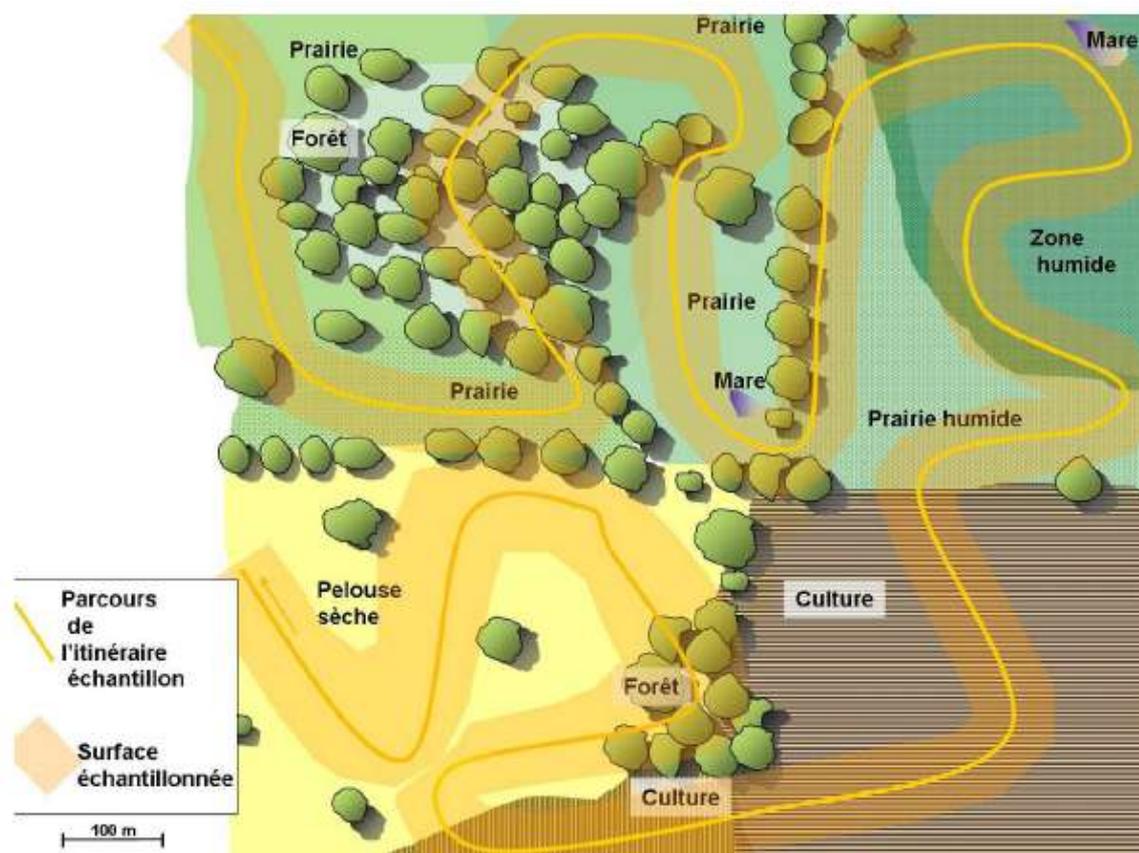
Les investigations de terrain sont réalisées selon la méthodologie suivante :

- > Synthétiser les données bibliographiques disponibles (études, personnes ou structures ressources...);
- > Appréhender la sensibilité générale du territoire dans ses composantes écologiques ;
- > Réaliser un diagnostic des enjeux faune flore, afin de les intégrer dans l'évaluation des impacts du projet.

### A.1. PHASE DE TERRAIN

Parallèlement à la collecte des données bibliographiques, une campagne d'investigation saisonnières est réalisée afin d'appréhender la sensibilité écologique de la zone d'étude.

L'objectif étant de parcourir le site d'étude à pied en appliquant des méthodologies d'inventaires adaptées aux différents taxons étudiés. Le parcours est choisi pour permettre de couvrir tous les milieux occupant le site.



*Illustration 1. Exemple d'itinéraire d'échantillon - Source: Guide méthodologique "L'Indicateur de Qualité Ecologique (IQE) et l'Indicateur de Potentialité Ecologique (IPE)" MNHN*

La description des milieux naturels est concentrée sur :

- > L'observation fortuite de plantes ;
- > La cartographie des habitats selon la typologie EUNIS, en fonction des orthophotographies et des photos prises lors de la campagne de terrain par l'écologue ;
- > L'analyse des cortèges faunistiques susceptibles d'être impactés par la nature du projet ainsi qu'une localisation des espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces protégées et/ou patrimoniales.

Lors des investigations de terrain une attention particulière est portée aux taxons remarquables, communautaires, protégés et patrimoniaux.

Sont considérés comme **remarquables**, les habitats ou les taxons :

-bénéficiant d'une protection légale au niveau international, national ou régional.

ET

- dont l'indice de menace régional est égal à VU (Vulnérable) EN (en danger) ou CR (en danger critique d'extinction) ou CR\* (préssumé éteint).

Sont considérés comme d'intérêts **communautaires**, les habitats ou les taxons :

- inscrits en annexe I, II et IV de la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ou inscrits en annexe I de la directive 79/409/CEE du conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Sont considérés comme **protégées**, les taxons :

- bénéficiant d'une protection légale au niveau international (Convention de Berne, Convention de Bonn), national (liste révisée au 1er janvier 1999) ou régional.

Sont considérés comme **patrimoniaux**, les habitats ou les taxons :

- déterminants de ZNIEFF.

Ou

- dont l'indice de menace est égal à NT (quasi menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique d'extinction) ou CR\* (préssumé éteint).

Ou

- dont l'indice de rareté est égal à R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel), RR? (présumés très rare) ou E? (présumés exceptionnel)

**Les méthodologies d'inventaires liées aux différents groupes sont présentées dans les pages suivantes.**

### **A.1.1. FLORE ET HABITATS**

Des observations fortuites sont réalisées en ce qui concerne les espèces végétales. Des photos sont prises afin de permettre la cartographie des habitats sur Système d'Information Géographique (SIG).

La délimitation des habitats est réalisée sur fond orthophotographique et la typologie EUNIS est appliquée en fonction des observations de terrain et des photographies réalisées lors de celles-ci.

### **A.1.2. FAUNE**

L'inventaire faunistique se focalise principalement sur les taxons comportant des espèces patrimoniales, pour chaque groupe étudié il s'agit alors de présenter :

- > la méthodologie utilisée pour effectuer l'inventaire (point d'écoute, ...),
- > la liste commentée des espèces observées et potentielles (famille, nom latin et commun) ainsi que leur statut de protection,
- > la localisation et la description des territoires vitaux et couloirs de déplacement préférentiels de la faune patrimoniale. L'identification des sites de reproduction et des aires de repos des animaux est nécessaire pour les espèces protégées.
- > les statuts de rareté et de menace des espèces
- > le degré de protection (locale, régionale, nationale, européenne) des espèces.

Au regard des résultats des inventaires faunistiques et des données du SRCE Trame verte et bleue, le fonctionnement écologique du périmètre étudié sera décrit.

Nous ciblons les inventaires sur les taxons présentant des espèces patrimoniales, à savoir Oiseaux, Mammifères, Amphibiens, Reptiles et Insectes (odonates, rhopalocères et orthoptères).

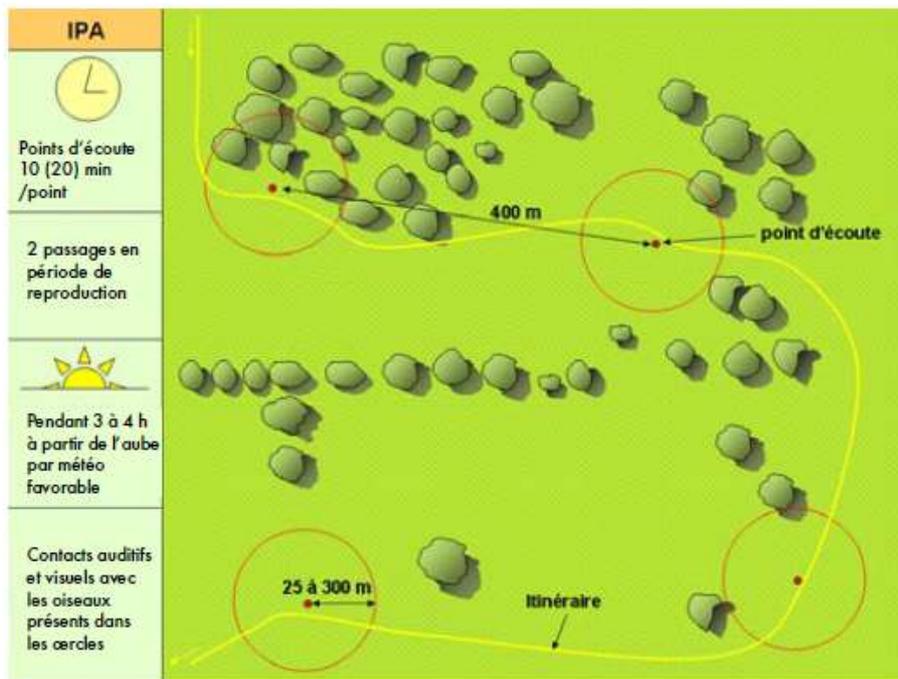
La méthode consiste à identifier et localiser les espèces en parcourant chaque type d'habitat présent sur la zone d'étude. Le recensement est basé sur l'observation directe. L'avifaune est déterminée par points d'écoute (type IPA). Des captures sont réalisées en particulier pour l'entomofaune. La méthodologie détaillée est présentée ci-dessous.

### A.1.2.1. Avifaune

La méthode adoptée aura pour objectif de caractériser les cortèges avifaunistiques en précisant l'abondance des espèces présentes et de hiérarchiser les habitats en considérant l'indicateur oiseaux comme représentatif de l'intérêt des milieux. L'étude de l'avifaune fournit des renseignements sur la richesse de l'écosystème et la structure du paysage.

L'étude est réalisée de manière ponctuelle en se basant sur un passage en période favorable à la détection de ce groupe, en période de reproduction dans le cas présent.

Pour les espèces nicheuses nous utilisons la méthode des IPA (points d'écoute), afin de définir avec précision les cortèges et d'apprécier la richesse des peuplements d'oiseaux. Ces IPA sont réalisés sur des zones homogènes (zones cultivées, prairies, lisières, ...). Vu la taille réduite des sites inventoriés, un seul point d'écoute a été réalisé pour chacune des parcelles concernées. Sur chaque point, l'observateur reste immobile et note pendant 20 minutes ses observations visuelles ou auditives.



*Illustration 2. Exemple de plan d'échantillon IPA. Source : Guide des méthodes de diagnostic écologiques des milieux naturels – MNHN*

Le statut de chaque espèce est notée : nicheur / de passage.

Au-delà de la protection d'espèces, assez large pour les oiseaux, nous nous attachons à identifier les plus sensibles et les plus remarquables.

Les inventaires de terrain sont réalisés du lever du jour jusqu'à 10h-11h environ ou en fin de journée/début de nuit si nécessaire, pour l'étude des rapaces nocturnes notamment. Les relevés sont effectués dans des conditions météorologiques favorables (vents faibles et sans précipitation).

### **A.1.2.2. Mammalofaune terrestre**

Pour les grands mammifères, les recherches de terrain permettent de dresser une liste partielle des mammifères utilisant le site à partir d'observations directes et du relevé d'indices de présence. Il s'agit en particulier :

- > d'empreintes, spécialement dans les zones boueuses, les chemins, le sable et la neige ;
- > de coulées, ou de passages préférentiels ;
- > de reliefs de repas ;
- > de terriers (Renard *Vulpes vulpes*, Blaireau *Meles meles*) ou de nids ;
- > des marques territoriales comme les grattis des lapins *Oryctolagus cuniculus*, ou les frottis sur les écorces d'arbres des chevreuils *Capreolus capreolus* ;
- > de signes divers (ossements, bois de cervidés, poils).

La recherche d'indices de présence est effectuée lors du passage ponctuel de l'écologue sur le site.

### **A.1.2.3. Reptiles**

Cet inventaire est basé sur les observations à vue et la recherche des individus sur les milieux favorables.

Les habitats favorables aux différentes espèces patrimoniales observées font l'objet d'une description et d'une illustration. En découle une délimitation des territoires vitaux (zone de dépendance écologique) des espèces patrimoniales répertoriées sur le site. Ces zones sont déterminées à partir des caractéristiques intrinsèques à chaque espèce et de ses exigences écologiques.

Les reptiles sont recensés pendant la période active qui s'étend de mars à juin. Les individus sont plus facilement observables en fin d'hiver-début de printemps en raison de la végétation réduite et des besoins thermiques importants en sortie d'hivernage.

Les journées froides, pluvieuses ou de grand vent sont évitées. Une météo variable ou nuageuse est préférée à une journée chaude et ensoleillée.

### **A.1.2.4. Amphibiens**

Tous les milieux aquatiques favorables à la présence des amphibiens sont échantillonnés. Pour les petits sites la totalité des surfaces est visitée. Pour les grands sites un échantillonnage des différents milieux est défini.

Tous les milieux aquatiques favorables à la présence des amphibiens sont échantillonnés. Pour les petits sites la totalité des surfaces est visitée. Pour les grands sites un échantillonnage des différents milieux est défini.

Cet inventaire est complété par une recherche des pontes.

### A.1.2.5. Entomofaune

Les groupes d'insectes recherchés sont ciblés sur les lépidoptères rhopalocères, les odonates et les orthoptères.

Des efforts de recherche se feront sur les espèces appartenant à l'annexe II de la Directive Habitats susceptibles de se trouver sur site et aussi sur les espèces dites patrimoniales et/ou rares.

Pour chacun des différents groupes, des méthodes spécifiques de captures, sont utilisées.

La période de prospection pour les invertébrés débute dès le début du printemps et peut s'étendre jusqu'à fin septembre en fonction des conditions météorologiques.

Les insectes sont actifs par temps ensoleillé ou faiblement nuageux, par vent faible à nul et à des températures relativement élevées.

#### *Lépidoptères rhopalocères*

Les rhopalocères sont de bons indicateurs de l'état écologique des milieux ouverts et de la diversité spécifique floristique.

La méthodologie se base sur le protocole STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France). La méthode retenue dans tous les programmes de suivis de rhopalocères est donc le comptage par transects (Pollard et Yates, 1993).

Chaque transect se restreint à un seul type d'habitat. Si le transect correspond à une lisière, les deux milieux en contact seront décrits séparément. Du fait de cette contrainte d'homogénéité d'habitat, les transects sont de longueur réduite, comprise en 50 et 400 m.

A l'intérieur de chaque site, l'observateur définit librement 5 à 15 petits transects (ou parcours) d'une longueur telle qu'il faille environ 10 minutes pour compter les papillons.

Les individus sont capturés avec un filet à papillon pour les espèces non identifiables en vol. Cet inventaire est complété par une recherche active des chenilles dans la végétation.

#### *Les odonates*

Les odonates sont des bio-indicateurs de la qualité des milieux aquatiques. La méthodologie d'inventaire est adaptée selon les protocoles STELI (Suivi Temporel des Libellules) et RhoMeO.

Pour décrire la richesse totale de la zone humide, il est nécessaire d'échantillonner tous les types d'habitats disponibles pour les odonates. Des points sont définis à une distance de 500 mètres environ sur chaque habitat. L'observateur reste au minimum 30 minutes sur chaque site et inventorie tous les individus à vue ou par capture au filet.

Ce recensement est complété par la détection d'indices de reproduction sur les sites aquatiques (larves, exuvies...).

## *Les orthoptères*

Les orthoptères sont essentiellement sensibles à la structure de la végétation (stratification de la végétation) mais pas à sa composition car ils sont presque tous polyphages. Ils permettent de caractériser la structure paysagère et la diversité des habitats.

L'inventaire est conduit sur les imagos, la méthode principale de recherche est basée sur la réalisation de relevés dans lesquels la liste des espèces contactées est étroitement associée à une analyse structurale de la végétation.

Les relevés permettent de connaître la composition spécifique d'un peuplement d'Orthoptère (VOISIN, 1986). Ils sont effectués selon les techniques déjà largement utilisées par DREUX (1962, 1972), DURANTON & al. (1982), VOISIN (1979, 1980, 1986), et à quelques variantes près, par DEFAUT (1978) et LUQUET (1978).

Le choix des stations est réalisé selon leur homogénéité apparente. En pratique, une station doit être homogène quant à la structure de sa végétation (c'est-à-dire qu'elle doit concerner un seul biotope à la fois) sur une surface minimale de l'ordre de 200 m<sup>2</sup>.

### En milieux ouverts :

L'observateur progresse lentement durant une durée minimale de l'ordre d'une demi-heure, et identifie tous les orthoptères qui y sont présents. La progression se fait ordinairement en spirale, de manière à éviter aux individus de désertier la station en les « ramenant » en son centre. Les captures sont effectuées avec un filet fauchoir.

### En milieux fermés :

Des transects ou ILA (Indice Linéaire d'Abondance) sont matérialisés le long des lisières dans les secteurs où la méthode de la spirale (décrite ci-dessus) ne peut être appliquée. La récolte est effectuée à l'aide d'un parapluie japonais par battage de la végétation arbustive.

## **A.2. METHODOLOGIE DE HIERARCHISATION DES ENJEUX**

### **A.2.1. DEFINITION DES ENJEUX**

Plusieurs critères sont évalués afin de définir les enjeux de chaque habitat et de chaque espèce présents sur le site d'étude.

Une hiérarchisation de ces éléments est effectuée selon la « valeur écologique » de ces derniers. Les critères suivants sont pris en compte :

- > l'enjeu réglementaire qui prend en compte les différents statuts de protection réglementaire à l'échelle nationale et régionale ;
- > l'enjeu patrimonial qui est déterminé pour chaque espèce à partir de sa rareté et de sa menace à l'échelle régionale et nationale (ou européenne si le taxon concerné n'a pas été évalué au niveau national) ;
- > l'enjeu local de conservation qui prend en compte l'état de conservation des populations et des milieux au niveau local et sur le site étudié (statut sur le site, effectif, répartition, importance, valence écologique, aire d'évaluation spécifique, qualité des habitats et des sites de reproduction sur le site et à proximité direct, corridors écologiques, perméabilité, résilience...).

La définition d'un enjeu de conservation indépendant pour chacun des habitats et chacune des espèces (étape 1) permet par la suite de hiérarchiser les enjeux de manière globale. En effet, les niveaux d'enjeu des habitats et des espèces sont ensuite compilés afin de répartir spatialement les enjeux par habitats (étape 2).

Les grilles de définition des enjeux sont présentées en page suivante.

## Etape 1 : Analyse des enjeux propres :

- **A chacun des habitats**

Groupe	Echelle	Statut	Enjeu					
			Majeur	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible
Habitats	Européenne	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992	Annexe I prioritaire Bon état	Annexe I non prioritaire Mauvais état	Annexe I Bon état	Annexe I Mauvais état		
	Régionale	Liste rouge régionale	RE	CR - EN	VU	NT	LC	
		Rareté régionale		E	RR	R - AR	PC - AC	C - TC
		ZNIEFF				Oui		
Habitats de zones humides	Européenne	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992	Annexe I prioritaire	Annexe I Bon état	Annexe I Mauvais état			
	Régionale	Menace régionale	RE	CR - EN	VU	NT	LC	
		Rareté régionale		E	RR	R/AR	PC - AC	C - TC
		ZNIEFF ou sans statut			Bon état	Mauvais état		

### Légende :

**Liste rouge (degré de menace) :** RE = Eteint en métropole ou en région ; CR = En danger critique ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacé ; LC = Préoccupation mineure

**Rareté :** E = Exceptionnel ; TR = Très rare ; R = Rare ; AR = Assez rare ; PC = Peu commun ; C = Commun ; TC = Très commun

- **A chacune des espèces de flore**

Groupe	Echelle	Statut	Enjeu					
			Majeur	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible
Flore	Européenne	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992	Annexe II prioritaire	Annexe II et IV	Annexe II	Annexe IV		
	Nationale	Arrêté du 20 janvier 1982			Article 1			
		Liste rouge France	RE	CR	EN	VU	NT	LC
	Régionale	Arrêté interministériel régional (Pr)			Pr1			
		Menace régionale	RE	CR - EN	VU	NT	LC	
		Rareté régionale		E	RR	R - AR	PC - AC	C - TC
		ZNIEFF				Oui		

### Légende :

**Liste rouge (degré de menace) :** RE = Eteint en métropole ou en région ; CR = En danger critique ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacé ; LC = Préoccupation mineure

**Rareté :** E = Exceptionnel ; TR = Très rare ; R = Rare ; AR = Assez rare ; PC = Peu commun ; C = Commun ; TC = Très commun

**ZNIEFF :** Oui = Espèce déterminante de ZNIEFF

- **A chacune des espèces de faune :**

Groupe	Echelle	Statut	Enjeu					
			Majeur	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible
Oiseaux nicheurs	Européenne	Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009		Annexe I				
	Nationale	Arrêté du 9 juillet 1999	Article 1					
		Arrêté du 29 octobre 2009				Article 3 et 4		
		Plan national d'action		Oui				
		Liste rouge France	RE	CR	EN	VU	NT	LC
	Régionale	Menace régionale	RE	CR - EN	VU	NT	LC	
		Rareté régionale		E	TR	R - AR	PC - AC	C - TC
		ZNIEFF				Oui		
Oiseaux de passage et hivernants	Européenne	Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009				Annexe I		
	Nationale	Arrêté du 9 juillet 1999	Article 1					
		Arrêté du 29 octobre 2009					Article 3 et 4	
		Plan national d'action			Oui			
		Liste rouge France			RE	CR	EN	VU à LC
	Régionale	Rareté régionale			E	TR	R - AR	PC à TC
ZNIEFF						Oui		
Vertébrés	Européenne	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 (DH)	Annexe II Prioritaire	Annexe II et IV	Annexe II	Annexe IV	Annexe V	
	Nationale	Arrêté du 9 juillet 1999	Article 1					
		Arrêté du 23 avril 2007 et du 19 novembre 2007				Article 2 et 3		
		Plan national d'action		Oui				
		Liste rouge France	RE	CR	EN	VU	NT	LC
	Régionale	Menace régionale	RE	CR - EN	VU	NT	LC	
		Rareté régionale		E	TR	R - AR	PC - AC	C - TC
ZNIEFF					Oui			

Groupe	Echelle	Statut	Enjeu					
			Majeur	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible
Insectes	Européenne	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 (DH)	Annexe II Prioritaire	Annexe II et IV	Annexe II	Annexe IV	Annexe V	
		Liste rouge Européenne	RE	CR	EN	VU	NT	LC
	Nationale	Arrêté du 23 avril 2007 (Pn)			Article 2	Article 3		
		Plan national d'action (PNA)		Oui				
		Liste rouge France	RE	CR	EN	VU	NT	LC
	Régionale	Menace régionale	RE	CR - EN	VU	NT	LC	
		Rareté régionale		E	TR	R - AR	PC - AC	C - TC
		ZNIEFF				Oui		

**Légende :**

**Plan National d'Actions (PNA) :** Oui = Espèce concernée par un PNA

**Liste rouge (degré de menace) :** RE = Eteint en métropole ou en région ; CR = En danger critique ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacé ; LC = Préoccupation mineure

**Rareté :** E = Exceptionnel ; TR = Très rare ; R = Rare ; AR = Assez rare ; PC = Peu commun ; C = Commun ; TC = Très commun

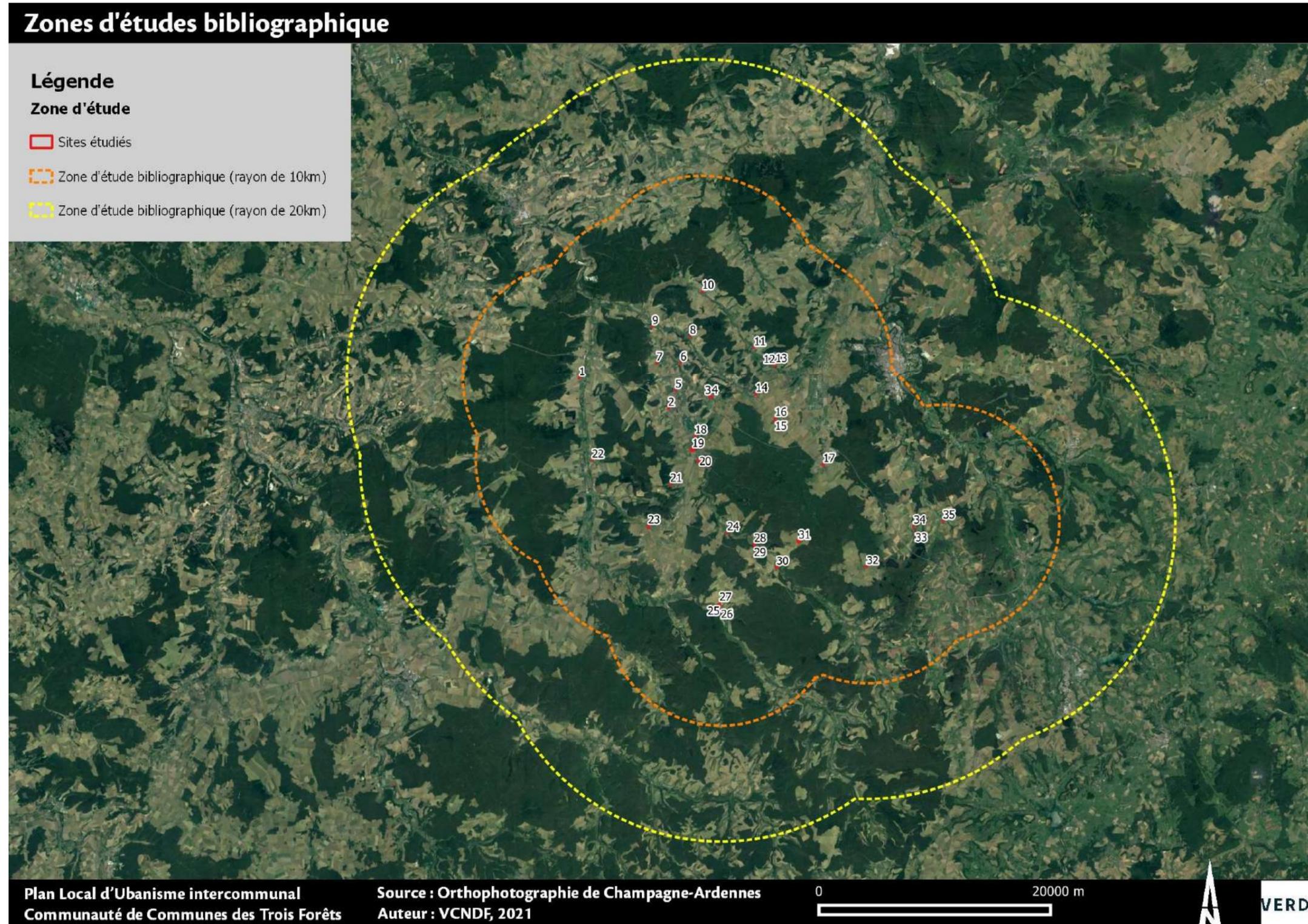
**ZNIEFF :** Oui = Espèce déterminante de ZNIEFF

**Etape 2 : Analyse du niveau final de l'enjeu de chacun des habitats (par la prise en compte du niveau d'enjeu de l'habitat concerné et des espèces exploitant l'habitat)**

	Nom de l'habitat	Enjeu propres à l'habitat	Niveau d'enjeu le plus fort de l'espèce floristique présente au sein de l'habitat	Niveau d'enjeu le plus fort de l'espèce faunistique exploitant l'habitat	Enjeu final retenu pour l'habitat (niveau le plus fort)
Habitats de la zone d'étude	Habitat n°1				
	Habitat n°2				

## B. LOCALISATION DES SITES DE PROSPECTION

Les sites inventoriés se situent dans la région Grand-Est, dans le département de Haute-Marne. Les sites sont présents sur les communes de la Communauté de Communes des Trois Forêts. La répartition cartographique des sites inventoriés est présentée ci-dessous.



# Localisation des sites étudiés

## Légende

□ Communes

## Zones d'étude

▭ Sites étudiés

○ Zone d'étude bibliographique (rayon de 10km)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Communauté de Communes des Trois Forêts

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardenne  
Auteur : VCNDF, 2021



VERDI

## C. DIAGNOSTIC DU PAYSAGE ECOLOGIQUE

Tous les zonages présents dans la zone d'étude bibliographique (rayon de 10 km autour de la zone d'inventaire et 20 km pour le réseau Natura 2000) seront cités. Seuls les zonages qui sont intersectés par le périmètre d'inventaire (ou très proches) seront décrits avec précision dans le rapport, les liens internet pour consulter les fiches de description des autres zonages sont disponibles en annexe. Toutes les descriptions des zonages sont issues du site INPN du Muséum National d'Histoire Naturelle, les données cartographiques proviennent des données régionales.

### C.1.1. LES ZNIEFF

La Direction de la Nature et des Paysages du Ministère de l'Environnement pour la partie administrative, et le Service du Patrimoine Naturel / Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité du Muséum National d'Histoire Naturelle, pour la partie scientifique, organisent et suivent le recensement des espèces animales et végétales au niveau national, et centralisent des inventaires régionaux.

L'inventaire des ZNIEFF est une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes – soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques rares et menacées. A partir d'une méthodologie nationale élaborée par le Muséum National d'Histoire Naturelle et déclinée au niveau régional, un vaste travail de prospection de terrain a été lancé région par région.

Une ZNIEFF est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales ou végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt biologique remarquable d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique.

Les ZNIEFF de type I correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique.

Les ZNIEFF de type II sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les données de l'inventaire ZNIEFF nous fournissent des éléments de connaissance et d'évaluation du patrimoine naturel mais ne constituent pas un outil de protection réglementaire.

La mise en place des ZNIEFF a été initiée en 1982 par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Un bilan national réalisé en 1992 amène le MNHN à conclure à la nécessité de moderniser les ZNIEFF. Cette modernisation a été amorcée en 1995 dans trois régions test, puis lancée sur tout le territoire.

**81 ZNIEFF de type I et 10 ZNIEFF de type II** sont référencées par les données régionale dans la zone d'étude bibliographique.

Aucune n'intersecte les sites étudiés.

Code	Nom
<b>ZNIEFF de type I</b>	
210013053	Grotte de chevrancourt au nord de chaumont
210013050	Ancienne carriere de lamothe en blaisy
210015524	Marais tufeux des riots a saint loup sur aujon
210008908	Bois, marais et cascades d'etuf à rouvres-sur-aube
260012283	Vallon de la combe lambert
210000630	Pelouses d'arconville et d'urville (zone eclatee)
210000117	Clairieres en foret d'arc-en-barrois
210009886	Pelouse de chaumont a dinteville
210014793	Le marais de vaudremont
210008959	Talus forestier dans le bois de dancevoir le bas
210008926	Vallon boise de pecheux à foulain
210008947	Combe du val jacquet dans la forêt domaniale de clairvaux
210000650	Bois de la combe veudet à l'est de marnay-sur-marne
210000149	Bois de la combe aux vaux et des trois cents arpents a dancevoir
210015536	Ancienne carriere de la roche à aubepierre-sur-aube
210020086	Prairies, bois et pelouses de la peute fosse au sud-est d'euffigneix
210015532	Marais tufeux de vauclair a giey-sur-aujon
260015015	Vallee de l'aubette de lignerolles a gurgy-la-ville, marais de la gorgeotte et combe au bonhomme
210009526	Pelouses de la cote des patis à euffigneix et villiers-le-sec
210000105	Pelouse de la cote a crenay
210008962	Bois de la cote aux auges et des vaux jean à bayel
210009872	Bois et pelouses de l'echette à l'ouest de laferte-sur-aube
210008932	Pelouses du moulin à vent a baroville
210013056	Fort de saint-menge ou ligniville a lannes
210000627	Marais et bois de la combe de vauguefroi (forets d'arc et chateauvillain)
210000120	Bois de la voivre à marault
210009887	Marais de la combe aux bussieres au nord-ouest de lanques-sur-rognon
210008955	Coteau chambion dans le bois de la rieppe a rolampont
210014788	Le bois du petit val des caves a clairvaux

<b>Code</b>	<b>Nom</b>
210008911	Coteau boise pres du calvaire a arc en barrois
210015550	Pelouses de la cote de vaulargeot, de la cote des vignes et du vau maignien a creancey
210020072	Vallons des ruisseaux du morin, des dhuits et de leurs affluents au nord de montheries
210000124	Pelouse et bois thermophile du coteau de l'aiguillon à chamarandes
210015525	Marais et pelouses de la cote aux cannes à ternat
210009871	Pelouses, prairies et forets du plateau et de la combe morel a louvieres
210008925	Vallon boise d'erelles à arbot
210020059	Pelouses et bois du coteau situe au nord-ouest de champignol-lez-mondeville
210002023	Eboulis et pelouses de la cote de chaumont et de la cote grillee a brottes
210020231	Le val marnay dans la forêt de chateauvillain
210008951	Coteau du bois du gravelon a longchamp-sur-aujon
210013046	Pelouses et pinedes de chanoilly au nord de la ferme de bellevue à latrecey
210000106	Pelouses de la combe queneux a vauxbons
210020168	Vallons de trimeule et de sinceron à vesaignes-sur-marne
210000101	Pelouses des buttes d'orges
210000626	Val mormand et val marechal (forets d'arc et chateauvillain)
210000108	Pelouses et pinedes de la cote de binvaux a meures
210008980	Prairies de la vallee de la renne entre lavilleneuve-au-roi et saint-martin-sur-la-renne
210008981	Prairies de la vallee de la blaise et forets riveraines
210015513	Combe forestiere des vaux a aubepierre-sur-aube
210020056	Bois de bonnevaux, bois creneaux et prairies voisines à jonchery et sarcicourt
210000110	Pelouse du plateau de la vendue a chaumont
210015547	Grande combe boisee de la foret du corgebin
210000653	Marais de la combe vologne et de trafontaine
210002022	Marais du plongerot a rochetaillee
210000678	Marais de la combe vaugray
210020164	Pinedes et pelouses du grun a orges
210015535	Pinedes clairierees, prairies et pelouses de la montagne de chateauvillain
210020184	Bois et pelouses du coteau de vaux entre condés et brethenay
210008975	Pelouse de la route de boudreville a dancevoir

<b>Code</b>	<b>Nom</b>
210013035	Coteaux en pelouse et bois de pissevin et d'avermont à bricon
210020239	Bois du val obot, de la cote aux enfants et des falaises à arconville
210008961	Bois et tufiere de val vaubrien a rolampont
210020073	Vallon de saint-bernard en foret de clairvaux
210008978	Coteau boise du calvaire dans le bois de barmont à rennepont
210020106	Vallee de la suize, combe emery et combe de la loge au nord de villiers-sur-suize
210015552	Pinedes et pelouses de la cote de la montagne à latrecey
210013032	Pre-bois, pelouses et bois du parc de chateauvillain
210020074	Vallons a niveole dans la foret de clairvaux au sud-ouest de champignol-lez-mondeville
210000104	Pelouses du mont, du mont remin et de l'oeillet à latrecey
210013047	Pelouses et bois clairs de saint-usage
210020188	Bois et pelouses de la butte de boulaumont à chateauvillain
210014789	Les friches de tinne fontaine à longchamp-sur-aujon
210020064	Vallons des ruisseaux du val darde, des riaux et de leurs affluents à marnay-sur-marne et foulain
210014794	Le bois de barrat a laferte-sur-aube et ville-sous-la-ferte
210000628	Foret thermophile et pelouses du val corbeau (forets d'arc et chateauvillain)
210000132	Prairies humides et marais de l'aube au sud d'aubepierre-sur-aube
210020049	Bois et pelouses du gru et du fays à valdelancourt et autreville-sur-la-renne
210008977	Pelouses et marais de la combe berthe et des cotes du gue a arbot
210020075	Site a chauves-souris au sud du hameau des fosses dans la foret de clairvaux
210000649	La haute vallee de la marne de marnay-sur-marne a foulain et poulangy
210015521	Marais tufeux du charmoy a bay-sur-aube
<b>ZNIEFF de type II</b>	
210020199	Coteaux et vallee de la suize entre chaumont et villiers-sur-suize
210015533	Haute vallee de l'aube et de ses affluents d'auberive a dancevoir
210020071	Massif forestier de clairvaux et des dhuits
210000625	Forets d'arc en barrois et chateauvillain
210020162	Vallee de la marne de chaumont a gourzon
260015003	Cuesta chatillonnaise de griselles a montigny-sur-aube
260015014	Montagne chatillonnaise et ses vallees

<b>Code</b>	<b>Nom</b>
210015530	Haute vallee de l'aujon de perrogney a arc en barrois (montrot)
210020019	Forêts, prairies et ruisseaux du val moiron entre foulain et biesles
210014795	Bois et pelouses des coteaux du landion et de champignol

*Tableau 1. Liste des ZNIEFF présentes dans un rayon de 10 km – Source : Verdi*

# Zonages d'inventaires (ZNIEFF)

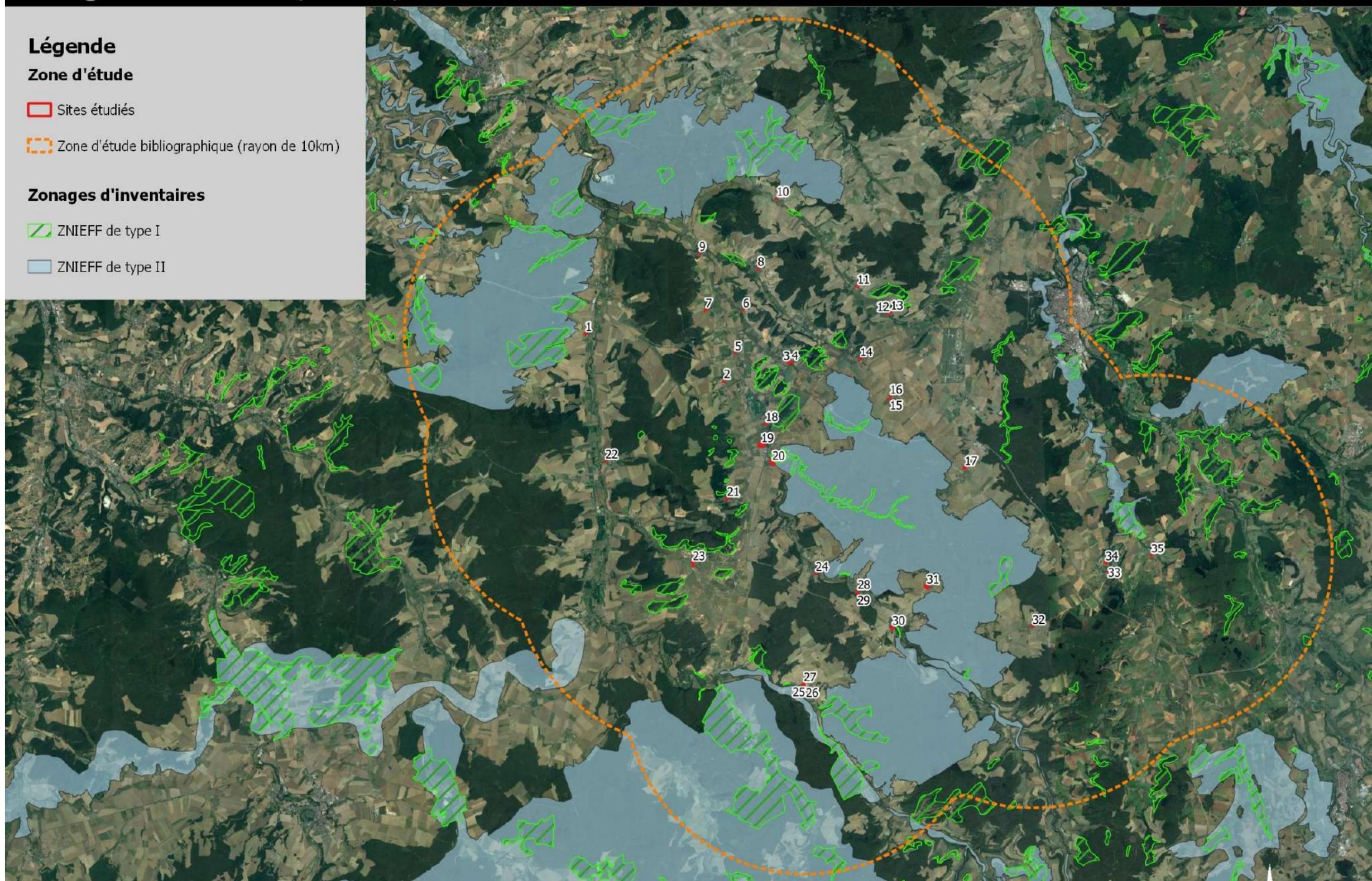
## Légende

### Zone d'étude

- Sites étudiés
- Zone d'étude bibliographique (rayon de 10km)

### Zonages d'inventaires

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II



Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Communauté de Communes des Trois Forêts

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes  
Auteur : VCNDF, 2021

0 10000 20000 m



VERDI

## C.1.2. LES ZICO

L'inventaire scientifique des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux fut confié en 1990 par le Ministère de l'Environnement au bureau d'études Ecosphère et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Il s'agit de zones d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance européenne. Ce sont des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs, atteignant les seuils numériques fixés par au moins un des trois types de critères :

- > importance mondiale ;
- > importance européenne ;
- > importance au niveau de l'Union Européenne.

En France métropolitaine, il y a 285 ZICO dont 277 présentent une importance internationale : 107 sites atteignent le 1er critère, 111 le deuxième critère, 59 le 3ème critère et 8 sites sont d'importance nationale. Les ZICO représentent en moyenne 8,1% de la surface au sol en France.

**1 ZICO** est référencée par les données régionales dans la zone d'étude bibliographique.

Le site n°1 est intersecté par la ZICO de « Barois et forêt de Clairvaux (00009) ».

ZICO	
00009	Barois et forêt de clairvaux

Tableau 2. Liste des ZICO présentes dans un rayon de 10km – Source : Verdi

### C.1.2.1. Description de la ZICO « Barrois et forêt de clairvaux (00009) »

Le territoire du site « Barrois et forêt de Clairvaux » a initialement été identifié comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) dans le cadre de l'inventaire des secteurs abritant des espèces remarquables à l'échelle européenne (préfiguration du réseau Natura 2000 actuel).

La ZICO « Barrois et forêt de Clairvaux » a été désignée en 1991 sur 66 500 ha (dont 90 % dans le département de l'Aube et 10% en Haute-Marne), au titre de la conservation de **15 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire** (l'**Alouette lulu**, la **Bondrée apivore**, le **Busard cendré**, le **Busard Saint-Martin**, la **Chouette de Tengmalm**, l'**Engoulevent d'Europe**, la **Gélinotte des bois**, le **Martin-pêcheur**, l'**Oedicnème criard**, la **Perdrix rouge**, le **Pic cendré**, le **Pic noir**, la **Pie-grièche écorcheur**, le **Pigeon colombin** et le **Pouillot de Bonelli**).

Liste des 15 espèces du recueil d'informations de 1991 justifiant la création de la ZICO « Barrois et forêt de Clairvaux »	
Alouette lulu	Oedicnème criard
Bondrée apivore	Perdrix rouge
Busard cendré	Pic cendré
Busard Saint-Martin	Pic noir
Chouette de Tengmalm	Pie-grièche écorcheur
Engoulevent d'Europe	Pigeon colombin
Gélinotte des bois	Pouillot de Bonelli
Martin-pêcheur	

Un recensement sur la ZICO a été conduit en 2004 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Champagne-Ardenne. Il a conduit à la définition du périmètre de l'actuelle ZPS et à la redéfinition des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes au sein de la ZPS.

# Zonage d'inventaire (ZICO)

## Légende

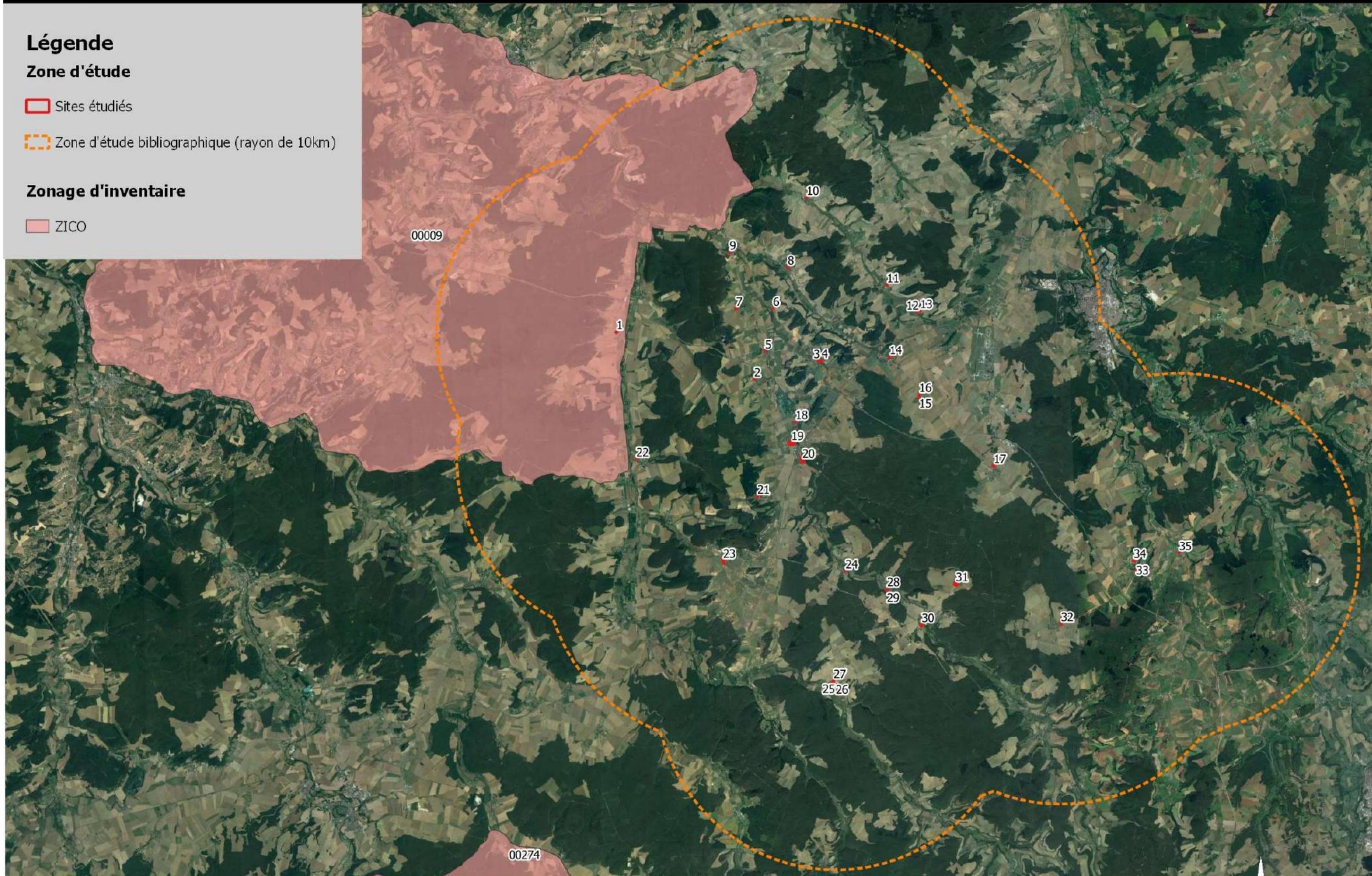
### Zone d'étude

 Sites étudiés

 Zone d'étude bibliographique (rayon de 10km)

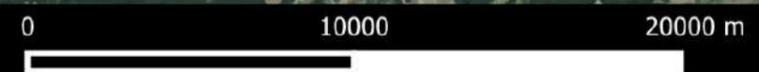
### Zonage d'inventaire

 ZICO



Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Communauté de Communes des Trois Forêts

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes  
Auteur : VCNDF, 2021



VERDI

## C.2. LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

### C.2.1. LES APPB

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc).

Régis par les articles L 411-1 et L. 411-2 et la circulaire du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces floristiques et/ou faunistiques, les arrêtés de protection de biotope sont pris par le Préfet de département. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteinte au milieu (et non aux espèces elles-mêmes relevant déjà d'une protection spécifique au titre de leur statut de protection) : pratique de l'escalade ou du vol libre pendant une période définie, écobuage, circulation des véhicules à moteur, travail du sol, plantations, etc.

L'arrêté peut interdire certaines activités, en soumettre d'autres à autorisation ou à limitation.

Il s'agit d'une mesure de protection qui, par son caractère déconcentré, peut être rapide à mettre en place. En vertu des textes, seuls deux avis simples doivent être recueillis : celui de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et celui de la Chambre d'agriculture. L'avis de l'Office national des forêts est également recueilli si le territoire est soumis au régime forestier.

Des arrêtés modificatifs peuvent être pris pour adapter la protection à la modification de l'environnement comme l'apparition de nouvelles menaces ou l'évolution de l'intérêt biologique. Elle ne comporte toutefois pas, en elle-même, de moyens spécifiques de suivi et de gestion des milieux.

6 APPB sont référencés par les données régionales dans la zone d'étude bibliographique. Aucune n'intersecte les sites étudiés.

Code	Nom
<b>APPB</b>	
FR3800086	Marais De La Gorgeotte
FR3800021	Biotopes A Ecrevisse A Pieds Blancs Sur Le Morin Et Ses Affluents A Colombey-Les-Deux-Eglises & Montheries
FR3800025	Biotopes A Truite Fario (Ru De La Fontaine Saint Bernard) A Ville-Sous-La-Ferte
FR3800033	Monts De Latrecey A Latrecey-Ormoy-Sur-Aube
FR3800399	Biotopes A Truite Fario (Ruisseau Le Ribevaux) A Vignory
FR3800400	Biotopes A Truite Fario (Ru Darde Et Ses Affluents) A Foulain & Marnay-Sur-Marne

Tableau 3. Liste des APPB présents dans un rayon de 10 km – Source : Verdi

# Zonage réglementaire (APPB)

## Légende

### Zone d'étude

 Sites étudiés

 Zone d'étude bibliographique (rayon de 10km)

### Zonage réglementaire

 APPB



Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Communauté de Communes des Trois Forêts

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes  
Auteur : VCNDF, 2021

0 10000 20000 m

VERDI

## C.2.2. LES PARCS NATIONAUX

Les parcs nationaux de France sont des espaces naturels protégés, terrestres et maritimes, dont le statut reconnu de « territoires d'exception » rayonne à l'international. Ils participent à ce titre à l'image et à l'identité de la France.

Un Parc national a la particularité d'être structuré en deux secteurs à la réglementation distincte : une zone de protection appelée « zone cœur » à la réglementation stricte de protection de la nature et une « aire d'adhésion » où les communes sont partenaires du développement durable du parc.

En 2019, la France compte onze parcs nationaux : huit en métropole dont quatre en haute montagne, le parc national des Cévennes situé en moyenne montagne, le parc national de Port-Cros et le parc national des Calanques mi-terrestres, mi-marins ainsi que le parc national de forêts en plaine; et trois en outre-mer, en Guyane, à La Réunion et en Guadeloupe.

Un Parc National (et son aire d'adhésion) est référencé par les données régionales au sein de la zone d'inventaire. Il s'agit du « **Parc National des Forêts (FR3300011)** ». **Son périmètre d'adhésion intersecte de nombreux sites étudiés.**

Code	Nom
<b>Parc National</b>	
FR3300011	Forêts

Tableau 4. Désignation du Parc National présent dans un rayon de 10 km – Source : Verdi

### C.2.2.1. Parc National des Forêts (FR3300011)

Créé le 6 novembre 2019, le Parc National des Forêts s'étend sur les régions Grand-Est (département de la Haute-Marne), et Bourgogne-Franche-Comté (département de la Côte-d'Or). L'aire optimale d'adhésion est composée de 107 communes. 48 ont une partie de leur territoire en cœur de Parc national, 95 ont adhéré à la charte. La surface de l'aire d'adhésion s'élève à 199 828ha alors que la surface du cœur de parc est de 56 614ha dont la réserve intégrale de la Forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain.

Les forêts, majoritairement feuillues, du onzième parc national français, sont représentatives des plateaux calcaires du quart nord-est de la France. Elles comptent jusqu'à plus de 15 essences d'arbres par hectare, le hêtre étant la plus courante.

Du fait de leur ancienneté et d'un boisement quasi-continu, ces forêts abritent de nombreux milieux naturels : marais tufeux, pelouses sèches, prairies. Si les populations de cerfs, chevreuils et sangliers sont très abondantes, on rencontre également des espèces remarquables comme le chat forestier ou la cigogne noire.

L'eau est très présente avec 694 km de cours d'eau, de nombreuses sources et zones humides.

Témoin privilégié des liens étroits entre l'Homme et la nature depuis le Néolithique, la forêt recèle et protège de nombreux vestiges archéologiques et conserve l'empreinte du travail des moines au Moyen Âge, de l'exploitation agricole, forestière, hydraulique ou métallurgique à différentes époques.

Le Parc national de forêts a pour ambition de concilier la préservation de ces patrimoines exceptionnels et le développement économique, social et culturel.

# Parc National

## Légende

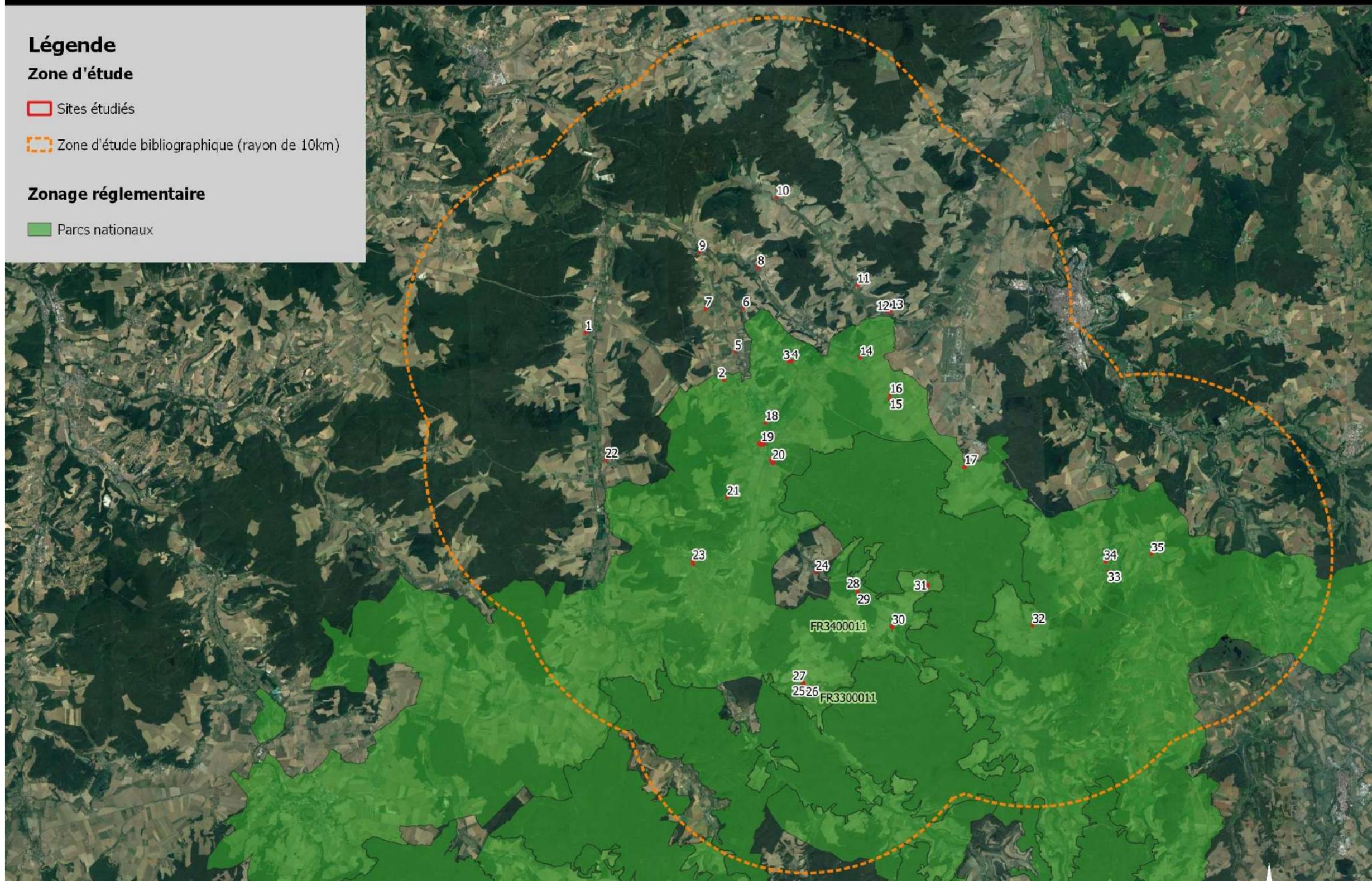
### Zone d'étude

 Sites étudiés

 Zone d'étude bibliographique (rayon de 10km)

### Zonage réglementaire

 Parcs nationaux



## C.3. LES SITES GERES

### C.3.1. LES TERRAINS DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne a pour objectif la protection et la valorisation de son patrimoine naturel régional. Il assure la préservation durable de plus de 4 326 hectares de marais, pelouses à orchidées, étangs, mares, forêts, habitats à chauves-souris répartis sur 242 sites. Il gère notamment 10 réserves naturelles nationales et régionales en Champagne-Ardenne.

4 terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels sont référencés par les données régionales dans la zone d'étude bibliographique.  
Aucun n'intersecte les sites étudiés.

Code	Nom
<b>Terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels</b>	
FR1502244	Pelouse De "Sur Roche" A Dancevoir
FR1502215	Pelouse De Barrat
FR1503276	Pelouse Du "Mont" A Latrecey
FR1502237	Pelouse De "La Combe Forgeot" A Louvieres

*Tableau 5. Liste des terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels dans un rayon de 10km –  
Source : Verdi*

# Sites gérés (terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels)

## Légende

### Zone d'étude

-  Sites étudiés
-  Zone d'étude bibliographique (rayon de 10km)

### Sites gérés

-  Terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels



Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Communauté de Communes des Trois Forêts

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes  
Auteur : VCNDF, 2021



VERDI

## C.4. LE RESEAU NATURA 2000

« Natura 2000 » est un programme européen destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants. A cet effet, le programme prévoit la création d'un réseau de zones de protection qui s'étendra sur toute l'Europe.

Pour toutes les zones choisies, il sera fait application de ce qu'il est convenu d'appeler l'interdiction de dégradation, qui implique en substance que les Etats signataires de l'accord s'engagent à présenter à l'Union Européenne des rapports réguliers et à garantir une surveillance continue des zones de protection. Les aires de distribution naturelle des espèces ainsi que les surfaces de ces aires faisant partie du biotope à préserver doivent être maintenues constantes, voire agrandies.

Ce programme « Nature 2000 » est en cours d'élaboration depuis 1995. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

La directive du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive : habitats côtiers et végétation des milieux salés, dunes maritimes et continentales, habitats d'eau douce, landes et fourrés tempérés, maquis, formations herbacées, tourbières, habitats rocheux et grottes, ... Avec leurs plantes et leurs habitants : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, insectes, et autres mollusques, ...

La directive du 2 avril 1979 dite directive "Oiseaux" prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.

3 ZPS et 23 ZSC sont référencées au sein de la zone d'étude bibliographique d'un rayon de 20 km. Plusieurs sites étudiés sont intersectés par le réseau Natura 2000. Ils seront identifiés lors de la présentation des sites étudiés.

Code	Nom
<b>ZSC</b>	
FR2102002	Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon
FR2100250	Pelouse des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne
FR2100263	Pelouse de la côte de Chaumont à Brottes
FR2100264	Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay
FR2100265	Buxaie de Condes-Brethenay
FR2100275	Marais tourbeux du plateau de Langres (secteur Sud-Ouest)
FR2100277	Marais tufeux du plateau de Langres (secteur Nord)
FR2100278	Tufière de Rolampont
FR2100293	Vallée de l'Aujon, de Chameroy a Arc-en-Barrois
FR2100318	Bois de Villiers-sur-Marne, Buxières-les-Froncles, Froncles et Vouécourt
FR2100325	Bois de la Côte à Nogent-en-Bassigny

Code	Nom
<b>ZSC</b>	
FR2100326	Bois de la Voivre à Marault
FR2100329	Vallon de Senance à Courcelles-en-Montagne et Noidant-le-Rocheux
FR2100337	Ouvrages militaires de la région de Langres
FR2100338	Fort de Dampierre ou Magalotti
FR2102003	Carrières souterraines de Chaumont-Choignes
FR2100249	Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrecey
FR2100292	Vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir
FR2600959	Milieux forestiers du Chatillonnais avec marais tufeux et sites à sabot de Vénus
FR2100251	Pelouses et forêts du Barséquanais
FR2100261	Pelouses submontagnardes du plateau de Langres
FR2600963	Marais tufeux du Châtillonnais
FR2100276	Marais tufeux du plateau de Langres (secteur Sud-Est)
<b>ZPS</b>	
FR2112010	Barrois et forêt de Clairvaux
FR2112011	Bassigny
FR2612003	Massifs forestiers et vallées du châtillois

Tableau 6. Désignation des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km – Source : Verdi

#### **C.4.1.1. Description de la ZSC « Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon (FR2102002) »**

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) à chiroptères de la vallée de l'Aujon se situe au centre-ouest du département de la Haute-Marne, au sein de la grande région naturelle du Barrois. La ZSC s'inscrit dans un territoire très rural dévoué aux grandes cultures et à la forêt. L'élevage bovin, autrefois très répandu, y connaît une forte régression, accentuée depuis le début des années 2000. L'élevage ovin, également jadis ici bien développé, a, quant à lui, quasiment disparu.

Les boisements de feuillus, les prairies, les pelouses, les friches, les vergers, les plans d'eau et les villages, qui sont des habitats favorables aux chiroptères, occupent 29 % de la ZSC. Les grandes cultures et les boisements de résineux, défavorables aux chauves-souris, occupent respectivement 55 % et 16 % de la ZSC.

Les habitats naturels de la ZSC n'ont pas été étudiés dans le cadre du DOCOB. Néanmoins celle-ci abrite une grande variété d'habitats, dont certains (pelouses sèches, forêts, zones humides) sont d'intérêt européen, notamment au sein des 4 ZNIEFF de la ZSC.

**Qualité et importance** : C'est la présence d'une colonie de Grands Murins estimée à 2000 individus, initialement installée à Orges (combles de l'église) découverte en 2004, qui est à l'origine de la création de la ZSC. Il s'agit de la plus grande colonie de mise-bas de chauves-souris connue sur l'ex région Champagne-Ardenne ainsi que l'une des plus importantes du nord de la France.

La ZSC est composée du périmètre correspondant au rayon minimal de chasse du Grand Murin autour de l'église d'Orges. D'autres espèces d'intérêt européen sont connues sur le site : Barbastelle, Grand et Petit Rhinolophes, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Chabot, Lamproie de Planer, Agrion de Mercure et Cuivré des marais.

#### **C.4.1.2. Description de la ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux (FR2112010) »**

Un recensement sur la ZICO a été conduit en 2004 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Champagne-Ardenne. Il a conduit à la définition du périmètre de l'actuelle ZPS et à la redéfinition des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes au sein de la ZPS.

La ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux » a été intégrée au réseau Natura 2000 par arrêté ministériel du 8 mars 2006, au titre de la conservation de **22 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, à savoir : l'Alouette lulu, le Busard Saint-Martin, la Chouette de Tengmalm, l'Engoulevent d'Europe, la Gélinotte des bois, le Martin pêcheur, l'Oedicnème criard, le Pic cendré, le Pic noir, le Pic mar, la Pie-grièche écorcheur, la Cigogne noire, le Milan royal, le Milan noir, le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin, le Faucon émerillon, le Blongios nain, la Marouette ponctuée, le Harle piette, le Chevalier Sylvain et l'Aigrette garzette.**

Cette ZPS comprend 3 entités paysagères : un vaste plateau forestier avec la forêt de Clairvaux à l'ouest, une zone plus ouverte à faibles pentes dans le quart nord-ouest et les coteaux calcaires jurassiques viticoles parsemés de rivières au centre. Les chênaies mûres, prairies pâturées et prairies de fauche représentent un très fort enjeu avifaunistique. La forêt héberge, entre autre, d'importantes populations de picidés (Pic cendré, Pic mar et Pic noir), ainsi que la Cigogne noire nicheuse.

**Vulnérabilité :** Pour les habitats forestiers, la principale menace porte sur le dérangement possible des sites en période de nidification de la cigogne noire, en particulier lorsque les nids ne sont pas localisés avec précision. Certaines prairies humides constituent des zones de nourrissage de la cigogne noire et ne doivent pas être drainées. La variété actuelle des usages agricoles du sol est favorable aux espèces de milieux ouverts et semi-ouverts. Il conviendra de s'assurer à l'avenir qu'une évolution rapide des pratiques ou des usages ne soit pas préjudiciable à certaines espèces. L'extension du vignoble envisagée dans le secteur pourra se faire en intégrant des aménagements spécifiques favorables aux oiseaux présents. Pour les milieux humides, la menace porte sur la diminution en surface des habitats faiblement représentés ici et qui hébergent des espèces comme le blongios ou la marouette ponctuée. Les cours d'eau qui hébergent le martin-pêcheur doivent faire l'objet d'une attention particulière pour préserver la qualité de leurs eaux et les berges vives où niche cet oiseau.

**Qualité et importance :** La ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux » joue un rôle important pour la préservation des populations de la Cigogne noire et des Picidés notamment du Pic cendré. Le vieillissement des peuplements préalable à la conversion a favorisé les picidés et les espèces inféodées comme la chouette de Tengmalm. Les habitats ouverts et semi-ouverts sont fréquentés par le Busard Saint-Martin, l'Oedicnème criard, le Pie-grièche écorcheur ou l'Alouette lulu.

La cartographie de la page suivante localise ces zonages.

# Réseau Natura 2000

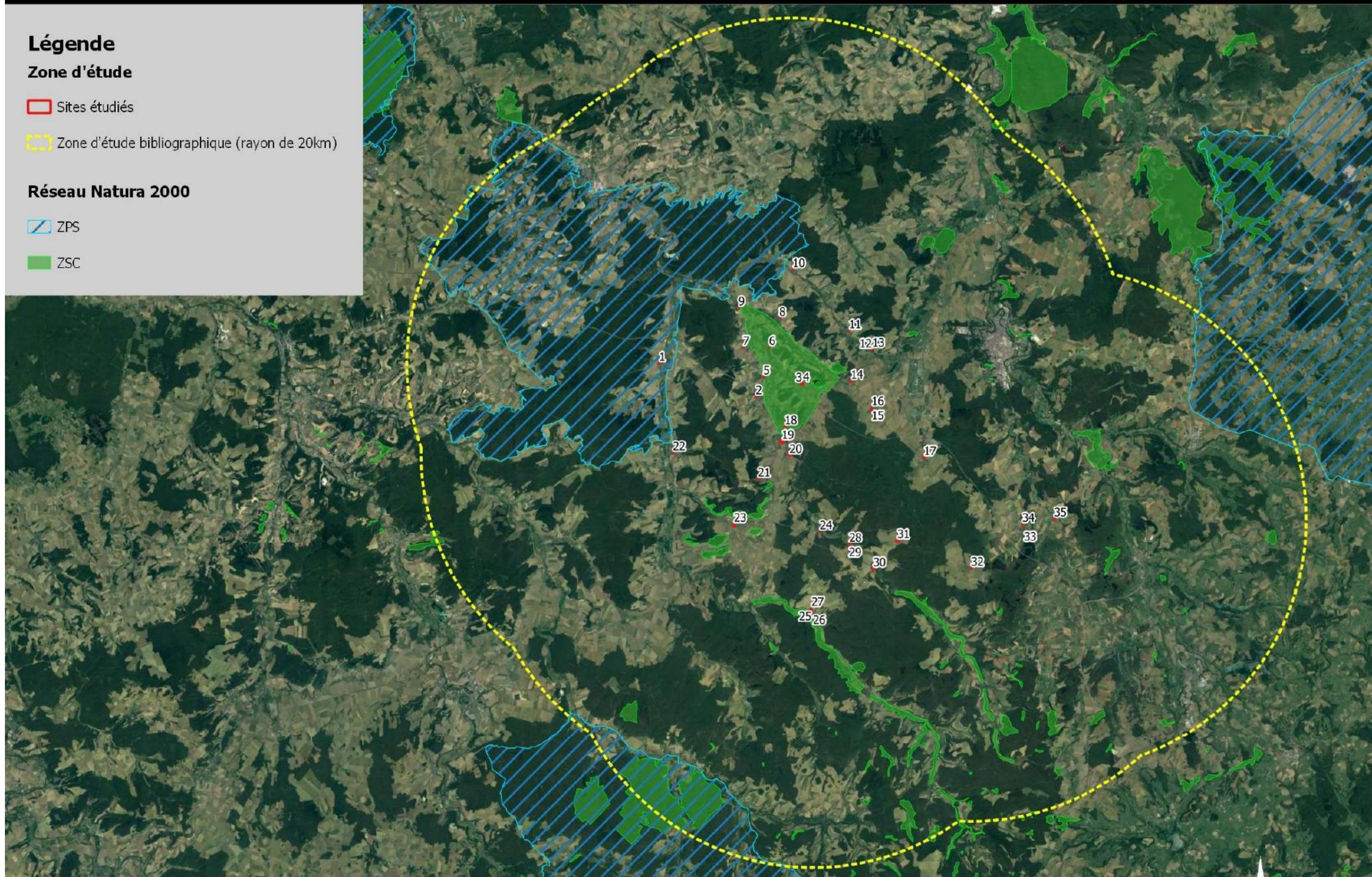
## Légende

### Zone d'étude

-  Sites étudiés
-  Zone d'étude bibliographique (rayon de 20km)

### Réseau Natura 2000

-  ZPS
-  ZSC



Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Communauté de Communes des Trois Forêts

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes  
Auteur : VCNDF, 2021

0 10000 20000 m



VERDI

## C.5. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

### C.5.1. TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte est définie dans le cadre du Grenelle de l'environnement comme un "outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales". Elle est complétée par une trame bleue formée des cours et plans d'eau. L'objectif de la Trame Verte et Bleue (TVB) est d'assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels et dans les milieux aquatiques pour permettre notamment la circulation des espèces sauvages.

Concrètement, caractériser la trame verte et bleue consiste à identifier à la fois les noyaux et cœurs de biodiversité et les espaces que pourront emprunter la faune et la flore sauvage pour communiquer et échanger entre ces cœurs de nature.

Les objectifs assignés à la TVB sont définis dans le code de l'environnement depuis la loi "Grenelle 2" du 12 juillet 2010.

Les dispositions du code de l'environnement prévoient que la TVB est un réseau de continuités écologiques identifiées par les SRCE dont l'objectif principal est d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. La trame verte et bleue s'articule autour de plusieurs documents d'urbanisme (article R. 371-16), prenant eux même en compte les SRCE (article L. 371-3) ; obligation rappelée par les dispositions du code de l'urbanisme s'agissant des SCoT (article L. 122-1-12) et des PLU (article L. 123-1-9).

La mise en place de la TVB est dépendante du développement et de l'adoption du SRCE.

Au sein de la zone d'étude bibliographique sont présents :

- des corridors et des réservoirs de biodiversité des milieux boisés ;
- des corridors et des réservoirs de biodiversité des milieux ouverts ;
- des corridors et des réservoirs de biodiversité des milieux humides.

Certaines de ces entités de la trame verte et bleue intersectent les sites étudiés.

# Trame verte (milieux boisés)

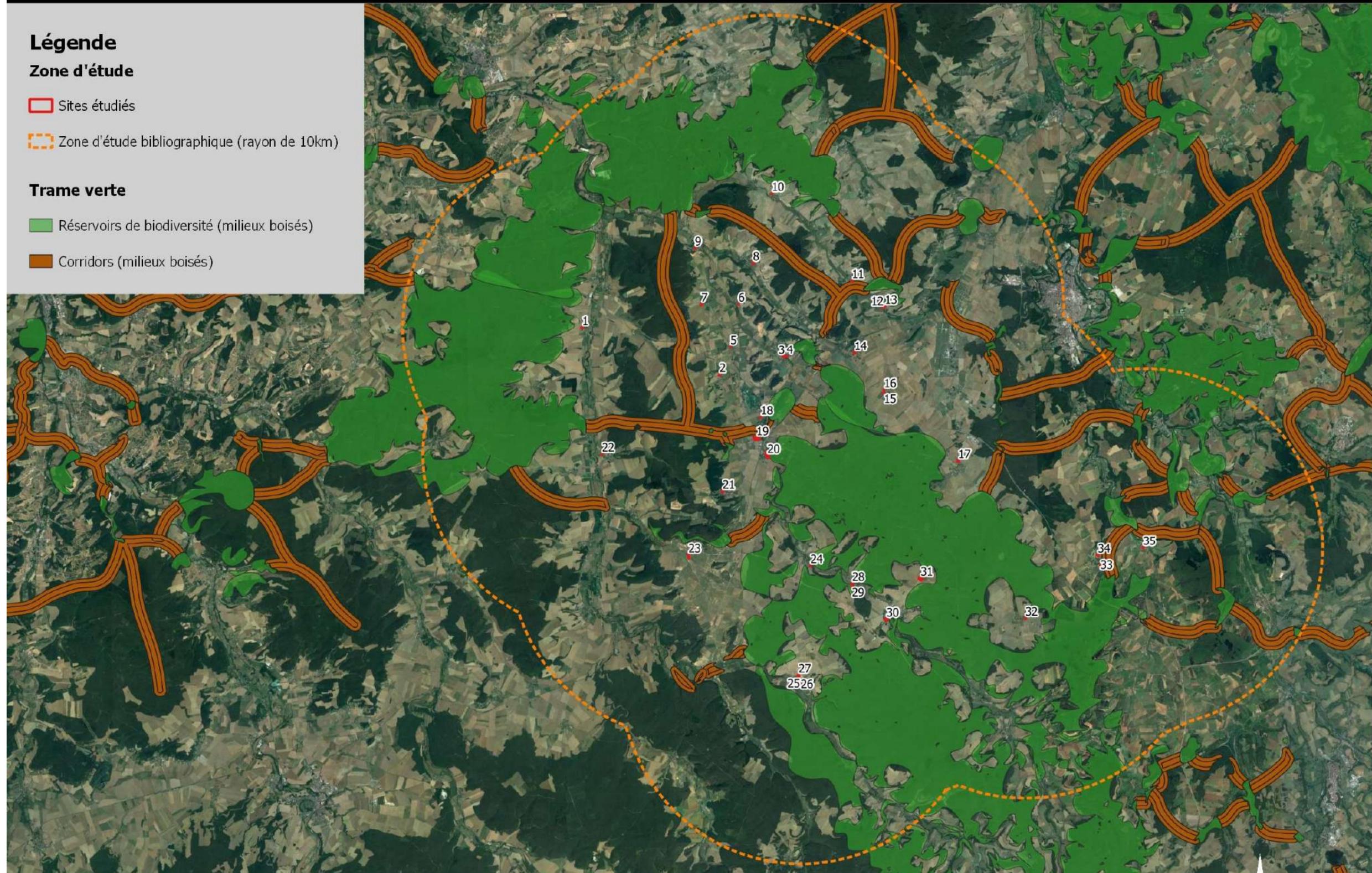
## Légende

### Zone d'étude

- Sites étudiés
- Zone d'étude bibliographique (rayon de 10km)

### Trame verte

- Réservoirs de biodiversité (milieux boisés)
- Corridors (milieux boisés)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Communauté de Communes des Trois Forêts

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes  
Auteur : VCNDF, 2021

0 10000 20000 m

VERDI

# Trame verte (milieux ouverts)

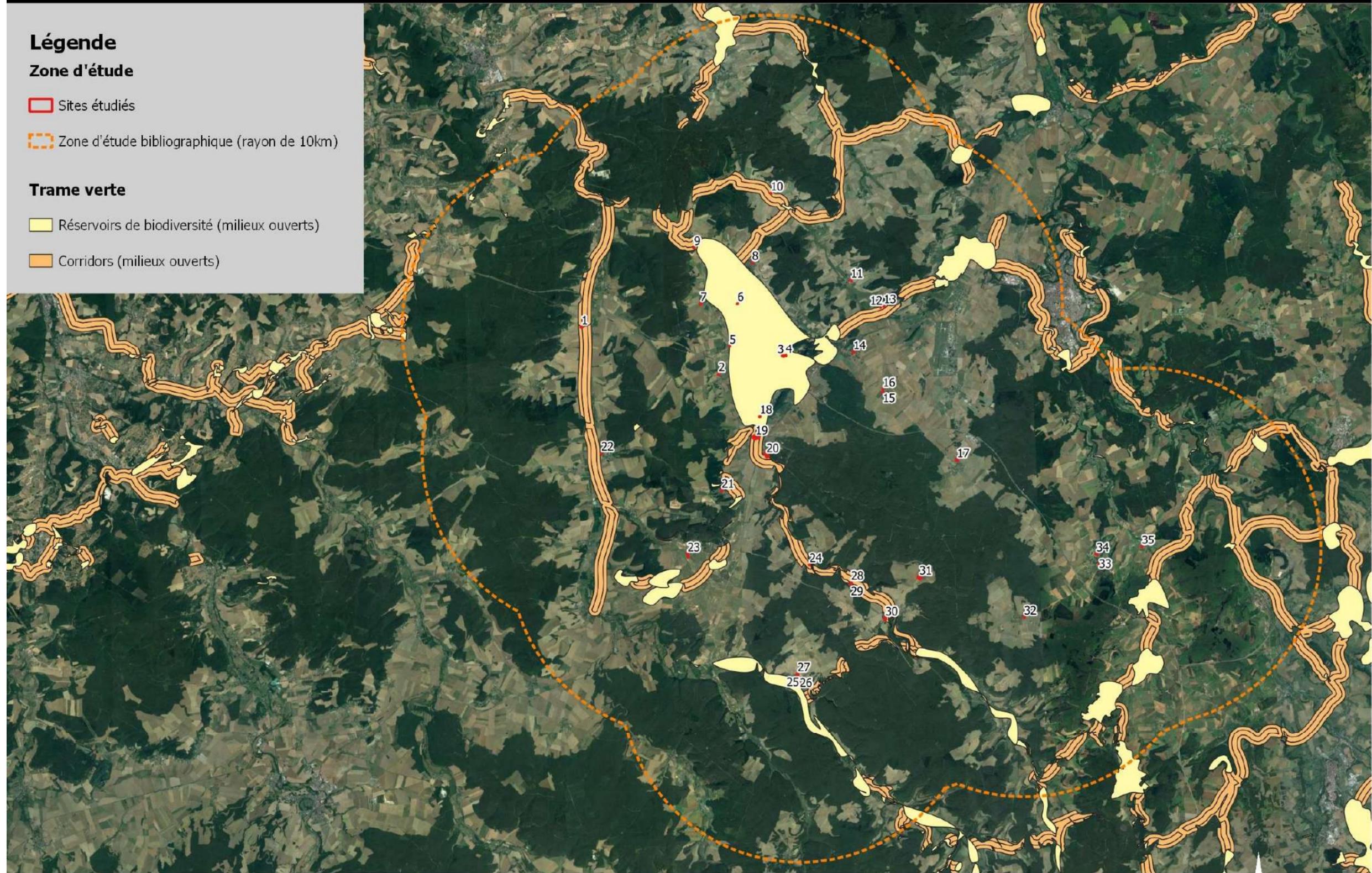
## Légende

### Zone d'étude

- Sites étudiés
- Zone d'étude bibliographique (rayon de 10km)

### Trame verte

- Réservoirs de biodiversité (milieux ouverts)
- Corridors (milieux ouverts)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Communauté de Communes des Trois Forêts

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes  
Auteur : VCNDF, 2021



VERDI

# Trame bleue

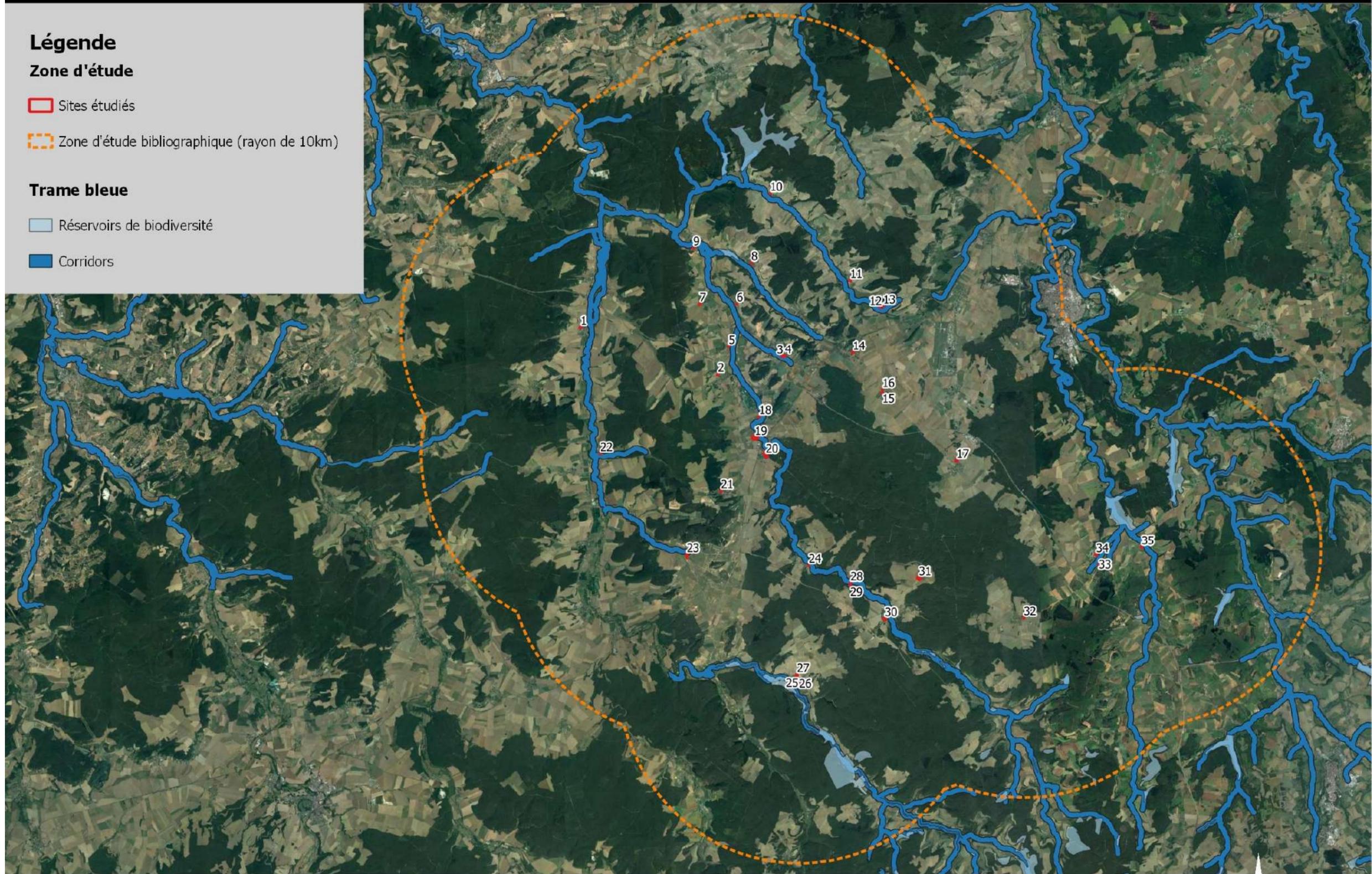
## Légende

### Zone d'étude

-  Sites étudiés
-  Zone d'étude bibliographique (rayon de 10km)

### Trame bleue

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors



## C.6. LES ZONES A DOMINANTE HUMIDE

Dans le cadre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été répertoriées et cartographiées au 25 000ème les enveloppes des zones à dominante humide. Ce travail s'est fait sur la base de cartographies existantes avec des objectifs différents (ZNIEFF, inventaire de ZH chasse, fédération de pêche, PNR, Natura 2000, ZNIEFF, etc...) puis par photo interprétation pour vérification, ce afin de permettre sous la responsabilité des Préfets ou des Commissions Locales de l'Eau lorsqu'elles existent, ou des représentants des collectivités locales de délimiter les zones humides de manière plus précise.

Sont appelés « zones humides », les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

Cette cartographie n'a aucune valeur réglementaire, elle a été mise en place pour signaler aux acteurs locaux, lors du développement d'un projet, la présence de zones humides qu'il convient d'actualiser et de compléter à une échelle adaptée au projet.

Parmi les sites étudiés, certains sont intersectés par une ZDH. Ils seront identifiés lors de la présentation des sites étudiés.

70 cours d'eau sont également représentés dans un rayon de 10 km autour de la zone d'inventaire. Aucun n'intersecte les sites étudiés.

La cartographie de la page suivante localise les zones à dominante humide et les cours d'eau localisés à proximité de la zone d'étude.

# Réseau hydrographique

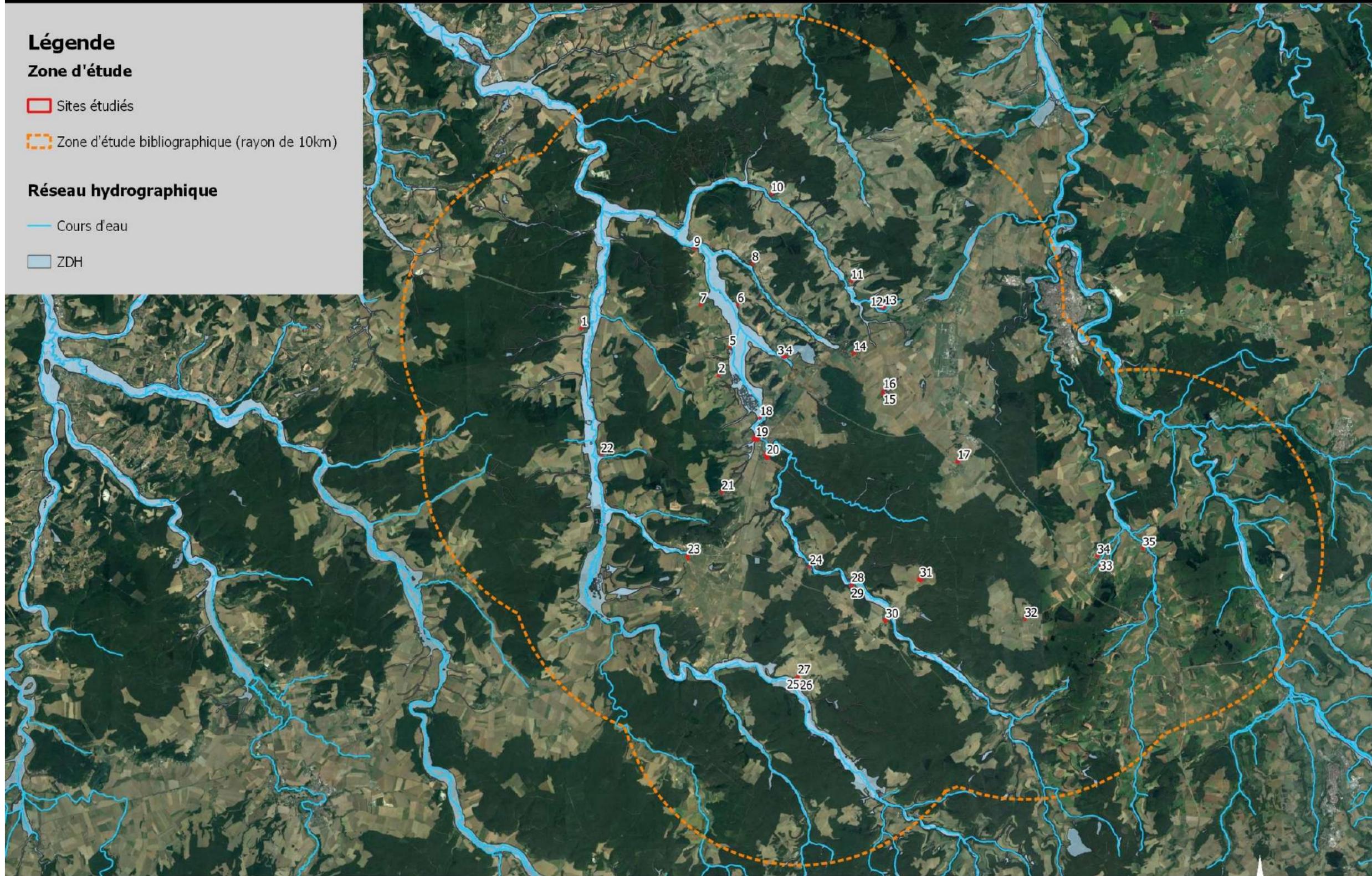
## Légende

### Zone d'étude

-  Sites étudiés
-  Zone d'étude bibliographique (rayon de 10km)

### Réseau hydrographique

-  Cours d'eau
-  ZDH



Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Communauté de Communes des Trois Forêts

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes  
Auteur : VCNDF, 2021

0 10000 20000 m



VERDI

## D. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

### D.1. SITE N°1 : COMMUNE DE LAFERTE-SUR-AUBE



### D.1.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 12 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berna	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur probable	Faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<b>Espèces de gibier</b>									
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	Nicheur possible	Très faible

Tableau 7. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°1 (commune de Laferté-sur-Auge). Source : Verdi.

Deux espèces protégées sont nicheuses sur le site. Il s'agit du Moineau domestique et de la Mésange charbonnière. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations arbustives et arborées.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.1.2. INSECTES

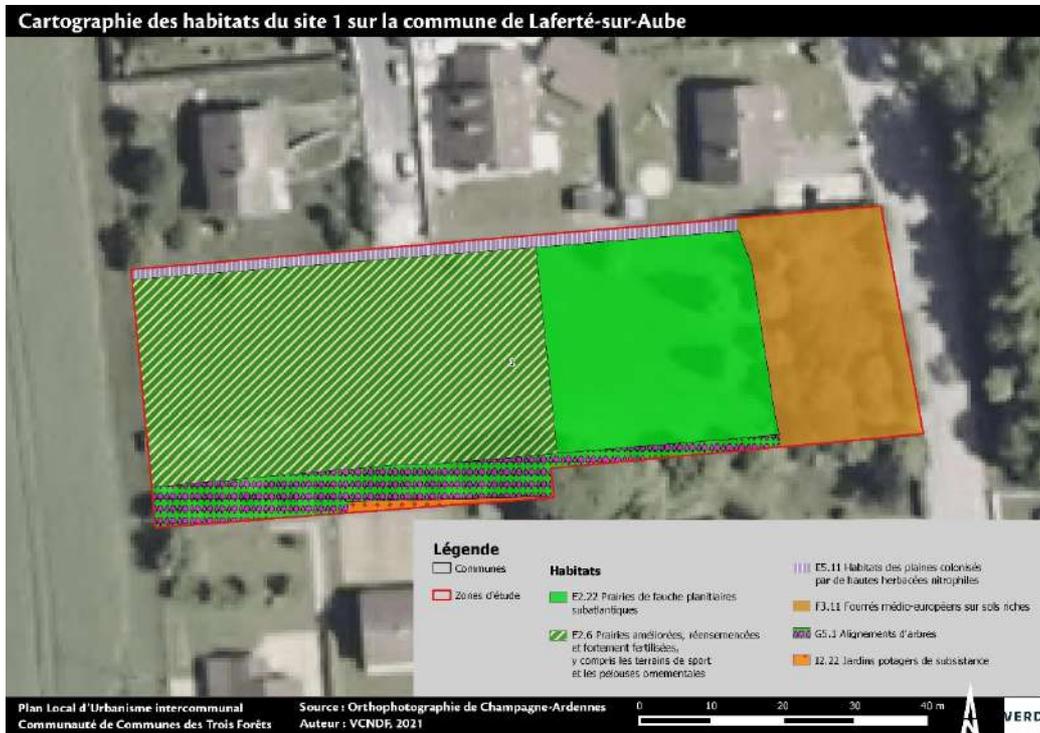
L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>									
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptère</b>									
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 8. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°1 (commune de Laferté-sur-Auge). Source : Verdi.

### D.1.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique aux niveaux faunistique et floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, deux espèces protégées à enjeu faible sont nicheuses sur le site. La zone a été majoritairement classée en tant que zone à enjeu faible au niveau écologique. Les végétations arbustives et arborées représentent également un enjeu paysager et dans le maintien de la trame verte locale. Le site est d'ailleurs identifié au sein d'un corridor des milieux ouverts.



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°1 est intersecté par la ZICO « Barrois et forêt de Clairvaux (00009) » et la ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux (FR2112010) ».

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

Les espèces caractérisant les deux zonages intersectés ne sont pas susceptibles d'utiliser la zone étudiée.

**D.2. SITE N°2 : COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN**



## D.2.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 16 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	-	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Dendrocopos martius</i>	Pic noir	-	3	I	II	Oui	Forestier	De passage	Modéré
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<b>Espèces de gibiers</b>									
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	Nicheur probable	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 9. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°2 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Face aux habitats en présence, seule l'Alouette des champs peut probablement se reproduire sur le site. Une espèce d'intérêt communautaire a été observée de passage sur le site. Il s'agit du Pic noir. De plus, le Bruant jaune a été observé en nidification à proximité immédiate de la zone d'étude.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Avifaune protégée à enjeu modéré

 Bruant jaune

 Linotte mélodieuse

 Verdier d'Europe

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux ouverts



## D.2.2. INSECTES

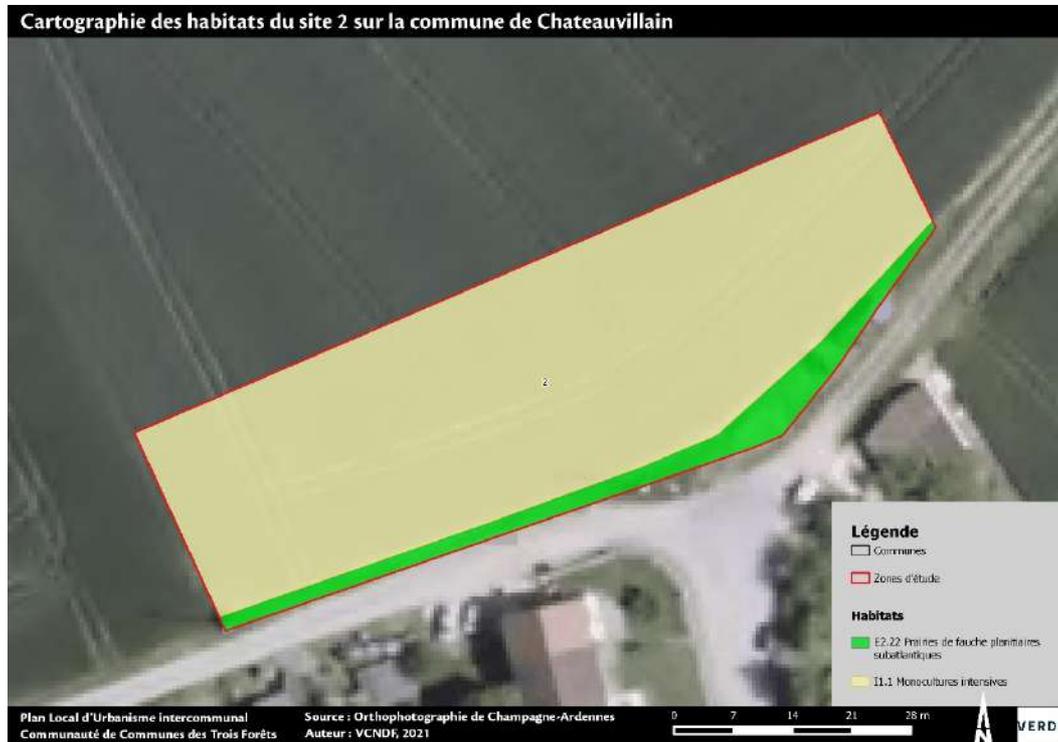
L'inventaire des insectes a mis en évidence 1 espèce de lépidoptère et 2 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes aux extrémités du site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
Lépidoptère rhopalocère									
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
Orthoptères									
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 10. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°2 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

### D.2.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique aux niveaux faunistique et floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



La zone a été majoritairement classée en tant que zone à enjeu faible au niveau écologique. Le site s'inscrit dans un contexte agricole. L'aménagement de cette parcelle pourrait alors être une opportunité de redensifier le maillage de haies afin de reconnecter le boisement, présent au nord du site, au lieu-dit d'Essey-les-Ponts.

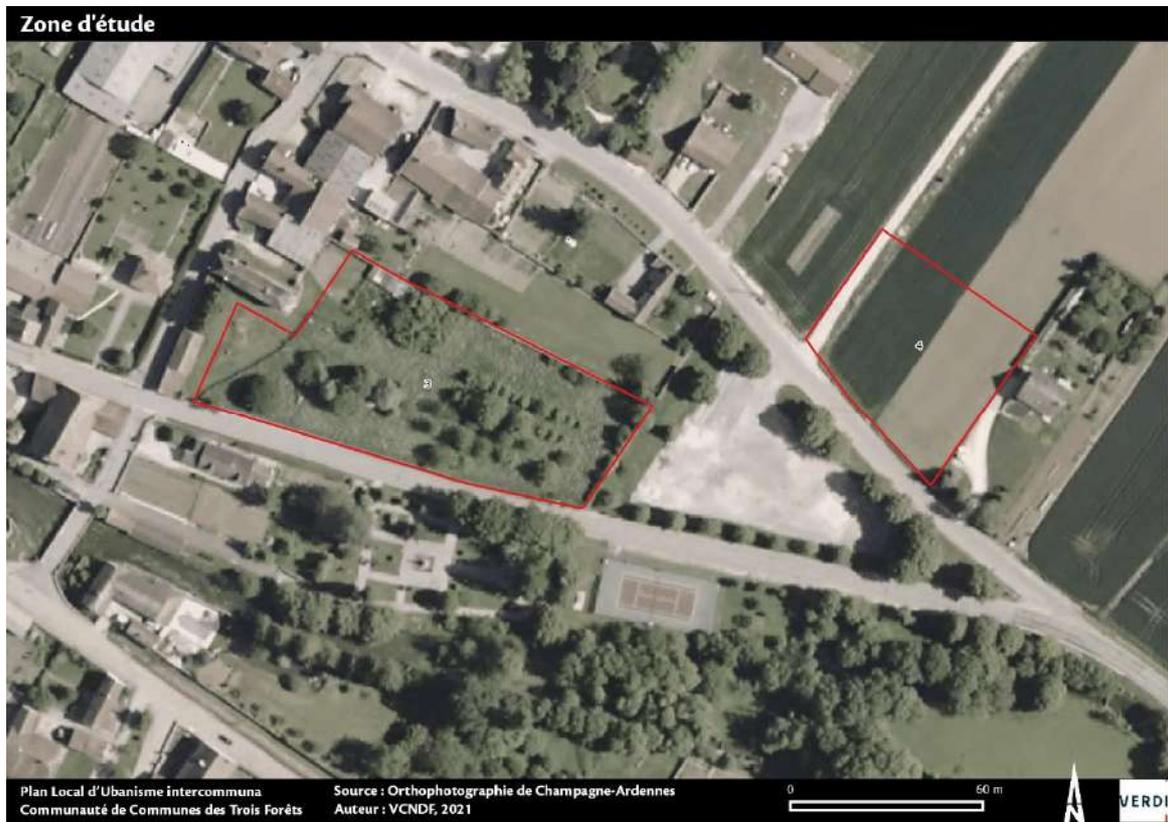


### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°2 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Châteauvillain.

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation de ce Parc national, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

### D.3. SITE N°3 : COMMUNE D'ORGES



### D.3.1. AVIFAUNE

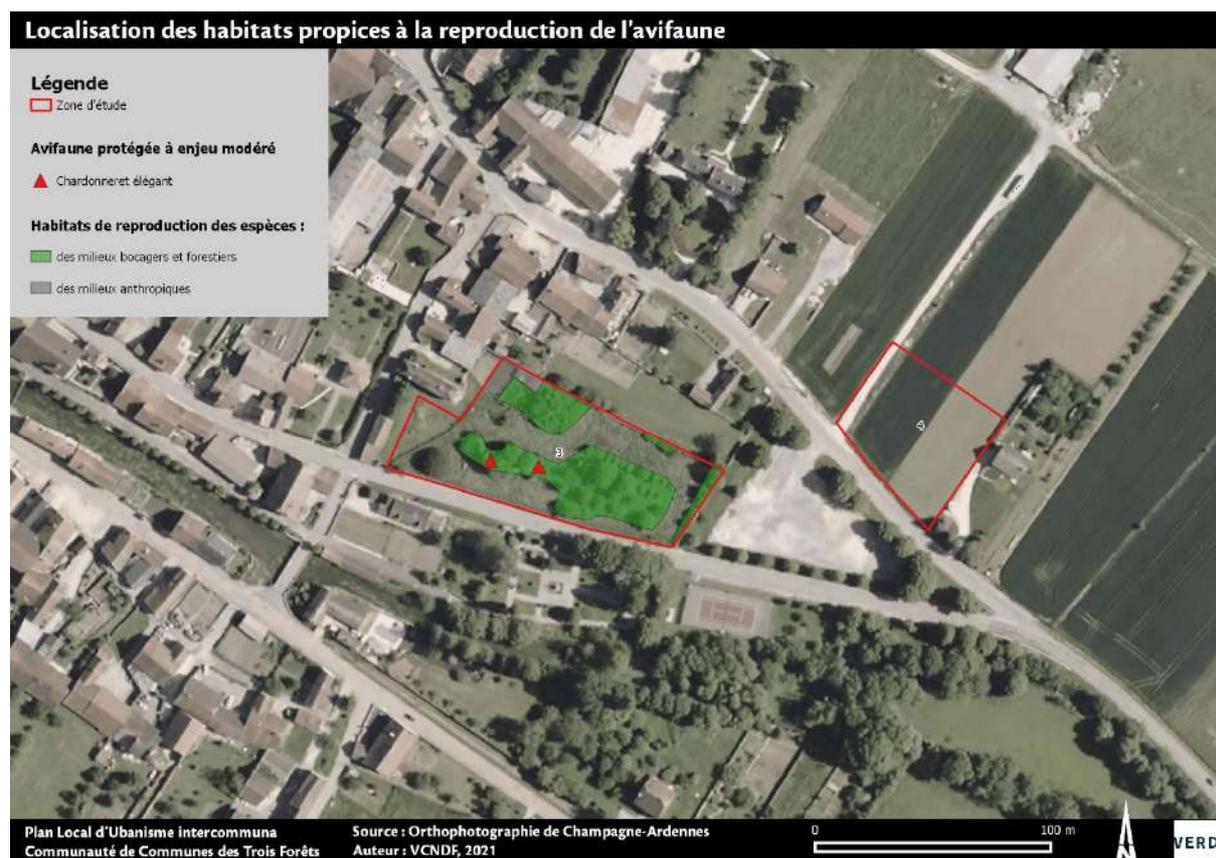
L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 18 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 14 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	-	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur probable	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible
<b>Espèces de gibiers</b>									
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 11. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°3 (commune d'Orges). Source : Verdi.

Le site étudié est majoritairement composé d'habitats arbustifs et arborés propices à la nidification d'espèces forestières et bocagères telles que la Fauvette à tête noire, le Pinson des arbres, le Rougegorge familier ou encore le Troglodyte mignon.

Une espèce nicheuse à enjeu modéré a également été observée. Il s'agit du Chardonneret élégant (espèce protégée vulnérable à l'échelle nationale). En période de nidification, l'espèce recherche un milieu ouvert avec des bouquets d'arbres ou de haies que l'on retrouve par exemple en milieu anthropiques (cimetières, parcs, vergers, etc.).



### D.3.2. REPTILES

L'inventaire des reptiles a mis en évidence 1 espèce protégée par l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	2	IV	II	Oui	Reproducteur	Modéré

Tableau 12. Dénomination de l'espèce de reptile observée sur le site n°3 (commune d'Orges).  
Source : Verdi.

L'espèce a été observée au niveau du pierrier qui entoure le site. Ses anfractuosités ainsi que son exposition sont ainsi propice au Lézard des murailles (espèce d'intérêt communautaire au titre de l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore).

En effet, il préfère les lieux secs et chauds, ensoleillés et rocailleux, exposés au sud. La présence de refuges à proximité immédiate des emplacements de baignades est primordiale.



## Localisation du Lézard des murailles

- Légende**
- Zone d'étude
- Reptiles**
- Lézard des murailles



Plan Local d'Urbanisme intercommuna  
Communauté de Communes des Trois Forêts

Source : Orthophotographie de Champagne-Ardennes  
Auteur : VCNDP, 2021

0 50 m



### D.3.3. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 5 espèces de lépidoptères, 1 espèce d'odonate et 2 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>									
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houlque	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Odonate</b>									
<i>Caloptéryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	LC	-	-	-	-	Non	De passage	Très faible
<b>Orthoptères</b>									
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	-	-	-	-	-	Oui	Reproducteur	Modéré
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 13. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°3 (commune d'Orges). Source : Verdi.

Parmi les espèces d'insectes observées, une espèce est patrimoniale. Il s'agit du Caloptène italien. Il fréquente une large gamme de milieux chauds et secs tels que les pelouses, les friches ou encore les cultures.

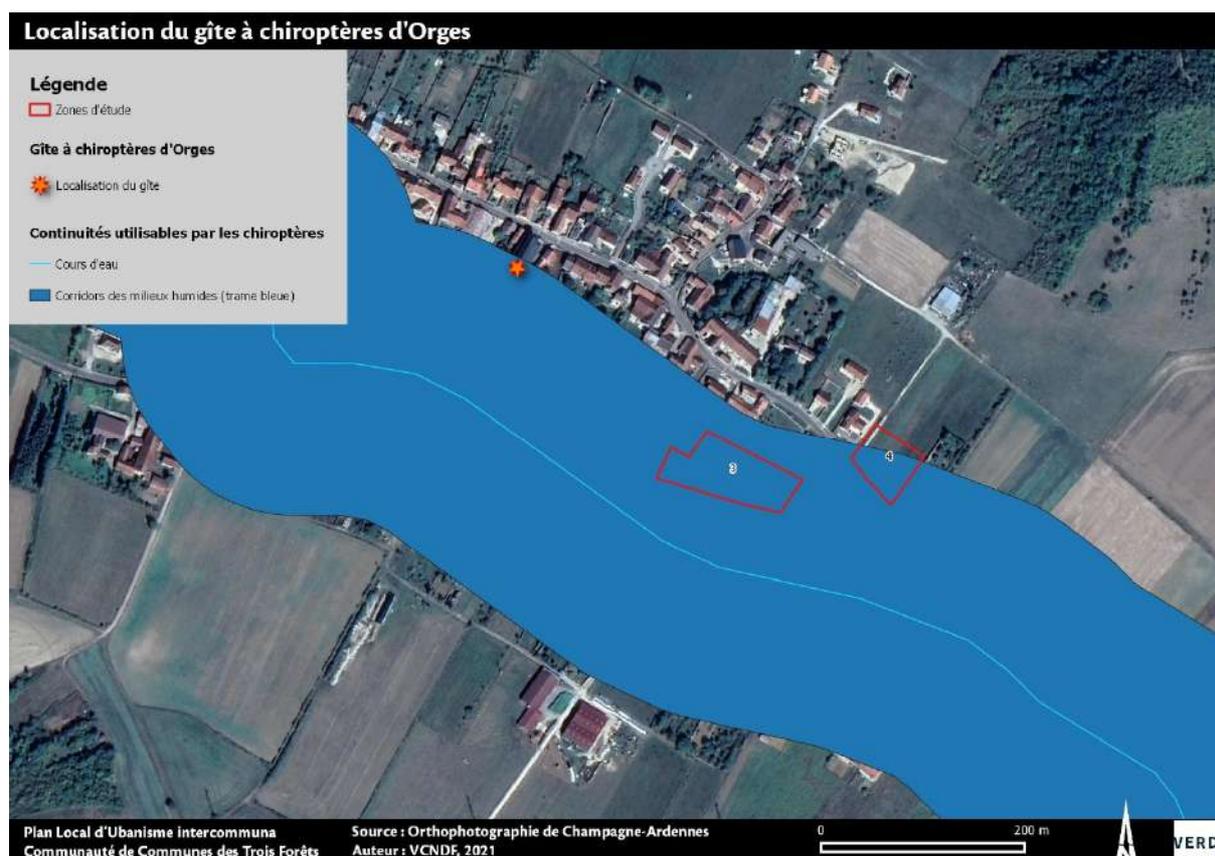
### D.3.4. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

Aucune espèce d'amphibien n'a été détectée. La zone arbustive présente néanmoins des potentialités de refuges sur ce groupe taxonomique. L'inventaire floristique n'a pas mis en évidence d'espèces patrimoniales ou remarquables.

Les **chiroptères** représentent le plus fort enjeu concernant les groupes taxonomiques n'ayant pas été étudiés sur le site. La commune d'Orges accueille une colonie de Grands Murins estimée à 2000 individus, ce qui correspond à plus de 20% de la population régionale et 3% de la population nationale.

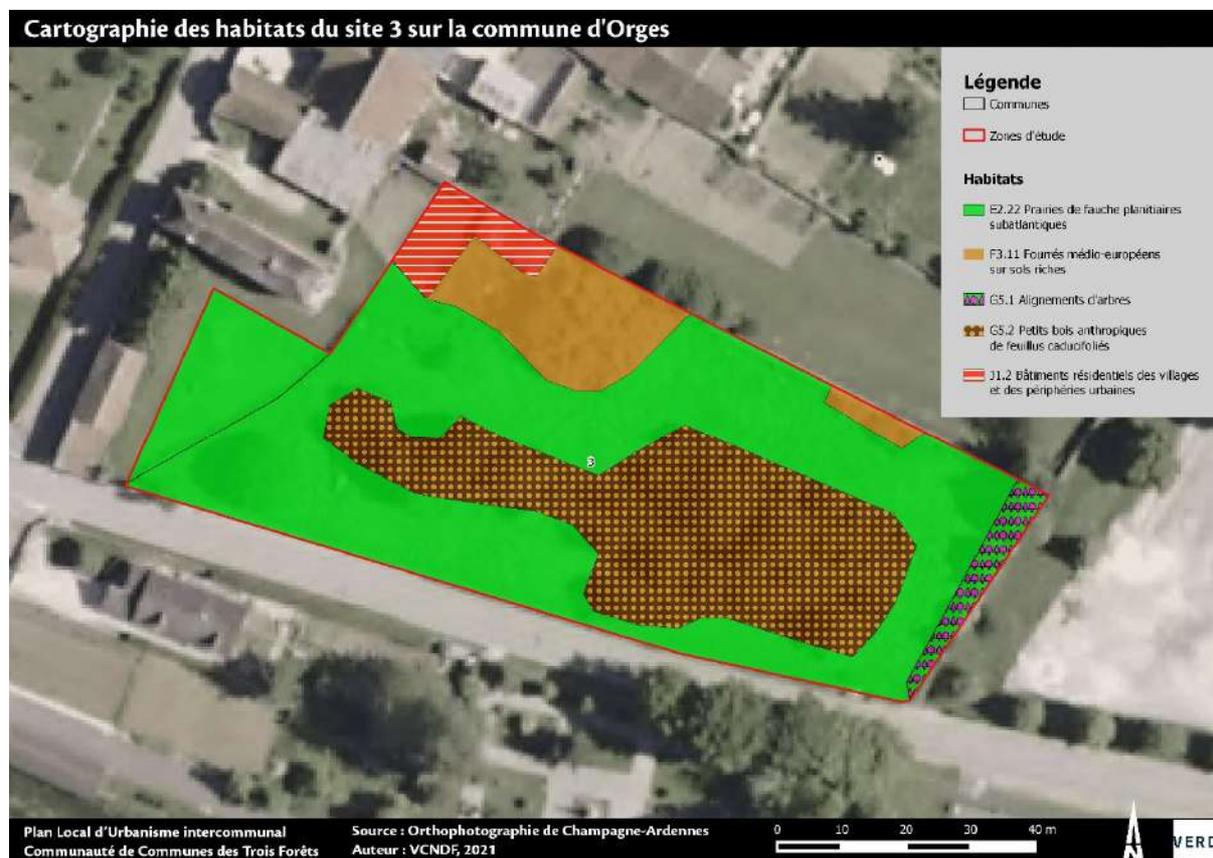
Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses). Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés car ils fournissent encore une entomofaune accessible et abondante.

La zone d'étude, située à quelques centaines de mètres de l'église d'Orges est donc potentiellement utilisée comme zone de chasse. La présence du cours d'eau du Dhuy le long du site constitue également une continuité écologique utilisable par les chiroptères.



### D.3.5. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Une Zone à Dominante Humide est également intersectée par le site. Cela s'explique en partie par la présence du cours d'eau de la Dhuy à moins de 100m au sud du site.



Concernant la faune, le site présente des enjeux concernant les reptiles (présence de pierriers), l'avifaune (nidification d'espèces protégées, dont une espèce à enjeu, au niveau des végétations arbustives et arborées) et les chiroptères (présence du gîte à chiroptères d'Orges en connexion directe avec la trame locale).

La présence d'arbres constitue également des potentialités concernant d'éventuels gîtes arboricoles utilisés par les chiroptères. L'inventaire ayant été réalisé en période estivale, les cavités n'ont pas pu être localisées en raison du feuillage trop dense à cette période.

De manière générale, le site est composé majoritairement de zones arbustives et arborées. Il joue alors un rôle important dans la trame verte et bleue locale (zone de nourrissage des oiseaux, zone de halte migratoire, zone de chasse des chiroptères, etc.). La préservation de la trame verte et bleue locale semble donc passer par le maintien de tout ou partie des milieux arbustifs et arborés du site. De plus, la présence du cours d'eau Dhuy inclut le site en tant que corridor des milieux humides.



La présence d'un cours d'eau à proximité immédiate du site, implique également de prendre en considération la possibilité de retrouver des zones humides sur le site. Le SDAGE identifie en effet une zone à dominante humide au niveau de la zone d'étude.

### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°3 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désignation d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Le périmètre de la ZPS correspond également au périmètre du réservoir de biodiversité des milieux ouverts. Le site étant situé à quelques centaines de mètres du gîte et faisant partie intégrante de la trame verte et bleue locale, il est alors quasiment certain que des individus y chassent et transitent. En cas d'aménagement du site, une **incidence sur le site Natura 2000** sera alors induite.

## D.4. SITE N°4 : COMMUNE D'ORGES



### D.4.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 18 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 14 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	-	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	-	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 14. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°4 (commune d'Orges). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente pas de potentialités vis-à-vis de l'avifaune nicheuse.

## D.4.2. REPTILES

L'inventaire des reptiles a mis en évidence 1 espèce protégée par l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	2	IV	II	Oui	Reproducteur	Modéré

Tableau 15. Dénomination de l'espèce de reptile observée sur le site n°3 (commune d'Orges).  
Source : Verdi.

L'espèce a été observée au niveau d'un muret longeant le site.



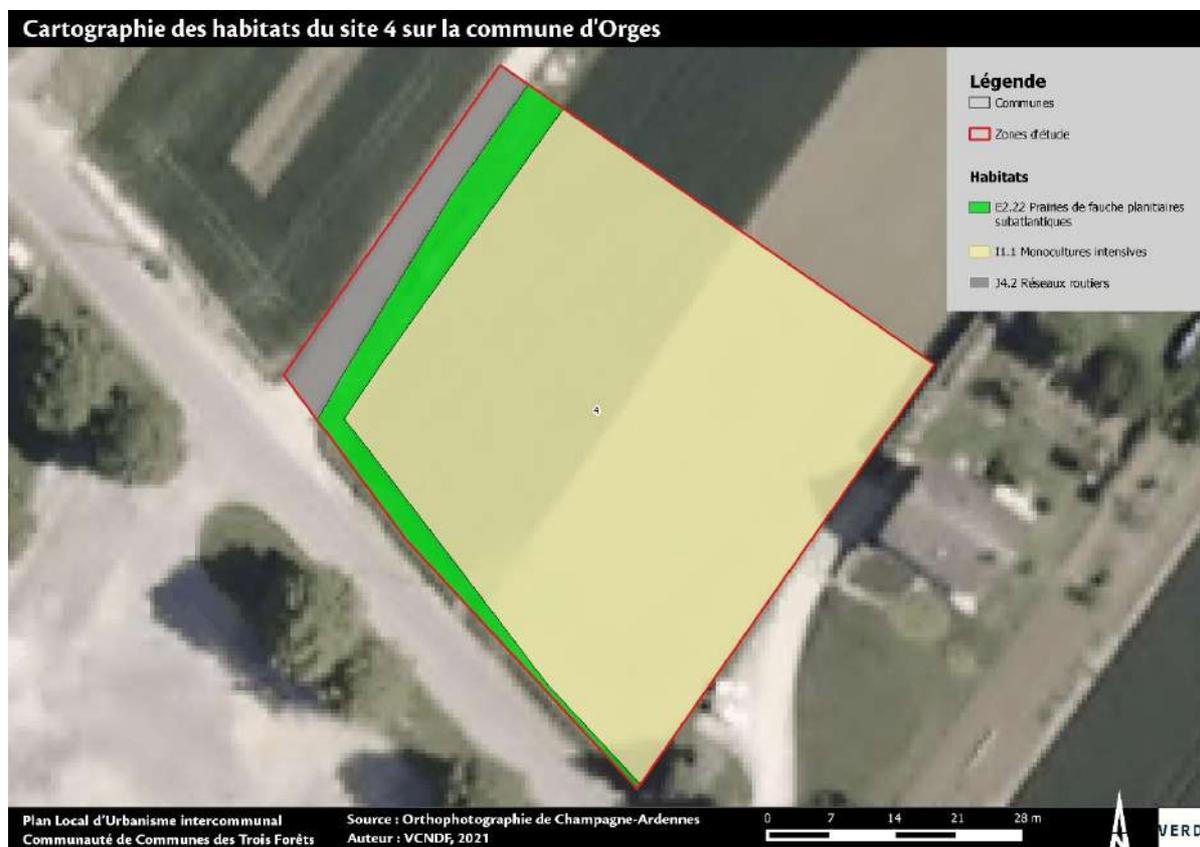
La cartographie de localisation des Lézards des murailles est présenté dans la partie dédiée au site n°3.

## D.4.3. INSECTES

Les espèces observées sont présentées dans la partie dédiée au site n°3.

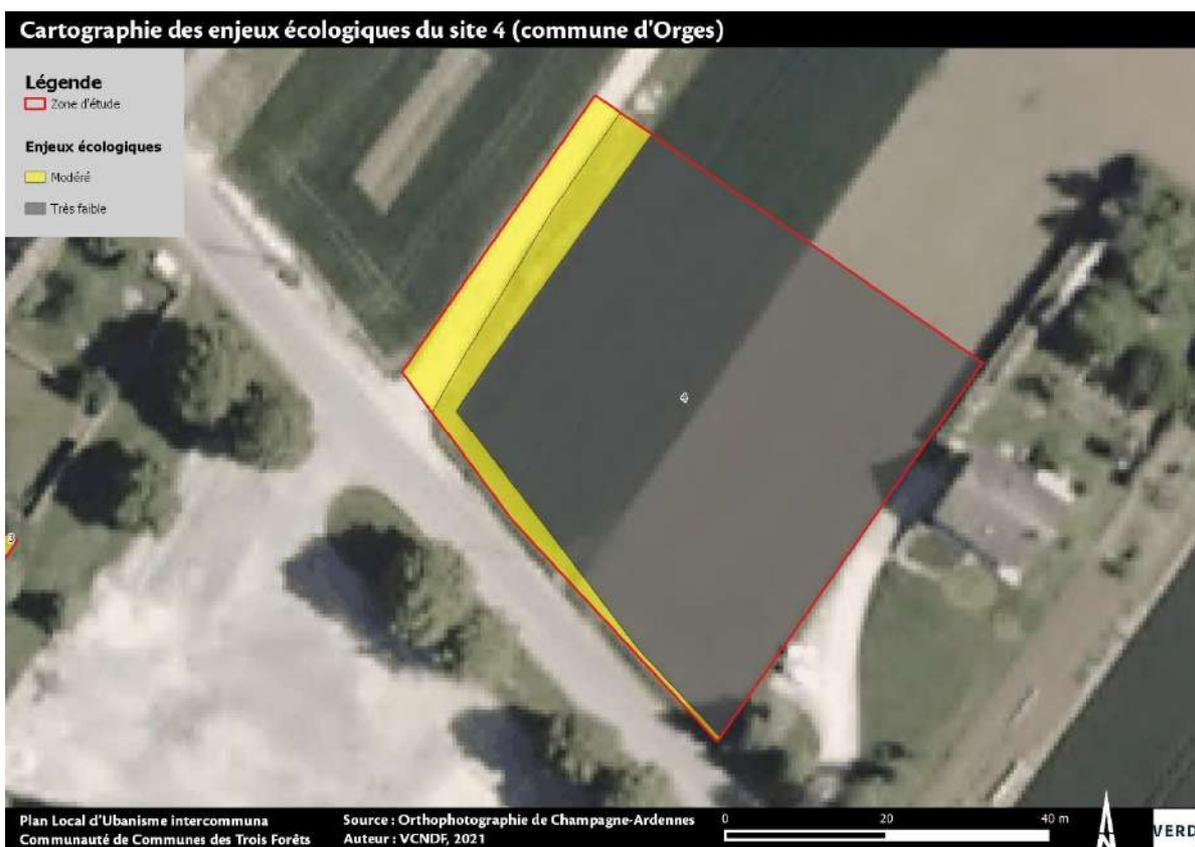
#### D.4.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La parcelle agricole présente sur le site lui confère un enjeu très faible.



Toutefois, des enjeux ont été identifiés sur les reptiles et les chiroptères (gîte à chiroptères d'Orges).

Bien que n'étant pas identifié comme une entité faisant partie de la trame verte et bleue, le site peut être utilisé comme zone de chasse et de transit par les chiroptères et autres espèces qui transiteraient des zones boisées au nord (réservoir de biodiversité des milieux boisés) vers le cours d'eau Dhuy (corridor des milieux humides). La préservation de la trame verte et bleue locale semble donc passer par le renforcement des continuités de ce secteur (plantation de haies, absence d'éclairage, etc.).



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°4 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désignation d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Le périmètre de la ZPS correspond également au périmètre du réservoir de biodiversité des milieux ouverts. Le site étant situé à quelques centaines de mètres du gîte, il est alors quasiment certain que des individus y chassent et transitent. En cas d'aménagement du site, une **incidence sur le site Natura** sera alors induite si des mesures spécifiques ne sont pas mises en place.

## D.5. SITE N°5 : COMMUNE DE PONT-LA-VILLE



## D.5.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 17 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 13 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	3	I	II	Oui	Forestier	De passage	Modéré
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint Martin	NA	3	I	III	Oui	Ouvert	De passage	Modéré
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	VU	3	I	II	Non	Forestier	De passage	Modéré
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	NA	3	I	III	Oui	Bocager	De passage	Modéré
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 16. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°5 (commune de Pont-la-Ville). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente pas de potentialités vis-à-vis de l'avifaune nicheuse. En revanche, les habitats situés aux alentours ont permis d'observer des espèces d'intérêt communautaire de passage sur le site :

- > Bondrée apivore : elle recherche des zones dominées par l'habitat forestier sans toutefois exclure les milieux ouverts ou semi-boisés importants pour son alimentation ;
- > Busard Saint-Martin : espèce des milieux ouverts ou semi-ouverts avec une strate herbacée fournie (prairie ou cultures) ;
- > Cigogne noire : l'espèce manifeste une prédilection pour un paysage mêlant grands massifs boisés, bocage et petits cours d'eau ;
- > Milan noir : espèce présente à peu près partout en plaine et en moyenne montagne. Il a deux exigences pour être présent : (i) il nécessite des milieux ouverts pour la recherche de nourriture et (ii) des milieux fermés de type forestier avec de grands arbres pour la nidification.



## D.5.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>									
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptère</b>									
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 17. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°5 (commune de Pont-la-Ville). Source : Verdi.

### D.5.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique aux niveaux faunistique et floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



La zone a été majoritairement classée en tant que zone à enjeu très faible au niveau écologique. Le site s'inscrit dans un contexte agricole. L'aménagement de cette parcelle pourrait alors être une opportunité de redensifier le maillage de haies afin de le reconnecter au corridor des milieux humides au niveau du cours d'eau : l'Aujon.

## Cartographie des enjeux écologiques du site 5 (commune de Pont-la-Ville)



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n'intersecte aucun zonage.

## D.6. SITE N°6 : COMMUNE D'AIZANVILLE



## D.6.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 13 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 9 sont protégées.

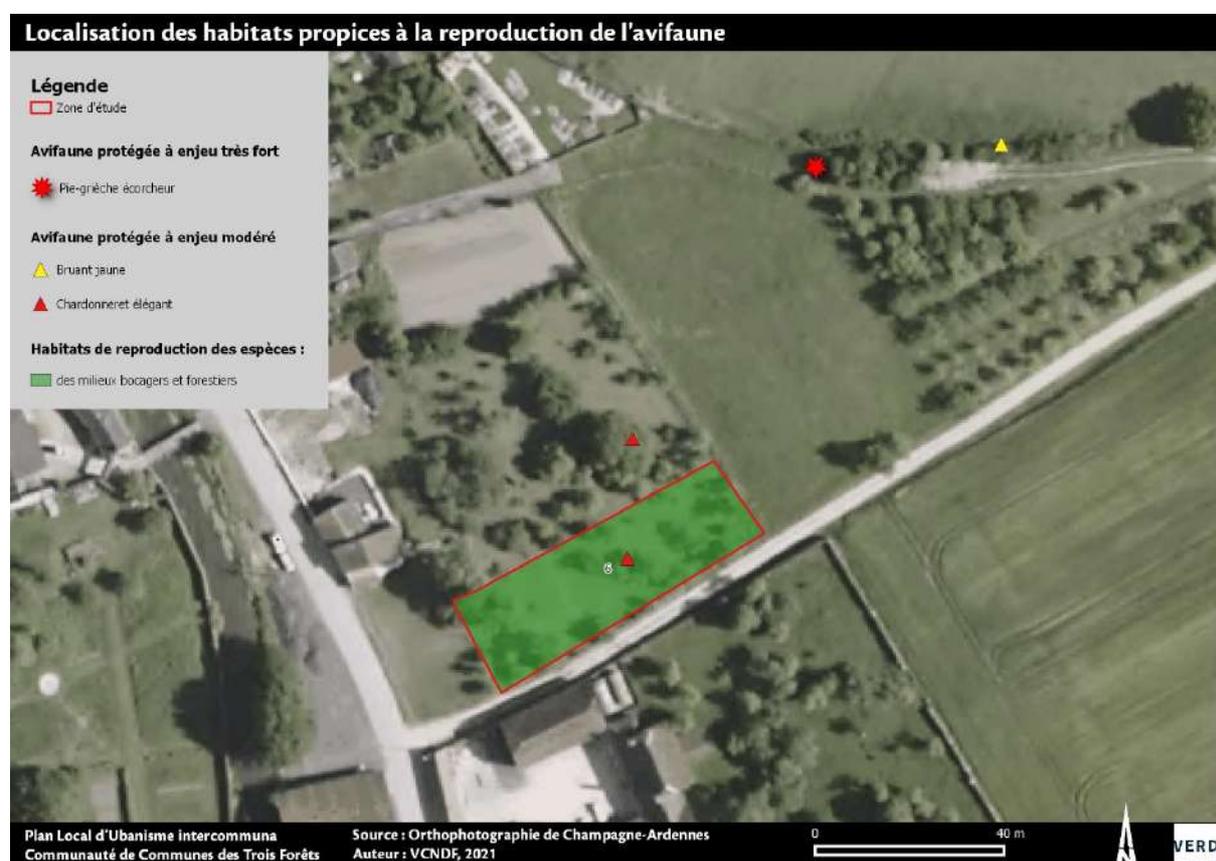
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Dendrocopus major</i>	Pic épeiche	LC	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	3	I	III	Oui	Bocager	De passage	Modéré
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	-	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 18. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°6 (commune d'Aizanville). Source : Verdi.

Le site étudié est composé d'une pelouse sur laquelle des arbres fruitiers ont été plantés. Des espèces communes telles que la Fauvette à tête noire, la Mésange charbonnière ou encore le Merle noir sont susceptibles de s'y reproduire.

Une espèce à enjeu peut probablement se reproduire. Il s'agit du Chardonneret élégant (espèce protégée vulnérable à l'échelle nationale).

De plus, une espèce d'intérêt communautaire est nicheuse à proximité immédiate du site : la Pie-grièche écorcheur. L'habitat de reproduction de la Pie-grièche écorcheur présente toujours deux caractéristiques indispensables : (i) être pourvu d'arbustes ou de buissons touffus favorables à la nidification (épineux comme les prunelliers, aubépines et églantiers, ou alors jeunes conifères) et (ii) être assez ouvert pour avoir un accès au sol facile, pour la chasse. Les prairies et pelouses, les zones agricoles à agriculture extensive, le bocage, les chaumes et pâturages d'altitude, etc., constituent des habitats potentiels dès lors qu'ils possèdent des sites de nidification.



## D.6.2. REPTILES

L'inventaire des reptiles a mis en évidence 1 espèce protégée par l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Habitats-Faune-Elara	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	2	IV	II	Oui	Reproducteur	Modéré

Tableau 19. Dénomination de l'espèce de reptile observée sur le site n°3 (commune d'Orges).  
Source : Verdi.

L'espèce a été observée au niveau du chemin agricole qui longe le site. Des zones refuges ont également été observées sur le site (tuiles au sol).



### D.6.3. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 4 espèces de lépidoptères, 1 espèce d'odonate et 2 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>									
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Odonate</b>									
<i>Caloptéryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	-	-	-	-	Non	De passage	Très faible
<b>Orthoptères</b>									
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	-	-	-	-	-	Oui	Reproducteur	Modéré

Tableau 20. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°6 (commune d'Aizanville). Source : Verdi.

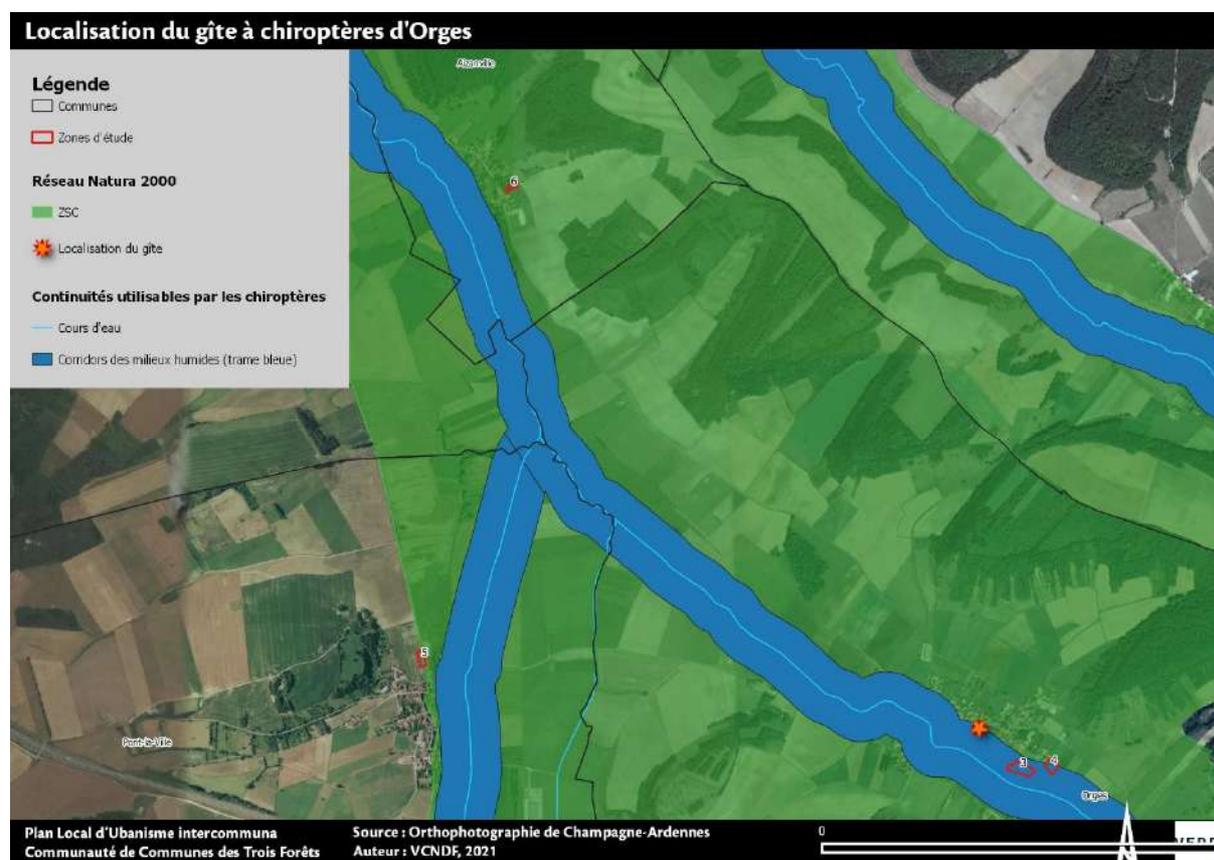
Parmis les espèces d'insectes observées, une espèce est patrimoniale. Il s'agit de la Decticelle bariolée. Elle fréquente divers milieux herbacés tels que les prairies.



#### D.6.4. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

Aucune espèce d'amphibien n'a été détectée. La zone d'étude ne présente pas de potentialité envers ce groupe taxonomique. L'inventaire floristique n'a pas mis en évidence d'espèces patrimoniales ou remarquables.

Les **chiroptères**, bien que n'ayant pas été étudiés, représentent un enjeu sur le site et ses abords. En effet, en continuité directe avec la colonie de Grands Murins d'Orges (à moins de 5km), des individus sont susceptibles de chasser et transiter sur le site. La prairie au nord du site constitue également un terrain de chasse privilégié pour le Grand Murin.



### D.6.5. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.

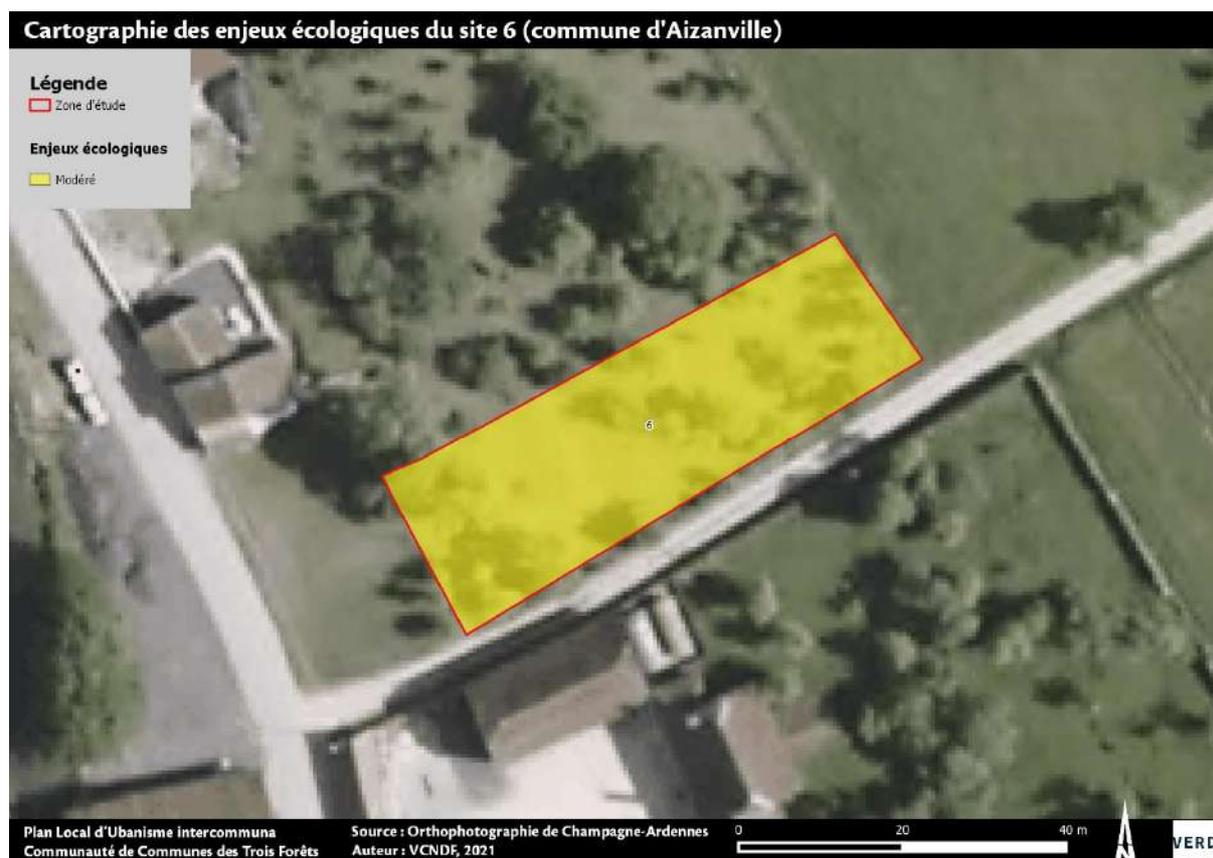


Concernant la faune, le site présente des enjeux pour les reptiles (présence du Lézard des murailles) et l'avifaune (nidification d'espèces protégées, dont une espèce à enjeu, au niveau des végétations arbustives et arborées).

Des enjeux ont également été identifiés à proximité immédiate du site :

- > Un couple de Pie-grièche écorcheur a été observé en nidification au niveau des végétations arbustives ;
- > La prairie à l'ouest du site présente une diversité entomologique (dont une espèce à enjeu) permettant à la Pie-grièche écorcheur de se nourrir.

De plus, des enjeux sur les chiroptères sont susceptibles d'être observés puisque le site se trouve au sein de la ZSC du « Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon (FR2102002) » et que des habitats de chasse propice au Grand Murin sont présents à proximité immédiate (prairie, zones arbustives et boisées).



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désignation d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Le périmètre de la ZPS correspond également au périmètre du réservoir de biodiversité des milieux ouverts. Le site étant situé en continuité directe avec la colonie de Grands Murins d'Orges (à moins de 5km), des individus sont susceptibles de chasser et transiter sur le site. En cas d'aménagement du site, une **incidence sur le site Natura 2000** sera alors observée.

De même, la présence de la Pie-grièche écorcheur à proximité immédiate peut également constituer une incidence sur le réseau Natura 2000 (dérangement). L'espèce a permis la désignation des sites Natura 2000 suivants :

- > FR2612003 - Massifs forestiers et vallées du châtilonnais (4,3km au nord-ouest par rapport au site) ;
- > FR2112011 - Bassigny (33,8km à l'est par rapport au site) ;
- > FR2112010 - Barrois et forêt de Clairvaux (33,3km au sud par rapport au site).

**Le site des « Massifs forestiers et vallées du châtilonnais » (FR2612003) étant situé à moins de 20 km du site, une incidence pourra être induite si un aménagement du site n°6 est réalisé.**

## D.7. SITE N°7 : COMMUNE DE CIRFONTAINES-EN-AZOIS



## D.7.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 13 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	3	-	II	Oui	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<b>Gibiers</b>									
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 21. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°7 (commune de Cirfontaines-en-Azois). Source : Verdi.

Le site étudié est composé d'une pelouse délimitée au sud-ouest par une haie. Au niveau de cet habitat arbustif, plusieurs espèces à enjeu modéré (espèces vulnérables ou déterminantes ZNIEFF en Champagne-Ardennes) ont été observées : le **Bruant jaune**, le **Bruant zizi**, la **Linotte mélodieuse** et le **Verdier d'Europe**.

Ces espèces affectionnent les milieux semi-ouverts (haies, bûchage, etc.). Le Bruant jaune et le Bruant zizi montrent néanmoins une préférence pour les milieux ouverts et agricoles extensifs.



## D.7.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 5 espèces de lépidoptères et 2 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>									
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Brintesia circe</i>	Silène	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Zygaena ephialtes</i>	Zygène de la Coronille variée	LC	-	-	-	-	Oui	Reproducteur	Modéré
<b>Orthoptères</b>									
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Metrioptera bicolor</i>	Decticelle bicolor	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 22. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°7 (commune de Cirfontaines-en-Azois). Source : Verdi.

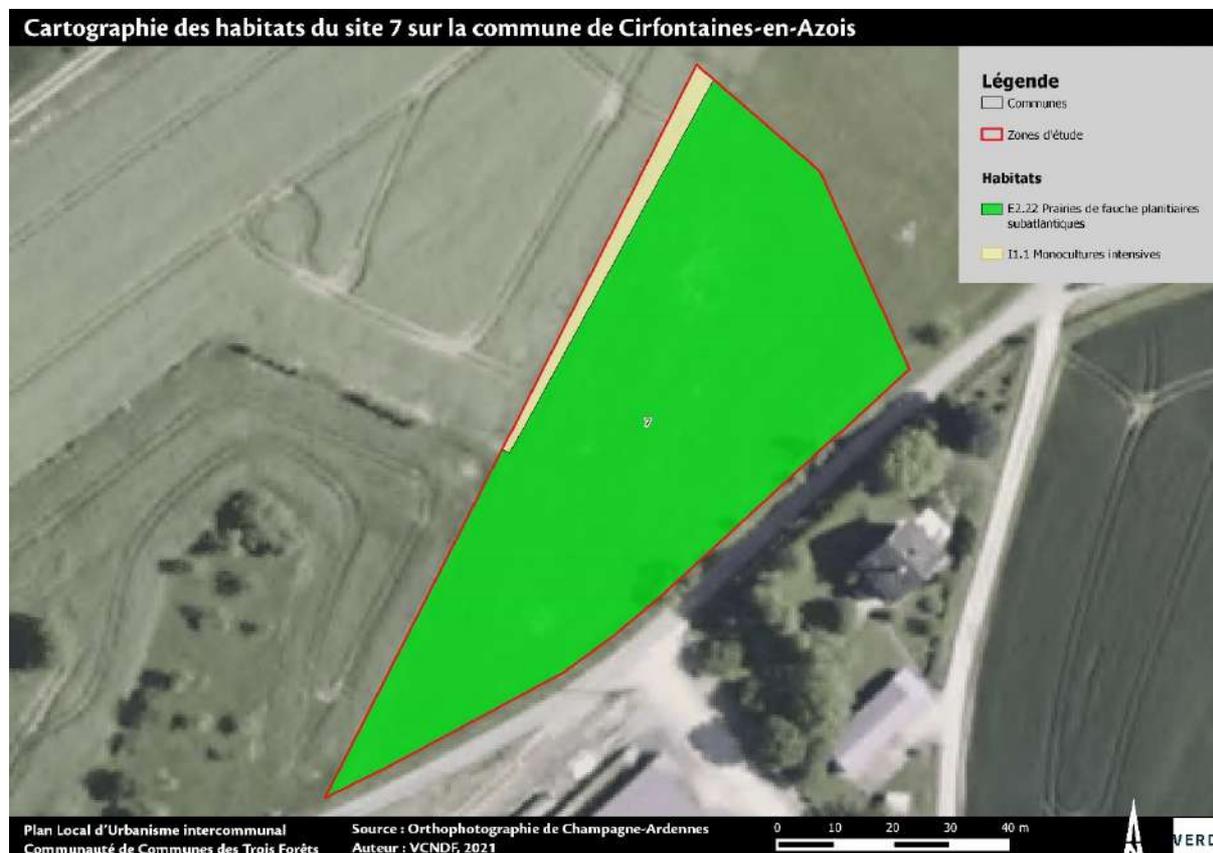
Parmi les espèces d'insectes observées, une espèce est patrimoniale. Il s'agit du Zygène de la Coronille variée.

## D.7.3. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

Une espèce de mammifère a été observée. Il s'agit du Lièvre d'Europe.

#### D.7.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de modérée. La présence de l'Ophrys abeille caractérise un habitat qui présente un potentiel écologique. En effet, l'espèce est fréquemment observée sur des pelouses rases calcaires (*Gentianello amarellae-Avenulion pratensis*, *Mesobromion erecti*) et plus rarement au niveau des prairies de fauche mésotrophes sur sol sec (*Centaureo jaceae-Arrhenatherenion elatioris*). L'habitat présent sur le site est caractérisé par cette dernière végétation de prairie de fauche.



Concernant la faune, la présence d'un habitat calcaire induit des potentialités pour les insectes (présence d'une espèce à enjeu modéré). Les espaces à enjeux pour l'avifaune ont été observés à proximité immédiate du site au niveau des végétations bocagères adjacentes.



## D.8. SITE N°8 : COMMUNE DE VAUDREMONT



## D.8.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 14 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC ?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	3	-	II	Oui	Forestier	De passage	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 23. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°8 (commune de Vaudrémont). Source : Verdi.

Le site ne présente pas de potentialité vis-à-vis de l'avifaune nicheuse. Néanmoins, des espèces à enjeu ont été observées en nidification à proximité immédiate du site. C'est le cas du Rougequeue noir à front blanc et du Verdier d'Europe.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Avifaune protégée à enjeu modéré

 Verdier d'Europe

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.8.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>									
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>									
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

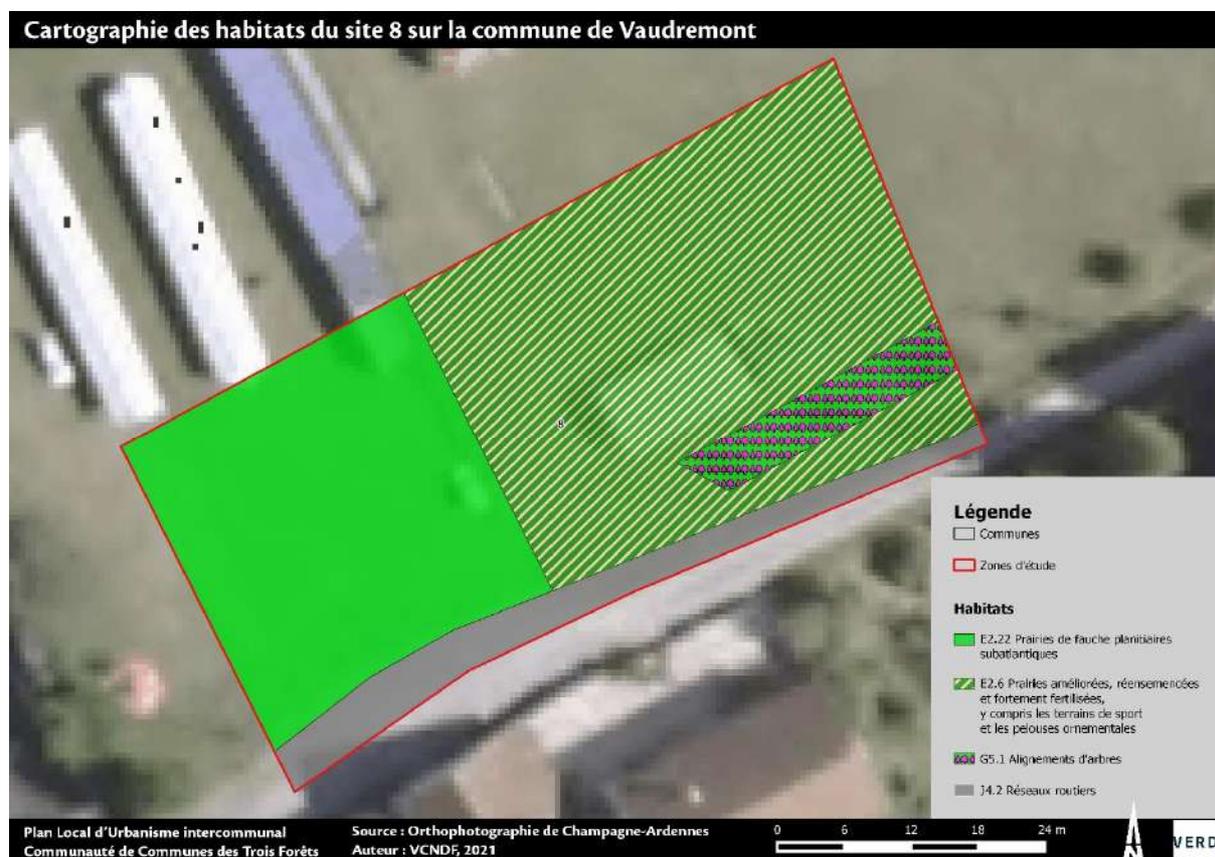
Tableau 24. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°8 (commune de Vaudrémont). Source : Verdi.

### D.8.3. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

Aucune espèce d'amphibien n'a été détectée. La présence d'un fossé à proximité immédiate au nord du site constitue néanmoins un facteur propice à la présence d'amphibiens. Il est, en effet, possible d'observer des espèces de passage et/ou en reproduction sur la parcelle (ornières, dépressions humides, ...).

### D.8.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Des potentielles zones humides sont identifiées par le SDAGE à proximité immédiate de la zone d'étude.



La présence d'un cours d'eau à proximité immédiate du site, implique également de prendre en considération la possibilité de retrouver des zones humides sur le site. Le SDAGE identifie en effet une zone potentiellement humide et à enjeu du territoire Seine-Amont.

Concernant la faune, les principaux enjeux sont observés autour du site. Le Rougequeue noir à front blanc et le Verdier d'Europe ont été observés en nidification à proximité immédiate du site au niveau des végétations arbustives et arborées.

Des potentialités d'accueil ont été identifiées envers les amphibiens. Il est, en effet, possible d'observer des espèces de passage et/ou en reproduction sur la parcelle (ornières, dépressions humides, ...).



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°8 n'est intersecté par aucun zonage.

Au vu des enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

## D.9. SITE N°9 : COMMUNE DE MARANVILLE



## D.9.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 8 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berna	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC ?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 25. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°9 (commune de Maranville). Source : Verdi.

Le site étudié est majoritairement composé d'habitats arbustifs propices à la nidification d'espèces forestières et bocagères telles que la Fauvette à tête noire, le Merle noir ou encore la Mésange bleue.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.9.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 6 espèces de lépidoptères et 2 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houlque	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	-	-	-	-	-	-	-	Oui	Reproducteur	Modéré
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 26. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°9 (commune de Maranville). Source : Verdi.

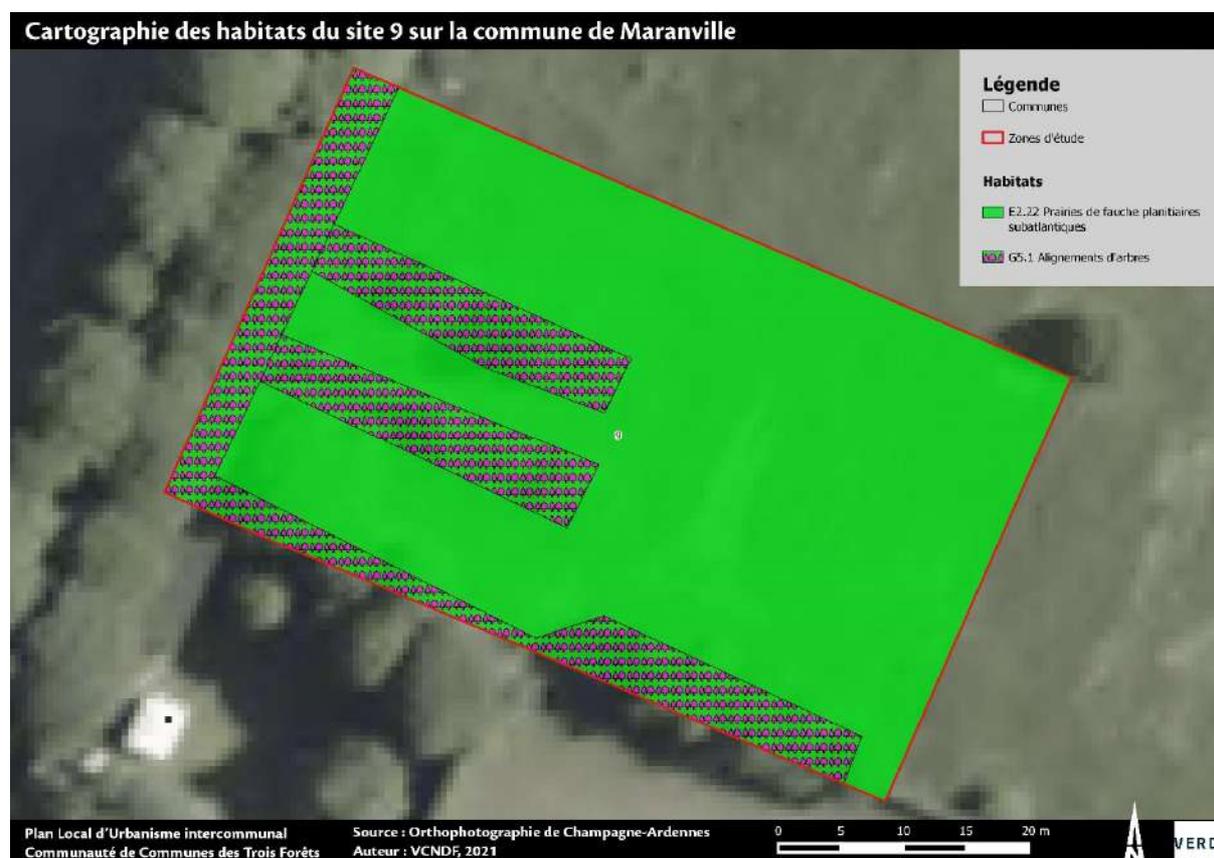
Parmi les espèces d'insectes observées, une espèce est patrimoniale. Il s'agit du Conocéphale commun. Il fréquente les végétations méso-hygrophiles herbacées et arbustives basses (fourrés) ainsi que dans les milieux parfois plus secs mais à hygrométrie assez élevée (pelouses denses).

### D.9.3. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

Localisé au sein de la vallée de l'Aujon, le site se positionne entre plusieurs massifs forestiers. Il est donc probable que des espèces de chauves-souris transitent par le site.

### D.9.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Des potentielles zones humides sont identifiées par le SDAGE à proximité immédiate de la zone d'étude. Le site étant situé au sein de la vallée de l'Aujon, la présence de zones humides n'y est donc pas à exclure.



Concernant la faune, aucun enjeu n'a été identifié. Aucune espèce d'amphibien ou de reptile n'a été détectée. La zone étudiée ne présente aucun intérêt pour une espèce d'amphibien ou de reptile. Néanmoins, la période sur laquelle a été réalisée cette expertise n'était pas favorable à leur détection.

De par sa position au sein de la vallée de l'Aujon et à proximité des plusieurs massifs forestiers, le site joue un rôle dans le maintien de la trame verte et bleue locale (zone de nourrissage des oiseaux, zone de halte migratoire, zone de chasse des chiroptères, etc.). Le site est d'ailleurs intersecté par un corridor des milieux ouverts.



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désignation d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Bien que situé en dehors du périmètre de la ZSC, le site n°9 se trouve dans les continuités le reliant à la colonie de Grands Murins d'Orges (connexion avec la vallée de l'Aujon, présence de massifs forestiers aux alentours). Des individus sont donc susceptibles de chasser et transiter sur le site. En cas d'aménagement du site, une **incidence sur le site Natura 2000** pourra alors être induite.

## D.10. SITE N°10 : COMMUNE DE LAVILLENEUVE-AU-ROI



## D.10.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 12 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 7 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	NA	Gibier	II/2	III	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 27. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°10 (commune de Lavilleneuve-au-Roi). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. L'ensemble des espèces observées sont de passage sur le site.

## D.10.2. INSECTES

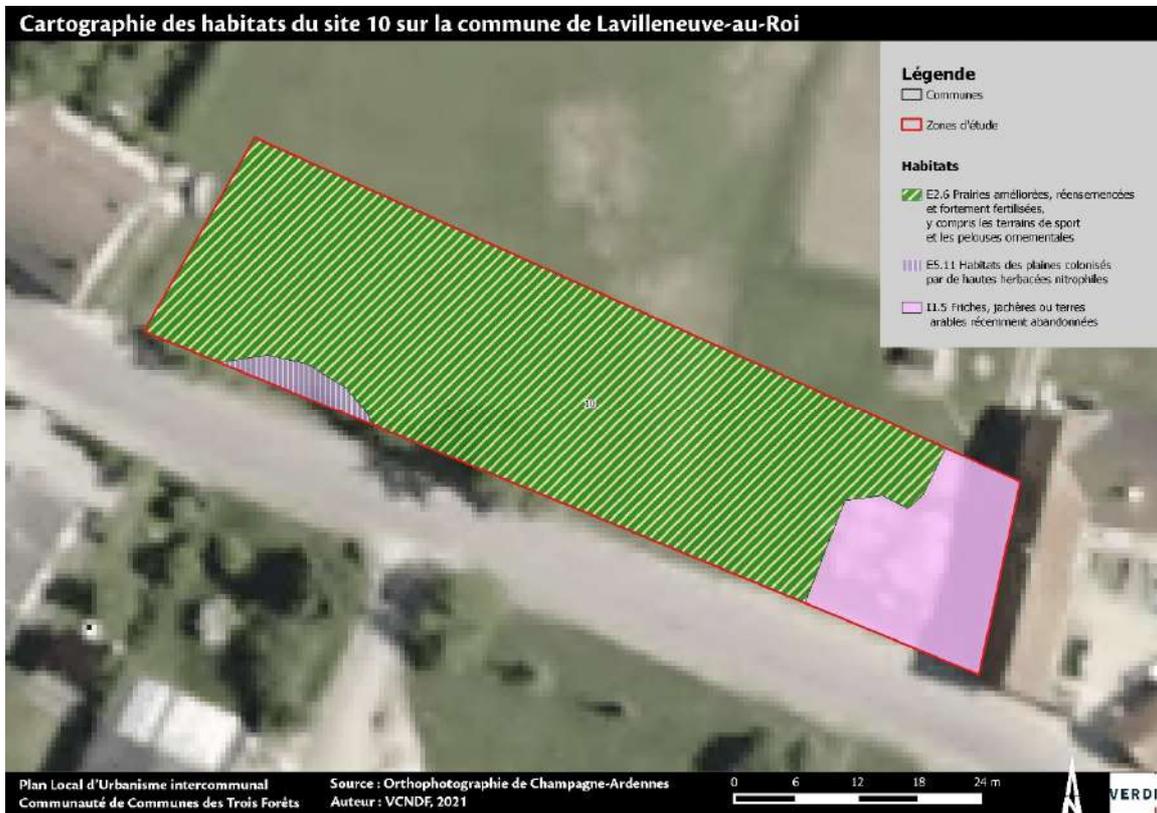
L'inventaire des insectes a mis en évidence 4 espèces de lépidoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 28. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°10 (commune de Lavilleneuve-au-Roi). Source : Verdi.

### D.10.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Concernant la faune, le site ne présente pas d'enjeu de conservation. Le site est néanmoins intersecté par un corridor des milieux ouverts.



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

## D.11. SITE N°11 : COMMUNE D'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE



### D.11.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 8 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 7 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	-	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible

Tableau 29. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°11 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. L'ensemble des espèces observées sont de passage sur le site.

## D.11.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 1 espèce de lépidoptère et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 30. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°11 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

### D.11.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, aucun enjeu n'a été identifié. Le site est toutefois intersecté par un corridor des milieux boisés.



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

## D.12. SITE N°12 : COMMUNE D'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE



## D.12.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 15 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 9 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	NA	3	-	III	Oui	Humide	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 31. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°12 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. L'ensemble des espèces observées sont de passage sur le site.

## D.12.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 3 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 32. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°12 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

### D.12.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, aucun enjeu n'a été identifié. Des potentialités de gîtes sont toutefois mises en évidence pour les chiroptères au niveau des habitations. Le site est néanmoins intersecté par un corridor des milieux ouverts et des milieux humides.



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

## D.13. SITE N°13 : COMMUNE D'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE



### D.13.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 15 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 9 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminant e ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	NA	3	-	III	Oui	Humide	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur possible	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
<b>Gibiers</b>									
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur probable	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 33. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°13 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

Implanté sur une parcelle agricole, le site présente un cordon arbustif au sein duquel des espèces protégées s'y reproduisent. Parmi elles, trois espèces présentent des enjeux de conservation modérés (espèces vulnérables en France) : **le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe.**

Ces espèces affectionnent en effet les milieux semi-ouverts (haies, bôchage, etc.). Le Bruant jaune montre néanmoins une préférence pour les milieux ouverts et agricoles extensifs.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Avifaune protégée à enjeu modéré

 Bruant jaune

 Linotte mélodieuse

 Verdier d'Europe

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.13.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 3 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 34. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°13 (commune d'Autreville-sur-la-Renne). Source : Verdi.

### D.13.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site présente un enjeu envers l'avifaune nicheuse. Trois espèces à enjeu modéré ont été observées au sein des végétations arbustives présentes au nord du site.

Les végétations arbustives et arborées représentent également un enjeu paysager et dans le maintien de la trame verte locale. Le site est d'ailleurs identifié au sein d'un corridor des milieux. Ce corridor est d'ailleurs connecté à la ZNIEFF de type I « bois et pelouses du Gru et du Fays à Valdelancourt et Autreville-sur-la-Renne (210020049) ».



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Au vu des enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation des différents zonages recensés en périphérie, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur les zonages d'inventaires et réglementaires environnants.

La désignation de la ZNIEFF de type I des « bois et pelouses du Gru et du Fays à Valdelancourt et Autreville-sur-la-Renne (210020049) », permise par la présence de végétations de lisières forestières thermophiles et de ravins d'érosion, ne sera pas remise en cause. Ces végétations ne sont en effet pas retrouvées sur le site.

## D.14. SITE N°14 : COMMUNE DE BRICON



### D.14.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 13 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 8 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	-	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC ?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur possible	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 35. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°14 (commune de Bricon). Source : Verdi.

Le site présente des potentialités d'accueil concernant l'avifaune (alignement d'arbres). Des loges de pics ont également été observées.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.14.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 36. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°14 (commune de Bricon). Source : Verdi.

### **D.14.3. AUTRE GROUPE TAXONOMIQUE**

Les loges de pics observées sur un arbre fruitier constituent un gîte arboricole potentiel pour les chauves-souris.

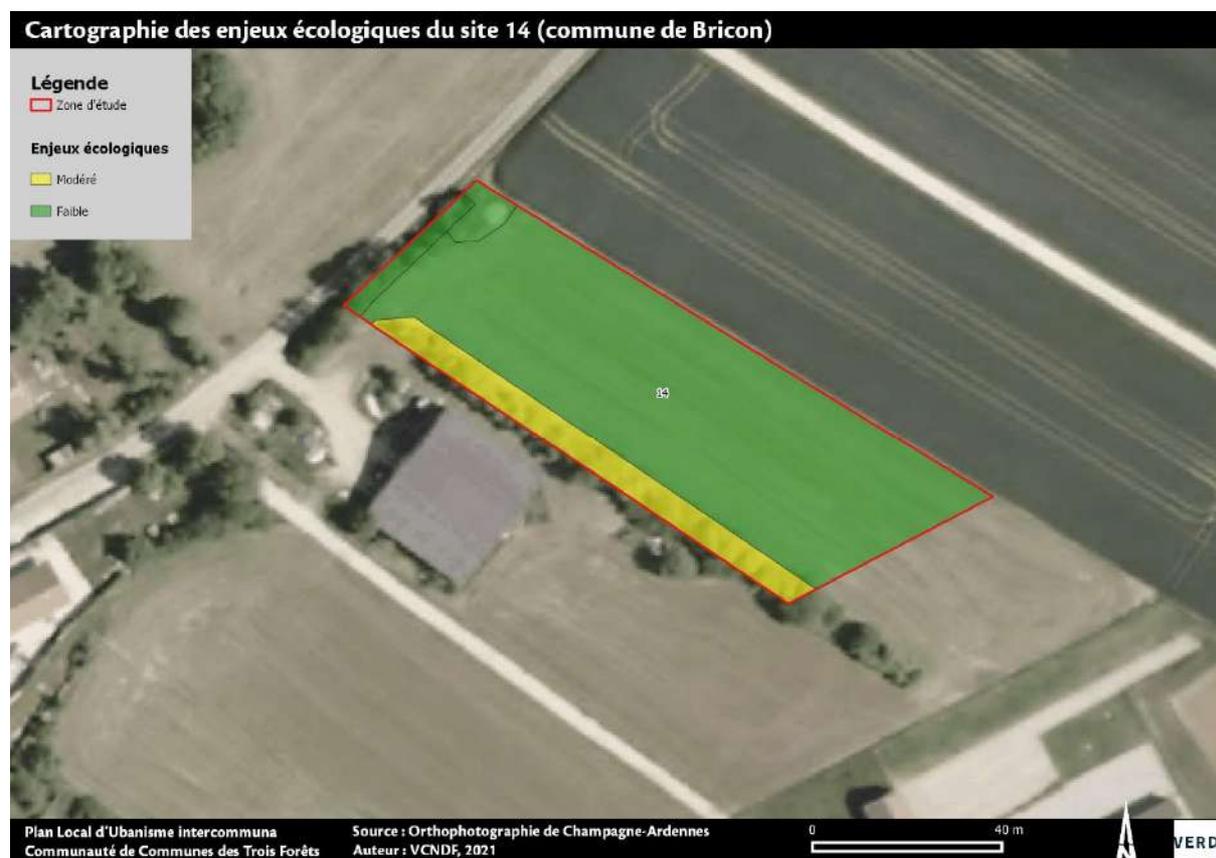


#### D.14.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site présente un enjeu dans la préservation de l'alignement d'arbre en présence et des cavités pouvant faire office de gîtes à chiroptères.



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°14 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Bricon.

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation de ce Parc national, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

## D.15. SITES N°15 ET 16 : COMMUNE DE BLESSONVILLE



*Remarque : Les sites n°15 et 16 étant situés à moins de 200m les uns des autres et présentant des potentialités similaires pour l'aceuil de la biodiversité, les résultats obtenus sont mutualisés pour les deux sites. Les espèces observées sont donc susceptibles de se retrouver sur les deux sites.*

### D.15.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 11 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	3	-	III	Oui	Bocager	Nicheur possible	Modéré
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 37. Liste des espèces d'oiseaux observées sur les sites n°15 et 16 (commune de Blessonville). Source : Verdi.

Une espèce à enjeu a été observée sur le site n°15 : la **Huppe fasciée**. Il s'agit d'une espèce qui a trois exigences pour être présente en période de reproduction : un milieu ouvert à semi-ouvert, un sol facilement accessible, nu ou faiblement enherbé, pour la recherche de nourriture et des cavités, arboricoles ou rupestres, pour la nidification.

Le site n°15 sur lequel l'espèce a été observée rassemble ces caractéristiques. Un arbre mort est en effet présent sur la parcelle. La reproduction de l'espèce sur le site est donc possible. De plus, les données de LPO Champagne-Ardenne définissent le statut nicheur de l'espèce sur la commune comme probable. La dernière observation de l'espèce sur la commune de Blessonville date de 2019. 4 individus avaient alors été observés en 2019.



*Illustration 3. Photographie d'un arbre à cavités propice à la nidification de la Huppe fasciée. Source : Verdi.*

Remarque : Le site n°16 ne réunit pas les conditions nécessaires à la nidification de l'espèce (absence d'arbres à cavités).

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers

 des milieux anthropiques



## D.15.2. INSECTES

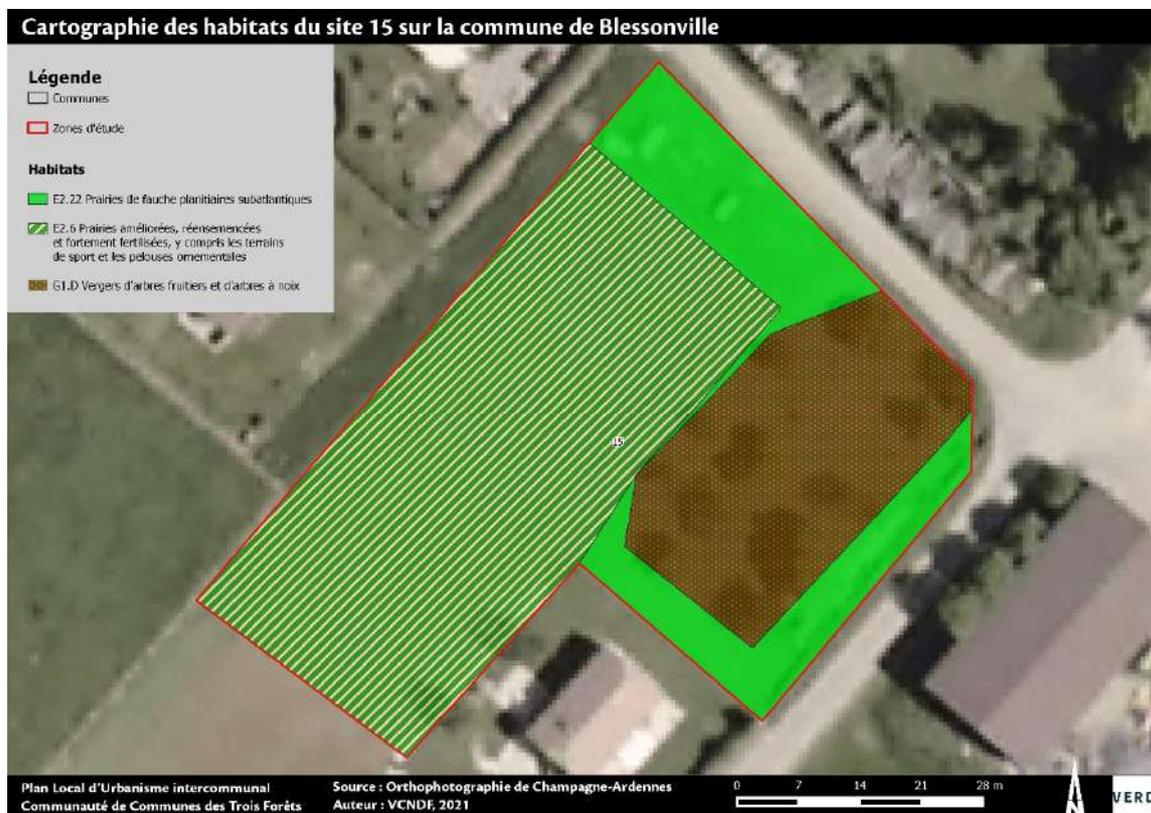
L'inventaire des insectes a mis en évidence 1 espèce de lépidoptère et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 38. Liste des espèces d'insectes observées sur les sites n°15 et 16 (commune de Blessonville). Source : Verdi.

### D.15.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



En revanche, bien que la pelouse rase parsemée d'arbres présente une faible diversité floristique, elle constitue un habitat de nourrissage et potentiellement de reproduction pour la Huppe fasciée (milieu ouvert, un sol facilement accessible, cavité arboricole).



Le site n°16 intersecte une zone à dominante humide référencée dans le SDAGE. Le site n°15 est quant à lui localisé à proximité de celle-ci.

### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Les sites n°15 et 16 se situent au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Blessonville.

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation de ce Parc national, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

## D.16. SITE N°17 : COMMUNE DE RICHEBOURG



## D.16.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 10 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 9 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur probable	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<b>Gibiers</b>									
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible

Tableau 39. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°17 (commune de Richebourg). Source : Verdi.

Les habitats arbustifs et arborés présents sur le site sont propices à la nidification d'espèces protégées caractéristiques des milieux bocagers et forestiers. Parmi elles, deux espèces présentent des enjeux de conservation modérés (espèces vulnérables en France) : **la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe.**

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Avifaune protégée à enjeu modéré

 Linotte mélodieuse

 Verdier d'Europe

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.16.2. INSECTES

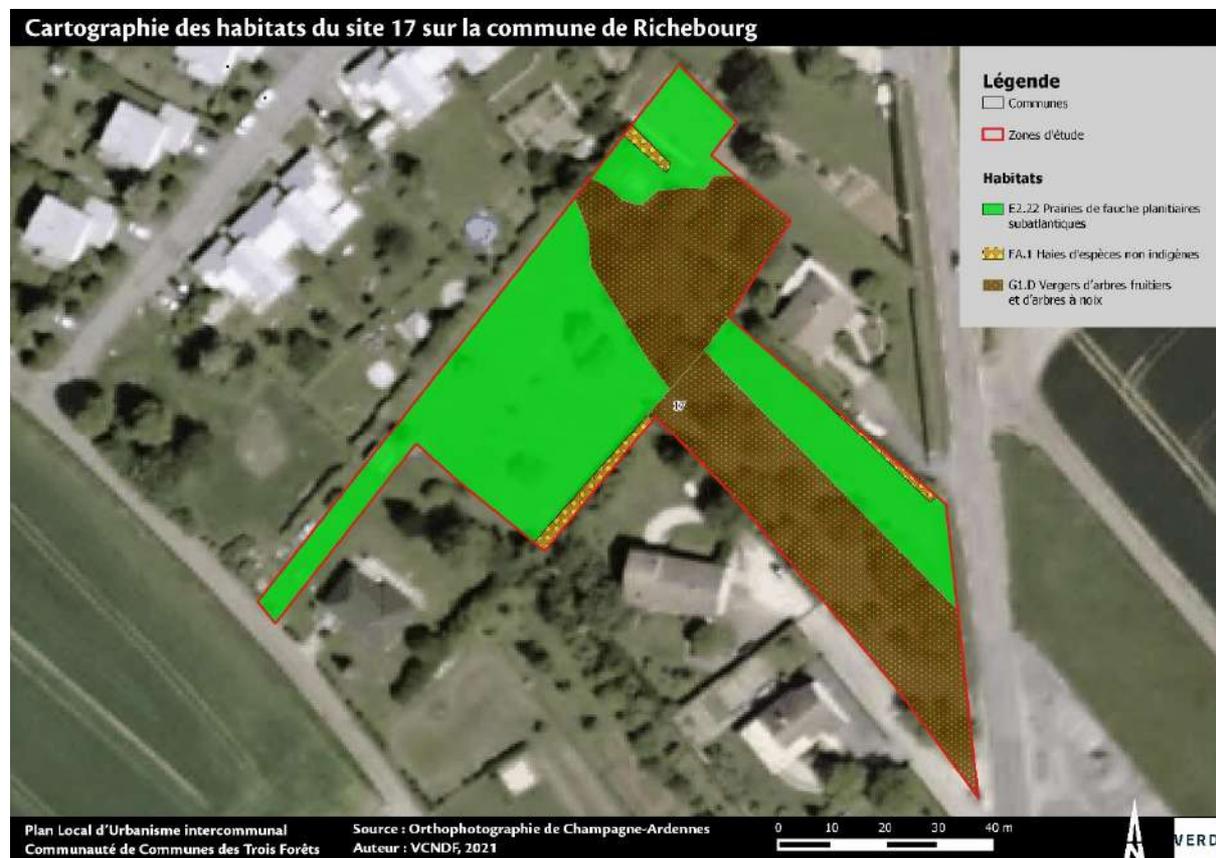
L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères et 2 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houlque	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 40. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°17 (commune de Richebourg). Source : Verdi.

### D.16.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site présente un enjeu concernant l'avifaune nicheuse. Deux espèces à enjeu modéré ont été observées au sein des végétations arbustives.



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°17 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Richebourg.

Au vu des faibles enjeux écologiques en présence, des milieux représentés et de leurs potentialités d'accueil très réduites vis-à-vis de la faune et de la flore ayant permis la caractérisation de ce Parc national, l'aménagement du territoire étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

## D.17. SITE N°18 : COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN



## D.17.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 8 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 5 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC ?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur probable	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur probable	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 41. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°18 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Le site est entouré partiellement d'une haie arbustive au sein de laquelle des espèces des milieux bocagers et forestiers peuvent nicher. Les espèces observées lors de l'inventaire sont communes mais sont protégées (Mésange bleue, Mésange charbonnière et Moineau domestique).

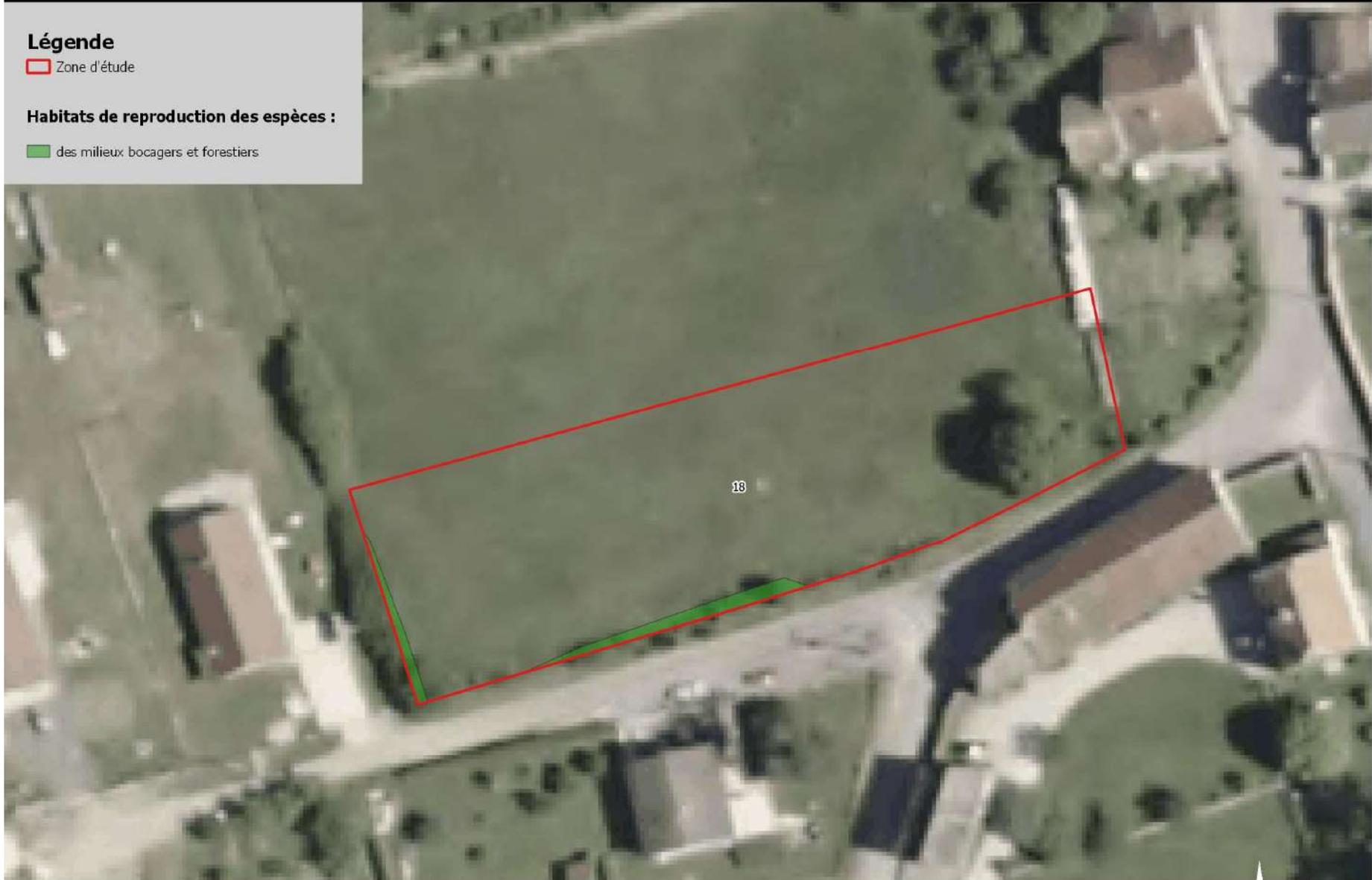
## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.17.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 42. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°18 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

### D.17.3. AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

L'inventaire floristique n'a pas mis en évidence d'espèces patrimoniales ou remarquables à première vue. Cependant, la végétation qui caractérise l'habitat herbacé est caractéristique des milieux calcaricole secs. Il s'agit d'une pelouse à enjeu modéré à fort.



Les **chiroptères**, bien que n'ayant pas été étudiés, représentent un enjeu sur le site et ses abords. En effet, en continuité directe avec la colonie de Grands Murins d'Orges (à moins de 5km), des individus sont susceptibles de chasser et transiter sur le site.



#### **D.17.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS**

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de forte. Les habitats et les espèces identifiés ont un enjeu pressenti fort à très faible. Le site intersecte également une zone potentiellement humide selon le SDAGE. En effet, il est localisé au sein de la vallée de l'Aujon.

Concernant la faune, le site joue un rôle dans la trame verte et bleue locale (haies bocagères, zone de chasse des chiroptères, etc.). A ce titre, la zone d'étude intersecte un réservoir de biodiversité des milieux ouverts et un corridor des milieux humides. La préservation de la trame verte et bleue locale semble donc passer par le maintien de tout ou partie des milieux arbustifs et arborés du site. De plus, la présence du Grand murin en chasse/transit sur le site n'est pas à exclure.

#### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°18 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désignation d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Le périmètre de la ZPS correspond également au périmètre du réservoir de biodiversité des milieux ouverts. Le site étant situé au sein du périmètre de la ZPS, il est probable d'observer des individus en chasse et en transit.

## D.18. SITE N°19 : COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN



## D.18.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 9 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 5 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	Nicheur probable	Faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC ?	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur probable	Très faible

Tableau 43. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°19 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Deux espèces à enjeu modéré (espèces vulnérables en France) ont été observées en nidification sur le site. Il s'agit du Bruant jaune et de la Linotte mélodieuse. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations arbustives et arborées présentes sur le site.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Avifaune protégée à enjeu modéré

 Bruant jaune

 Linotte mélodieuse

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers

 des milieux ouverts



## D.18.2. AMPHIBIENS

L'inventaire des amphibiens a mis en évidence 1 espèce protégée par l'article 4 de l'arrêté du 8 janvier 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Nord-Pas-de-Calais	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille verte	-	-	NT	4	V	III	Non	Reproducteur	Faible

Tableau 44. Dénomination de l'espèce d'amphibien observée sur le site n°19 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Une Grenouille verte a été observée au niveau du fossé longeant le site au sud. Il s'agit d'une espèce qui n'est pas trop exigeante en ce qui concerne le type de milieux de reproduction (plans d'eau permanents, étangs riches en végétation, petits lacs, berges à la végétation riveraine abondante, ...).



Illustration 4. Fossé propice à la reproduction des amphibiens. Source : Verdi.

### D.18.3. INSECTES

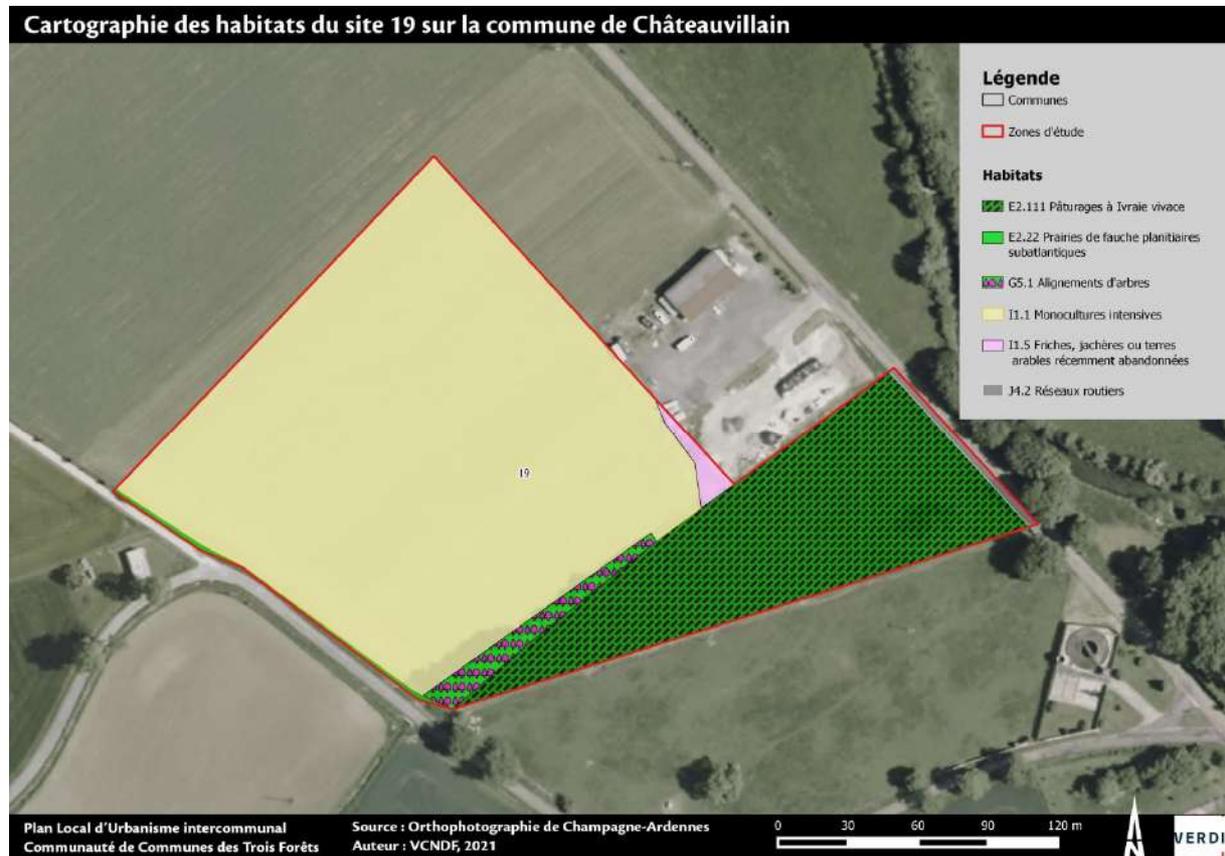
L'inventaire des insectes a mis en évidence 4 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'odonate. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Odonates</b>											
<i>Caloptéryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 45. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°19 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

#### D.18.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Le site intersecte également une zone potentiellement humide selon le SDAGE. Il est en effet localisé au sein de la vallée de l'Aujon.



Concernant la faune, 2 espèces d'oiseaux à enjeu modéré ont été observées (Linotte mélodieuse, Bruant jaune) au niveau des végétations arbustives et arborées. La présence d'arbres (peupliers) constitue également un élément à prendre en compte dans l'analyse des potentialités d'accueil du site envers les chiroptères (cavités arboricoles, continuités écologiques). Le site présente également des un habitat propice pour la reproduction des amphibiens. Une espèce a été observée au niveau d'un fossé qui longe la zone d'étude. Il s'agit de la Grenouille verte.



Ainsi, par la présence de végétations arbustives et arborées, le site joue alors un rôle important dans la trame verte et bleue locale. Il intersecte d'ailleurs un corridor des milieux ouverts et un corridor des milieux humides.

### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°19 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

La présence d'une colonie de Grands Murins (environ 2000 individus) a permis la désignation d'une ZSC (FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon). Le site étant situé à quelques centaines de mètres du périmètre de la ZPS et faisant partie intégrante de la trame verte et bleue locale, il est possible d'y retrouver des individus en chasse et en transit.

## D.19. SITE N°20 : COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN



## D.19.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 9 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>									
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>									
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 46. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°20 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. Toutes les espèces observées sont de passage sur le site.

## D.19.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 3 espèces d'orthoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 47. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°20 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

Remarque : Une recherche spécifique a été menée sur le Fadet de la Mélèque (*Coenonympha glycerion*). Il s'agit d'une espèce de lépidoptère ayant permis la désignation de la ZNIEFF de type I « Pre-bois, pelouses et bois du parc de Châteauvillain – 210013032 » et la ZNIEFF de type II « Forêts d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain – 210000625 ». Elle fréquente les milieux mésophiles ou plus secs ouverts et semi ouverts tels que les pelouses et prairies sèches, les lisières et les clairières. L'espèce n'a pas été observée sur le site mais les milieux à proximité immédiate sont propices à sa présence.

### D.19.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de modérée. Les habitats et les espèces identifiés sont peu communs à communs. L'habitat, bien que sur-semé, montre une tendance calcaro-mésotrophe, cette prairie, non entretenue, pourrait avoir un intérêt floristique plus important.



Concernant la faune, le site ne présente que très peu de potentialités (parcelle agricole).



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°19 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

Le site se situe le long de la ZNIEFF de type I « Pre-bois, pelouses et bois du parc de Châteauvillain – 210013032 » et la ZNIEFF de type II « Forêts d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain – 210000625 ». Implantées sur les massifs forestiers les plus vastes du département, ces zonages présentent une richesse faunistique (Nacré de la Sanguisorbe, Damier noir, Rainette verte, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, ...) et floristique (Alisier de Fontainebleau, Aster amelle, Gagée jaune, Choin ferrugineux, Céphalanthères rouge, Euphorbe à feuilles de pin, ...).

En cas d'aménagement du site, un dérangement pourrait être observé sur les espèces d'oiseaux qui nichent à proximité. Concernant les insectes, en cas de présence du Fadet de la Mélisque une destruction directe d'individus pourrait être observée.

## D.20. SITE N° 21 : COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN



## D.20.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 9 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 8 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	-	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<b>Gibiers</b>											
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 48. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°21 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives sont propices à la nidification d'espèces protégées dont certaines présentent un enjeu de conservation modéré : Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Avifaune protégée à enjeu modéré

 Linotte mélodieuse

 Verdier d'Europe

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.20.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 3 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

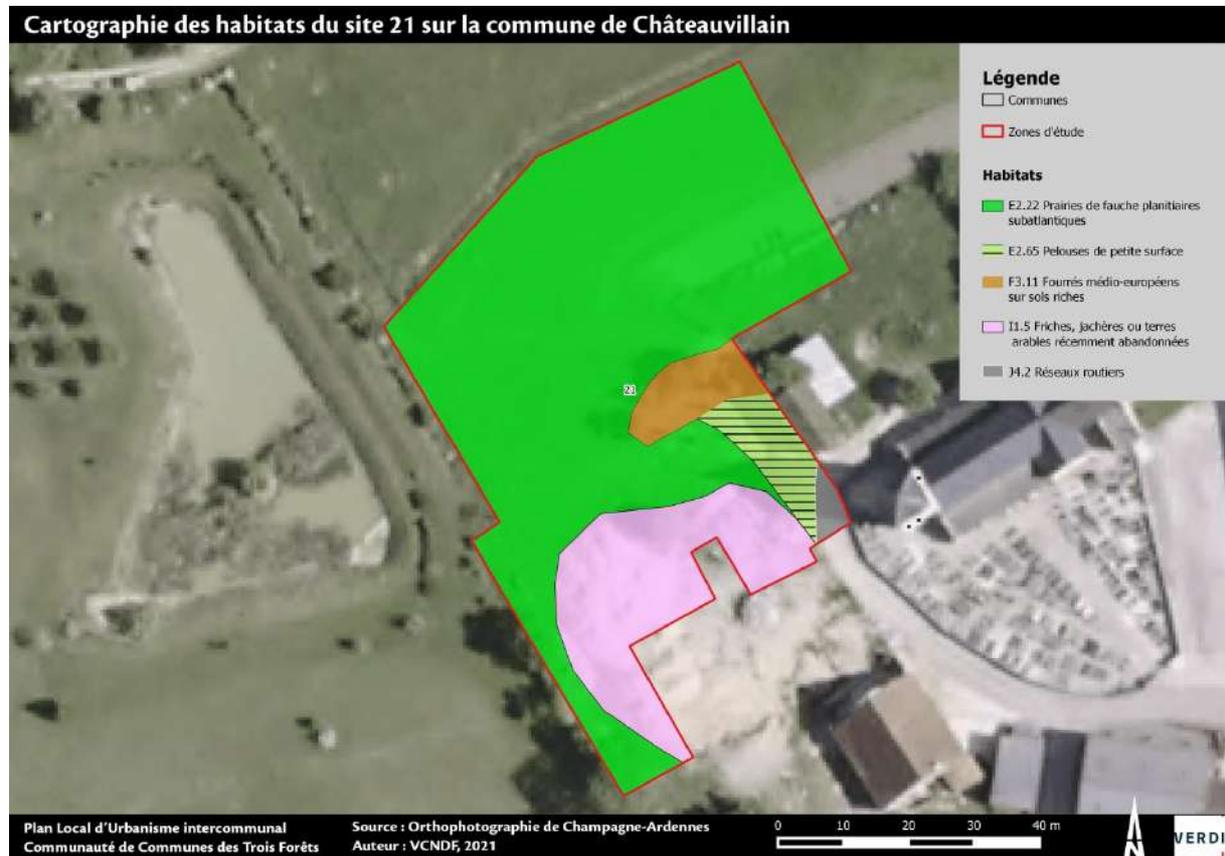
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 49. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°21 (commune de Châteauvillain). Source : Verdi.

Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

### D.20.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de modéré. Les habitats et les espèces identifiés sont peu communs à communs. L'habitat principal est constitué d'une végétation herbacée prairiale de milieux secs calcaro-marneux.



Concernant la faune, le site présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers (franges arbustives).



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°21 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

Le site se trouve à proximité de la ZNIEFF de type I des « pelouses de la côte de Vaulargeot, de la côte des vignes et du Vau Maignien à Creancey (210015550) ». Située entre plusieurs boisements, il intersecte un corridor multitrames pouvant être utilisé comme zone de déplacement de différents groupes taxonomiques. Ainsi, l'aménagement du site devra permettre le maintien des franges arbustives.

## D.21. SITE N° 22 : COMMUNE DE DINTEVILLE



## D.21.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 9 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardenne	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	-	-	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	-	-	NA	3	-	III	Oui	Humide	De passage	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>											
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 50. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°22 (commune de Dinteville). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. L'ensemble des espèces observées sont de passage sur le site.

### D.21.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 51. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°22 (commune de Dinteville). Source : Verdi.

Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

### D.21.3. MAMMIFERES TERRESTRES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge Nationale	Protection Nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	LC	Gibier	-	-	Non	De passage	Très faible

Tableau 52. Désignation de l'espèce de mammifère observée sur le site n°22 (commune de Dinteville). Source : Verdi.

#### D.21.4. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. La prairie est pâturée de manière intensive au point que la végétation sur-piétinée, soit plutôt en mauvais état de conservation. Cela peut aussi s'expliquer par la présence d'une zone à dominante humide à proximité immédiate et donc, par l'humidité du sol qui se dégrade plus facilement lors du piétinement. Les habitats et les espèces identifiés sont assez communs à communs.



Concernant la faune, le site ne présente que très peu de potentialités.



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°22 n'intersecte aucun zonage.

Toutefois, de par sa présence à proximité du Ruisseau de Dinteville (affluent de l'Aube), le site intersecte un corridor des milieux humides. Il est également localisé à proximité immédiate d'une zone à dominante humide.

## D.22. SITE N°23 : COMMUNE DE LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE



## D.22.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 10 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 5 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardenne	Degré de menace national	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	-	-	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	NT	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<b>Gibiers</b>											
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur probable	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur probable	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 53. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°23 (commune de Latrency-Ormoy-sur-Aube). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives et arborées (fourrés, vergers, plantations d'arbres) sont propices à la nidification d'espèces protégées telles que la Fauvette à tête noire, ou encore le Rougegorge familier.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.22.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères et 1 espèce d'orthoptère. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<b>Orthoptères</b>											
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 54. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°23 (commune de Latrency-Ormoy-sur-Aube). Source : Verdi.

Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

### D.22.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de modéré. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers (fourrés, vergers, plantations d'arbres). Les espèces observées lors de l'inventaire sont toutefois communes (Fauvette à tête noire, Rougegorge familier).



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°23 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune Latrency-Ormoy-sur-Aube. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

## D.23. SITE N°24 : COMMUNE DE COUPRAY



## D.23.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 17 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 15 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	NT	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	NT	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	-	-	NT	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	-	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	-	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<b>Gibiers</b>											
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur probable	Très faible

Tableau 55. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°24 (commune de Coupray). Source : Verdi.

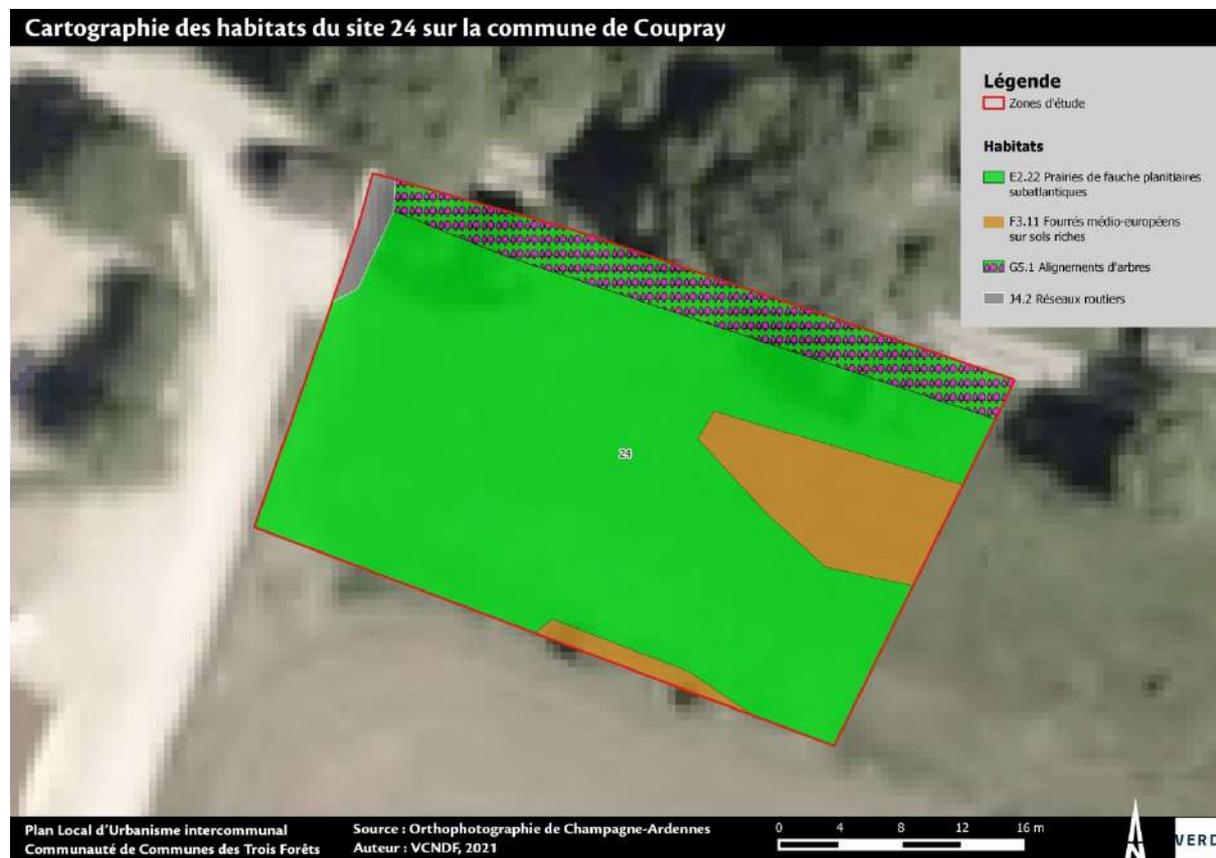
Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives sont propices à la nidification d'espèces protégées dont une espèce présente un enjeu de conservation modéré : le Verdier d'Europe.

Il s'agit d'une espèce des milieux arborés ouverts, feuillus ou mixtes. En période de reproduction, il recherche les endroits pourvus d'arbres et d'arbustes tels que les lisières, coupes et régénérations forestières, les plantations, ou encore les linéaires de type "haie arborée".



## D.23.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives (fourrés, alignements d'arbres) sont propices à la nidification d'espèces protégées dont une espèce présente un enjeu de conservation modéré : le Verdier d'Europe.



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site se trouve à proximité de la ZNIEFF de type II « Forêts d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain – 210000625 ». Implanté sur les massifs forestiers les plus vastes du département, ce zonage présente une richesse faunistique (Nacré de la Sanguisorbe, Damier noir, Rainette verte, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, ...) et floristique (Alisier de Fontainebleau, Aster amelle, Gagée jaune, Choin ferrugineux, Céphalanthères rouge, Euphorbe à feuilles de pin, ...).

Ce zonage constitue d'ailleurs un réservoir de biodiversité des milieux boisés. Le site est également intersecté par un corridor des milieux ouverts.

**D.24. SITES N°25 ET 27 : COMMUNE D'AUBEPIERRE-SUR-AUBE**



## D.24.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 24 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 15 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	-	-	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	-	-	LC	3	-	II	Oui	Bocager	Nicheur possible	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	-	-	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	-	LC ?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	-	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	-	-	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Gibiers</b>											
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire	-	-	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	-	-	LC ?	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	-	-	LC	Gibier	II/2	III	Non	Forestier	Nicheur possible	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur certain	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	Nicheur probable	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 56. Liste des espèces d'oiseaux observées sur les sites n°25 et 27 (commune d'Aubepierre-sur-Aube). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives sont propices à la nidification d'espèces protégées dont certaines présentent un enjeu de conservation modéré : Linotte mélodieuse, Serin cini et Verdier d'Europe.

Une espèce typique des milieux semi-ouverts a également été observée au niveau de ces végétations. Il s'agit du Bruant jaune. L'espèce affectionne les milieux agricoles très dégagés avec quelques haies et buissons.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Avifaune protégée à enjeu modéré

 Bruant jaune

 Linotte mélodieuse

 Serin cini

 Verdier d'Europe

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.24.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs. Le site présenté néanmoins un habitat caractéristique de zones humides (« Saulaies à *Salix alba* médio-européens – G1.131 »). Son maintien s'avère donc nécessaire.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers/forestiers (Linotte mélodieuse, Serin cini et Verdier d'Europe) et des milieux semi-ouverts (Bruant jaune). L'espèce affectionne les milieux agricoles très dégagés avec quelques haies et buissons.



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Les sites se situent au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

## D.25. SITE N°26 : COMMUNE D'AUBEPIERRE-SUR-AUBE



## D.25.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 14 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 11 sont protégées.

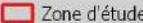
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardenne	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur certain	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	-	-	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Dendrocopus major</i>	Pic épeiche	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	-	-	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	-	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur certain	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<b>Gibiers</b>											
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 57. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°26 (commune d'Aubepierre-sur-Aube). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives sont propices à la nidification d'espèces protégées dont certaines présentent un enjeu de conservation modéré : Linotte mélodieuse, Serin cini et Verdier d'Europe.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Avifaune protégée à enjeu modéré

 Linotte mélodieuse

 Serin cini

 Verdier d'Europe

### Habitats de reproduction des espèces :

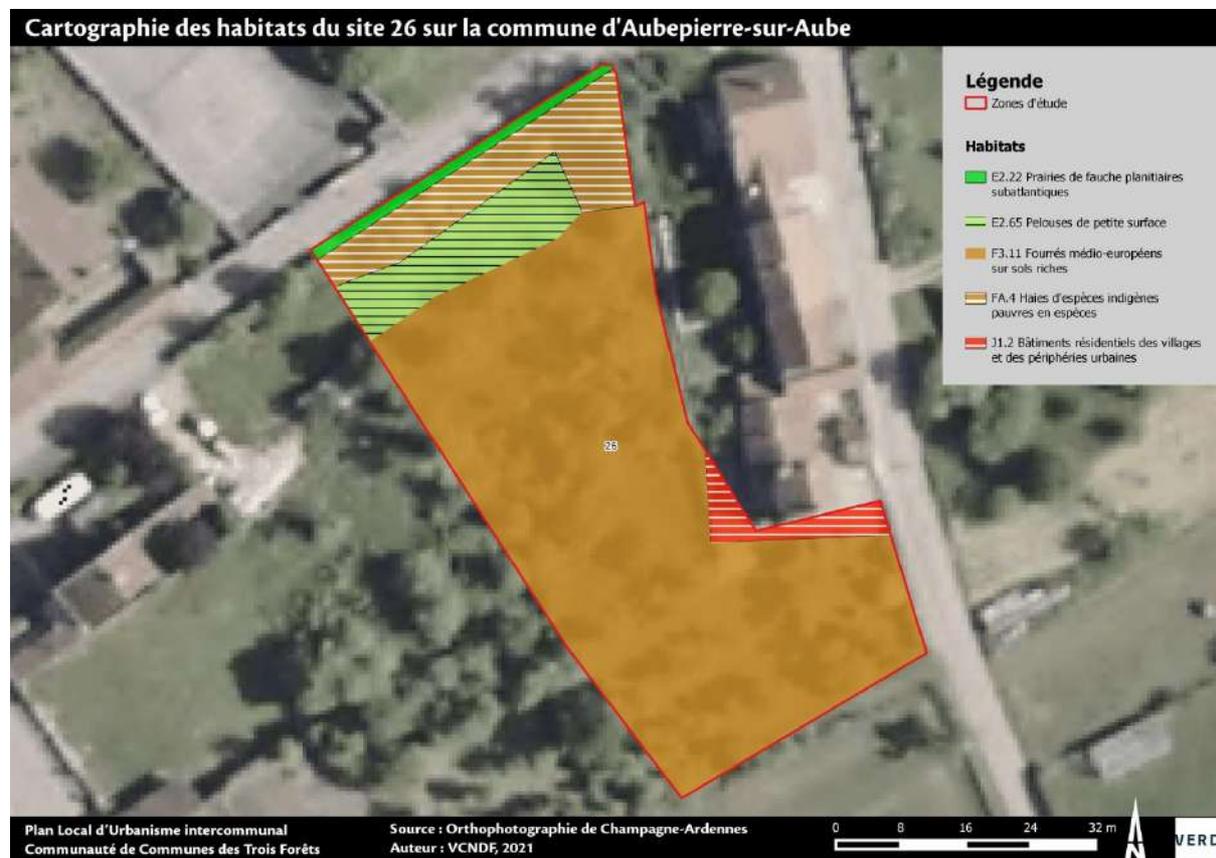
 des milieux bocagers et forestiers

 des milieux anthropiques

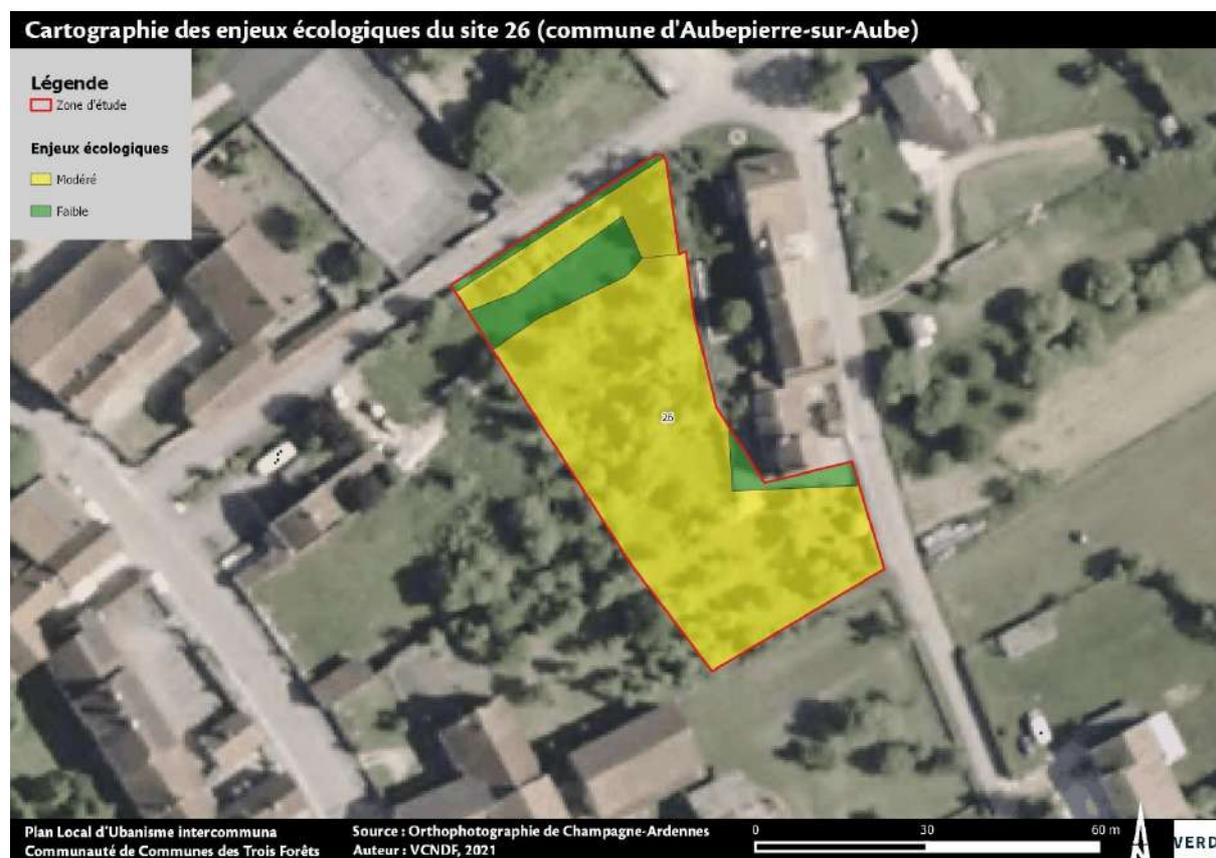


## D.25.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers (Linotte mélodieuse, Serin cini et Verdier d'Europe).



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°26 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

## D.26. SITES N°28 ET 29 : COMMUNE DE COUR-L'ÉVEQUE



## D.26.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 18 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 14 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	-	VU	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	-	-	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	-	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	-	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	-	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	-	-	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>											
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	Nicheur possible	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 58. Liste des espèces d'oiseaux observées sur les sites n°28 et 29 (commune de Cour-l'èveque). Source : Verdi.

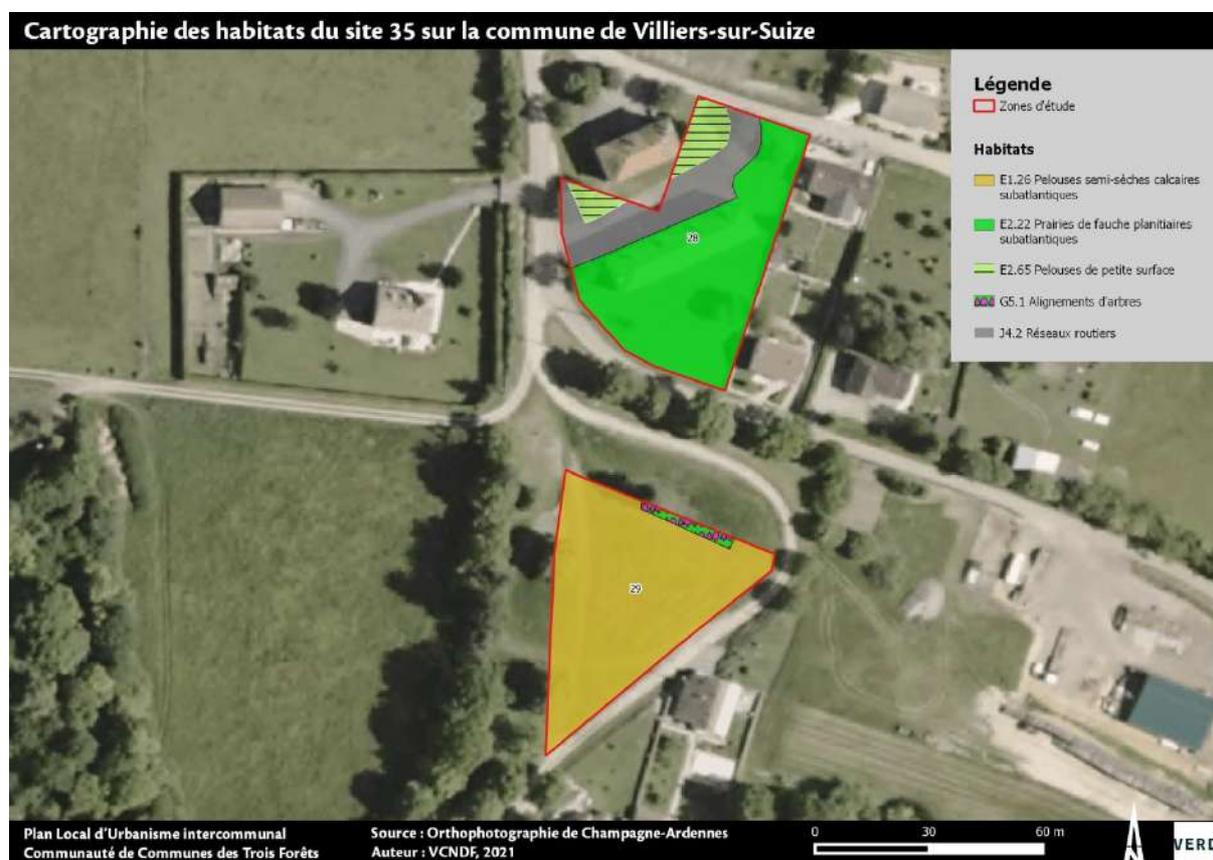
Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, les végétations arbustives sont propices à la nidification d'espèces protégées dont une espèce présente un enjeu de conservation modéré : le Chardonneret élégant.

Il s'agit d'une espèce qui fréquente les milieux boisés ouverts, qu'ils soient feuillus ou mixtes, tels que les lisières, clairières et régénérations forestières, en forêt riveraine le long des cours d'eau et des plans d'eau, dans le bocage, le long des routes, et en milieu anthropique dans les parcs, vergers et jardins arborés.



## D.26.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de forte, notamment au niveau du site 29. Les habitats et espèces sont typiques des pelouses et prairies calcaires. Les habitats et espèces sont rares à communs. L'espèce d'orchidée ci-dessous, l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis* (L.) Rich., 1817), n'est pas l'une des espèces les plus rares mais elle est le témoin de la bonne qualité du milieu. L'enjeu de conservation pour ces groupes est fort.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers/forestiers (Chardonneret élégant).



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Les sites se situent au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Orges. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

Concernant la trame verte et bleue locale, les deux sites intersectent un corridor des milieux ouverts et des milieux humides ainsi qu'un corridor des milieux boisés.

## D.27. SITE N°30 : COMMUNE D'ARC-EN-BARROIS



## D.27.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 14 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 9 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	-	VU	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	-	LC ?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	-	LC	3	-	III	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<b>Gibiers</b>											
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 59. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°30 (commune d'Arc-en-Barrois). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers. En effet, le verger présent au sud du site est propice à la nidification de deux espèces protégées à enjeu modéré : Chardonneret élégant et Verdier d'Europe.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Avifaune protégée à enjeu modéré

 Chardonneret élégant

 Verdier d'Europe

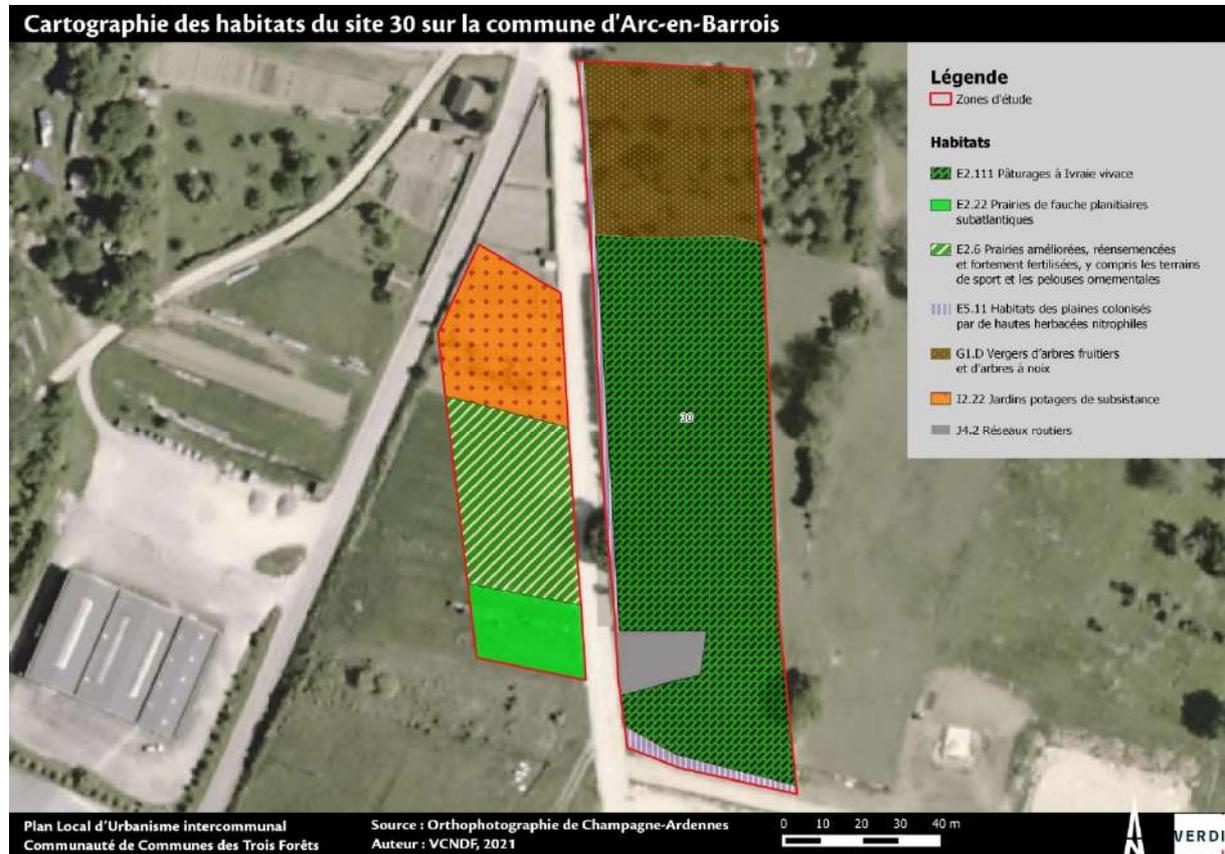
### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



## D.27.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont assez communs à communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers (Chardonneret élégant et Verdier d'Europe).



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°30 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune d'Arc-en-Barrois. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

De plus, il se situe à proximité immédiate de la ZNIEFF de type II « Forêts d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain – 210000625 ». Implanté sur les massifs forestiers les plus vastes du département, ce zonage présente une richesse faunistique (Nacré de la Sanguisorbe, Damier noir, Rainette verte, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, ...) et floristique (Alisier de Fontainebleau, Aster amelle, Gagée jaune, Choin ferrugineux, Céphalanthères rouge, Euphorbe à feuilles de pin, ...).

*Remarque :* La ZNIEFF de type I « coteau boisé près du calvaire à Arc-en-Barrois (210008911) » référencée à moins d'un kilomètre du site ne sera pas impactée puisque son espèce floristique emblématique et rarissime (*Méconopsis du Pays de Galles*) n'a pas été observée sur le site.

Pour finir, le site intersecte un corridor multitrames.

## D.28. SITE N°31 : COMMUNE D'ARC-EN-BARROIS



## D.28.1. AVIFAUNE

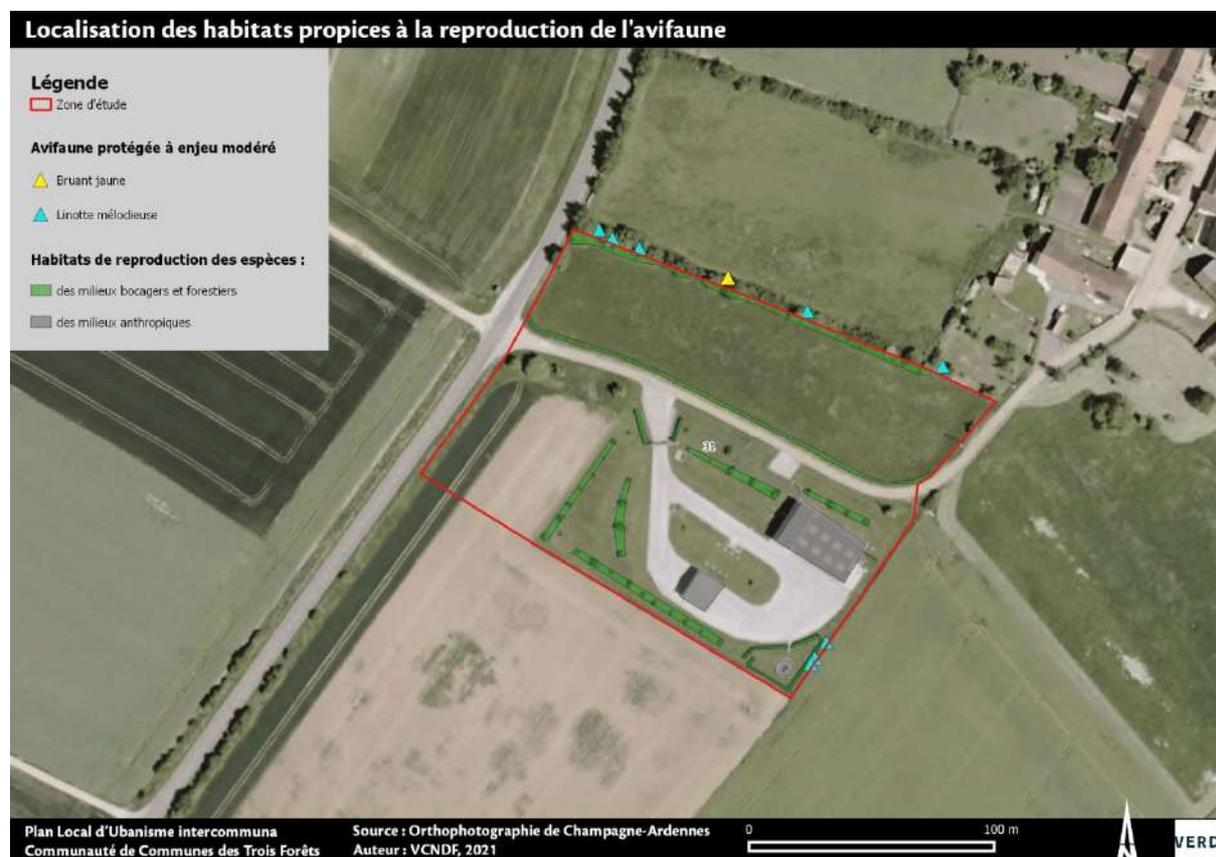
L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 16 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	-	-	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	-	VU	3	-	II-III	Non	Bocager	Nicheur probable	Modéré
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	-	-	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	LC	3	-	-	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
<i>Dendrocopus major</i>	Pic épeiche	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	-	LC	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur probable	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	-	-	LC	3	-	II	Non	Anthropique	Nicheur possible	Faible
<b>Gibiers</b>											
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire	-	-	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	LC	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	Nicheur probable	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible

Tableau 60. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°31 (commune d'Arc-en-Barrois). Source : Verdi.

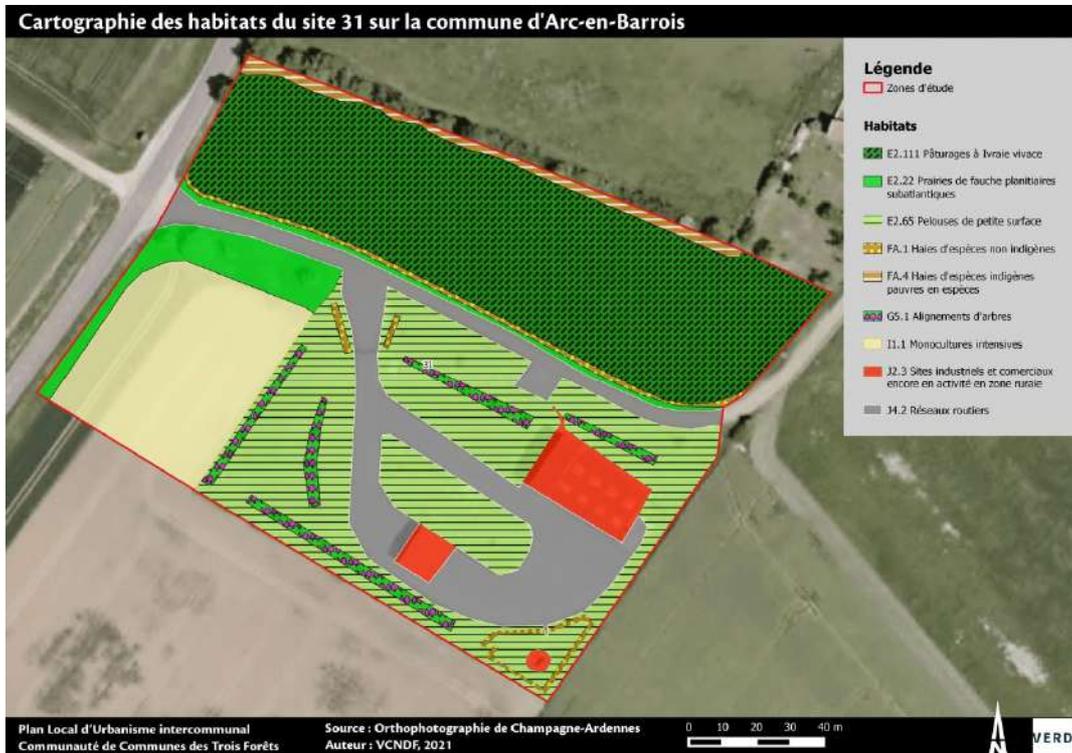
Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers/forestiers et des milieux ouverts. Deux espèces à enjeu modéré ont été observées : Bruant jaune et Linotte mélodieuse.

Le Bruant jaune a été observé au niveau de la haie présente au nord alors que le Linotte mélodieuse a été observée au niveau des végétations arbustives présentes au niveau du site industriel.



## D.28.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers et forestiers (Bruant jaune et Linotte mélodieuse).



## D.29. SITE N°32 : COMMUNE DE BUGNIERES



## D.29.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 16 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 10 sont protégées.

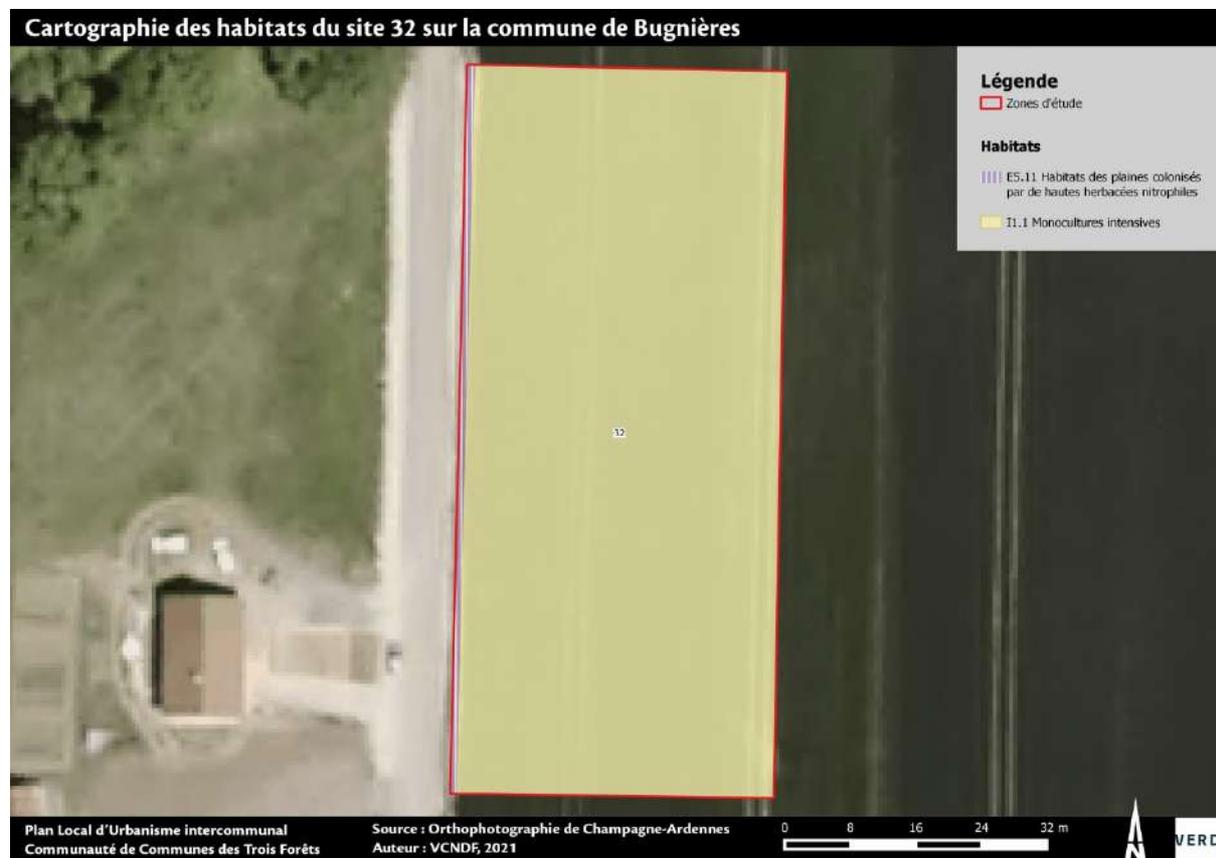
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardenne	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	-	-	LC	3	I	II	Oui	Forestier	De passage	Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	-	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Dendrocopus major</i>	Pic épeiche	-	-	-	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<b>Gibiers</b>											
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	NT	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	Nicheur probable	Faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Turdus philomelus</i>	Grive musicienne	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 61. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°32 (commune d'Arc-en-Barrois). Source : Verdi.

Une seule espèce non protégée est susceptible de se reproduire au niveau de la parcelle agricole Il s'agit d'une espèce à enjeu faible : l'Alouette des champs.

## D.29.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESSENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié ne présente pas de potentialités d'accueil pour l'avifaune.



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°32 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Bugnières. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

## D.30. SITE N°33 : COMMUNE DE LEFFONDS



### D.30.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 14 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 10 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	-	-	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	-	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	-	LC ?	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur possible	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	-	LC	3	-	II	Non	Forestier	Nicheur probable	Faible
<i>Phoenicurus ochuros</i>	Rougequeue noir	-	-	NA	3	-	II	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	-	-	VU	3	-	II	Non	Bocager	Nicheur possible	Modéré
<b>Gibier</b>											
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	-	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	De passage	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

*Tableau 62. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°33 (commune de Leffonds). Source : Verdi.*

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers. Parmi les espèces susceptibles de se reproduire au niveau de ces habitats, une espèce présente un enjeu modéré. Il s'agit du Serin cini. Cette espèce recherche les endroits semi-ouverts, pourvus à la fois d'arbres et arbustes, feuillus et/ou résineux, dans lesquels il peut nidifier, et d'espaces dégagés.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Avifaune protégée à enjeu modéré

 Bruant jaune

 Serin cini

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers



### D.30.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

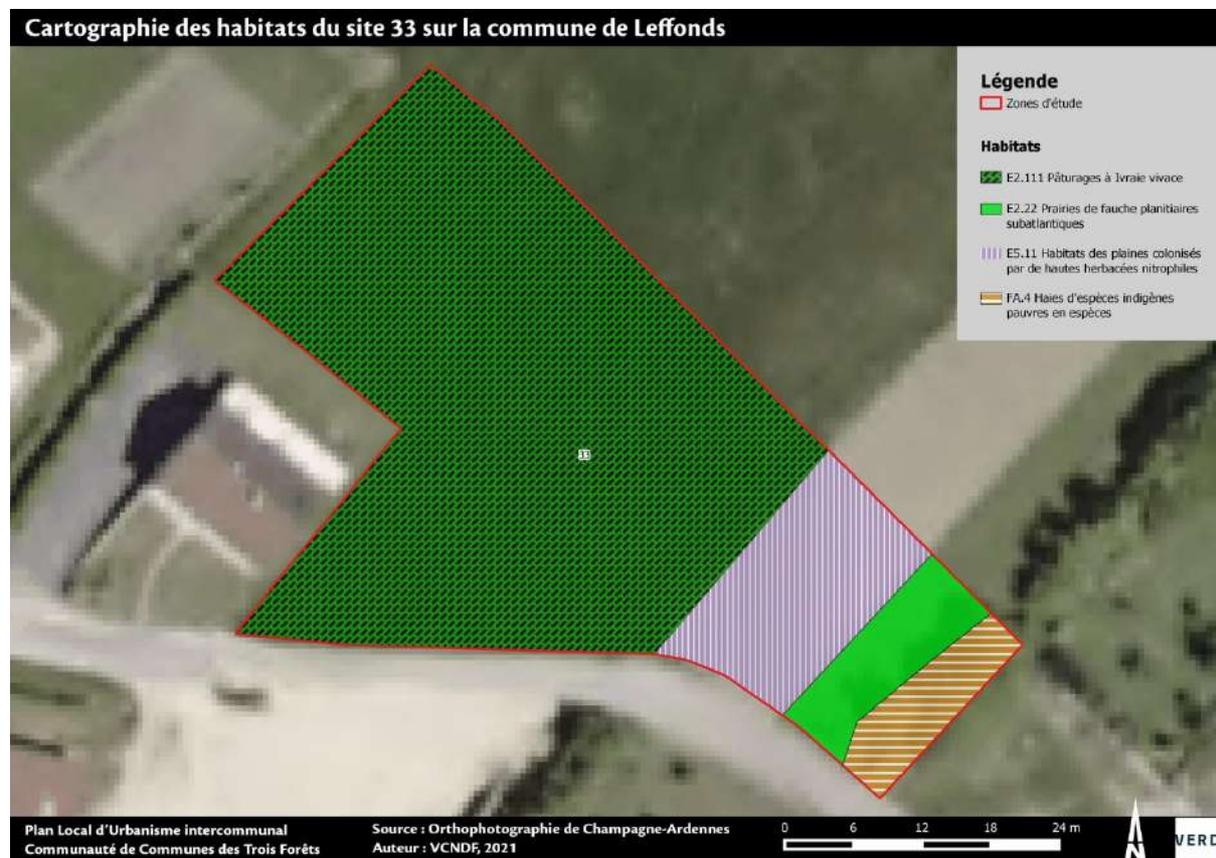
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 63. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°33 (commune de Leffonds). Source : Verdi.

Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

### D.30.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux bocagers (Serin cini).



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°33 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Leffonds. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

Concernant la trame verte et bleue locale, le site intersecte un corridor des milieux humides et se trouve à proximité immédiate d'un corridor des milieux boisés.

## D.31. SITE N°34 : COMMUNE DE LEFFONDS



### D.31.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 11 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 6 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne- Ardenne	Degré de menace national	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site	Enjeu nicheur
<b>Espèces protégées</b>											
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	-	-	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	-	-	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	-	NA	3	-	III	Non	Bocager	De passage	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	-	NA	3	-	II	Non	Bocager	De passage	Faible
<b>Gibier</b>											
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	NT	Gibier	II/2	III	Non	Ouvert	Nicheur possible	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	NA	Gibier	II/1-III/1	-	Non	Bocager	De passage	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage	Très faible

Tableau 64. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°34 (commune de Leffonds). Source : Verdi.

Le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux ouverts. Toutefois l'espèce susceptible de se reproduire au sein des parcelles agricoles n'est pas protégée. Il s'agit de l'Alouette des champs. L'espèce affectionne les milieux très dégagés avec un accès au sol facile.

## Localisation des habitats propices à la reproduction de l'avifaune

### Légende

 Zone d'étude

### Habitats de reproduction des espèces :

 des milieux bocagers et forestiers

 des milieux ouverts



## D.31.2. INSECTES

L'inventaire des insectes a mis en évidence 2 espèces de lépidoptères. Ces espèces ont été observées au niveau des végétations herbacées présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-	Degré de menace	Liste rouge nationale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats-	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Statut potentiel sur le site	Enjeu
<b>Lépidoptères rhopalocères</b>											
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	-	-	LC	-	-	-	-	Non	Reproducteur	Très faible

Tableau 65. Liste des espèces d'insectes observées sur le site n°34 (commune de Leffonds). Source : Verdi.

Les espèces observées ne sont pas patrimoniales.

### D.31.3. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié présente des potentialités d'accueil pour l'avifaune typique des milieux ouverts (Alouette des champs).



### **Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages**

Le site n°34 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Leffonds. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

Concernant la trame verte et bleue locale, le site se trouve à proximité immédiate d'un corridor des milieux boisés et des milieux humides.

## D.32. SITE N°35 : COMMUNE DE VILLIERS-SUR-SUIZE



### D.32.1. AVIFAUNE

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence 10 espèces d'oiseaux parmi lesquelles 7 sont protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Champagne-Ardennes	Degré de menace régional	Liste rouge nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Déterminante ZNIEFF	Cortège	Statut potentiel sur le site
<b>Espèces protégées</b>										
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	-	-	NA	3	-	III	Non	Forestier	De passage
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	DD	3	-	II	Non	Anthropique	De passage
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	-	NA	3	-	II-III	Non	Bocager	De passage
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	-	-	DD	3	-	III	Non	Anthropique	De passage
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	-	NA	3	-	II	Non	Forestier	De passage
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	-	NA	3	-	-	Non	Anthropique	De passage
<b>Gibiers</b>										
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	-	-	NA	Gibier	II/2	-	Non	Forestier	De passage
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	-	Gibier	II/2	-	Non	Bocager	De passage
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	NA	Gibier	II/2	III	Non	Anthropique	De passage

Tableau 66. Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site n°35 (commune de Villiers-sur-Suize). Source : Verdi.

Le site étudié ne présente aucune potentialité d'accueil pour l'avifaune. Toutes les espèces observées sont de passage sur le site.

### D.32.2. ENJEUX IDENTIFIES ET PRESENTIS

La diversité spécifique au niveau floristique peut être qualifiée de faible. Les habitats et les espèces identifiés sont communs.



Concernant la faune, le site étudié ne présente pas de potentialités d'accueil pour l'avifaune.



### Incidences sur le réseau Natura 2000 et les autres zonages

Le site n°35 se trouve au sein de l'aire d'adhésion au Parc national des forêts dont fait partie la commune de Villiers-sur-Suize. L'aménagement du site étudié n'aura aucune incidence sur le zonage en question. En effet, la Cigogne noire (espèce ayant permis la désignation du Parc national), n'est pas susceptible d'utiliser la zone étudiée.

## E. SYNTHÈSE DES ENJEUX OBSERVÉS SUR LES SITES

Les prospections de terrain ont mis en évidence la présence d'enjeux écologiques variant de très faible à modéré au sein des parcelles étudiées. Le tableau suivant représente la proportion des niveaux d'enjeux pour chacune des parcelles :

Numéro de parcelle	Enjeux écologiques	Proportion approximative des enjeux (%)					Enjeux observés à proximité immédiate	
		20	40	60	80	100	Faune	Flore / Habitats / Zone humide
1	Très faible à faible	[Bar chart: 20% yellow, 80% green]					-	-
2	Faible	[Bar chart: 100% green]					Bruant jaune	-
3	Faible à modéré	[Bar chart: 80% yellow, 20% green]					Colonie d'une espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire à 300m à l'ouest : Grand Murin	ZDH
4	Très faible à modéré	[Bar chart: 40% yellow, 60% green]					Colonie d'une espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire à 400m à l'ouest : Grand Murin	-
5	Très faible à faible	[Bar chart: 80% grey, 20% green]					Espèces d'intérêt communautaire de passage : Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Milan noir	-
6	Modéré	[Bar chart: 100% yellow]					Espèce d'intérêt communautaire nicheuse à moins de 100m au nord du site : Pie-grièche écorcheur	-
							Continuité écologique avec la colonie de Grand Murin présente à moins de 5km au nord-est du site	
7	Très faible à modéré	[Bar chart: 80% yellow, 20% green]					Espèces à enjeu modéré nicheuses à proximité le long du site : Bruant jaune, Bruant zizi, Linotte mélodieuse	Habitats et espèces potentielles d'enjeu fort à très faible
8	Très faible à faible	[Bar chart: 80% green, 20% grey]					Espèce à enjeu modéré nicheuse à proximité immédiate du site : Verdier d'Europe	ZDH
9	Faible à modéré	[Bar chart: 70% yellow, 30% green]					Alignement d'arbres (cavités potentielles pour les chiroptères)	ZDH
10	Faible	[Bar chart: 100% green]					-	-
11	Très faible à faible	[Bar chart: 80% green, 20% grey]					-	-
12	Très faible à modéré	[Bar chart: 30% yellow, 70% green]					-	-
13	Faible à modéré	[Bar chart: 50% yellow, 50% green]					-	-
14	Faible à modéré	[Bar chart: 50% yellow, 50% green]					-	-
15	Faible à modéré	[Bar chart: 50% yellow, 50% green]					-	ZDH
16	Faible	[Bar chart: 100% green]					-	ZDH
17	Faible à modéré	[Bar chart: 70% yellow, 30% green]					-	-
18	Faible	[Bar chart: 100% green]					Continuité écologique avec la colonie de Grand Murin présente à moins de 5km au nord-est du site	ZDH et Habitats et espèces potentielles d'enjeu fort à très faible
19	Faible à modéré	[Bar chart: 30% yellow, 70% green]					-	ZDH
20	Faible	[Bar chart: 100% green]					-	-
21	Faible à modéré	[Bar chart: 50% yellow, 50% green]					-	ZDH et Habitats et espèces potentielles d'enjeu modéré à très faible
22	Faible	[Bar chart: 100% green]					-	ZDH
23	Faible	[Bar chart: 100% green]					-	-
24	Faible à modéré	[Bar chart: 60% yellow, 40% green]					-	-
25	Faible à modéré	[Bar chart: 60% yellow, 40% green]					-	-
26	Faible à modéré	[Bar chart: 80% yellow, 20% green]					-	-
27	Faible à modéré	[Bar chart: 60% yellow, 40% green]					-	Habitat caractéristique de zone humide : « Saulaies à <i>Salix alba</i> médio-européens – G1.131 »
28	Faible	[Bar chart: 100% green]					-	-
29	Faible à modéré	[Bar chart: 80% yellow, 20% green]					-	Habitats et espèces d'enjeu fort à modéré
30	Faible à modéré	[Bar chart: 60% yellow, 40% green]					-	-
31	Faible à modéré	[Bar chart: 30% yellow, 70% green]					-	-
32	Faible	[Bar chart: 100% green]					-	-
33	Faible à modéré	[Bar chart: 30% yellow, 70% green]					-	-
34	Faible	[Bar chart: 100% green]					-	-
35	Très faible à faible	[Bar chart: 30% grey, 70% green]					-	-

**Légende des enjeux :** très faible ; faible ; modéré ; fort ; très fort

Tableau 67. Synthèse des enjeux écologiques de la zone d'étude – Source : Verdi

Les parcelles les plus intéressantes d'un point de vue écologique sont celles portant les numéros suivants : 3 ; 6 ; 7 ; 9 ; 13 ; 15 ; 17 ; 19 ; 21 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 29 ; 30 et 31.

Néanmoins, bien que les enjeux soient moindres sur les autres sites, la présence d'espèces protégées en période de reproduction constitue une contrainte réglementaire.

## F. PROPOSITION DE MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Afin d'envisager une réflexion portant sur l'aménagement des différentes parcelles inventoriées, un ensemble de mesures ERC ont été préconisées afin d'éviter et de réduire les impacts sur les fonctionnalités écologiques des différents espaces. Des mesures d'accompagnement sont également proposés afin d'apporter une plus-value écologique aux différents sites. Ces mesures sont présentées par grandes thématiques.

### F.1.1. CREER DES ESPACES VEGETALISES A VALEUR ECOLOGIQUE

#### F.1.1.1. Créer une mosaïque d'habitats

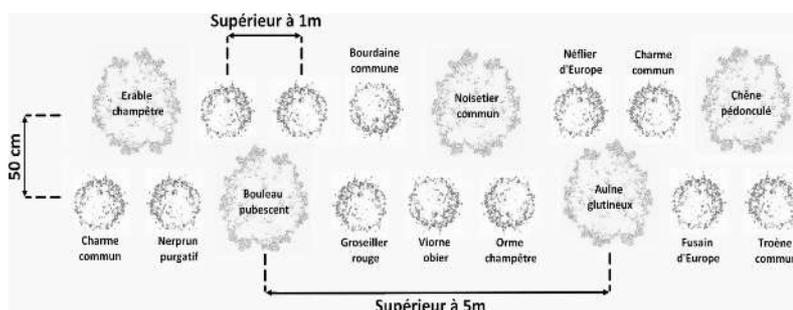
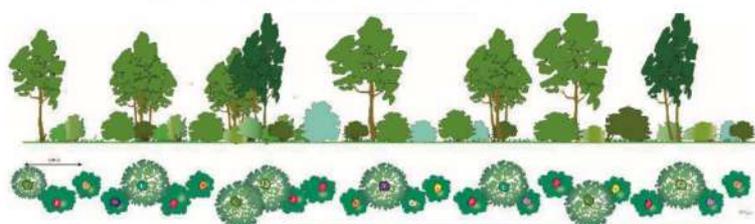
Les projets devront intégrer une mosaïque de milieux végétaux permettant de multiplier les habitats et ressources alimentaires potentiels pour la biodiversité (bosquets, haies, prairies, ronciers, etc.).

Dans toutes les zones végétalisées, le nombre de strates végétales devra, dans la mesure du possible, être maximisé : muscinale, herbacée basse, herbacée haute, arbustive et arborée. La diversification des strates permet d'augmenter les habitats potentiels pour la faune ; elle augmente également la diversité floristique et donc généralement l'étalement des floraisons et des fructifications.

Plusieurs actions sont possibles :

- > Mettre en défens les zones les plus ombragées et humides et laisser le bois mort sur place afin de favoriser la strate muscinale ;
- > Ouvrir partiellement la canopée, limiter l'embroussaillage, générer une perturbation régulière "légère" (débranchage tous les 1 à 2 ans) afin de favoriser la strate herbacée ;
- > Limiter le développement des ronciers au profit des arbustes, créer de petites clairières ou éclaircir le boisement en plantant des arbustes ;
- > Mettre en place des haies multi strates (cf. figures ci-dessous) dont l'efficacité repose sur l'alternance d'arbres de hautes tiges et d'arbustes sur deux lignes.

Figure 233 : exemples de haie multistrates (source : Écosphère)



### F.1.1.2. Sélectionner des espèces indigènes

L'objectif de cette recommandation est de choisir des végétaux qui, une fois plantés, s'adapteront plus facilement à leurs conditions de vie, car ils auront été cultivés dans le même contexte climatique et présenteront un patrimoine génétique sauvage.

*Remarque : Un pourcentage d'espèces indigènes pourra être demandé.*

Deux labels ont vu le jour afin d'assurer la traçabilité des végétaux locaux :



Concernant la plantation d'arbres et arbustes, le **label Végétal local** sera recherché. Celui-ci garanti notamment locale, au regard d'une carte des 11 régions biogéographiques métropolitaines.

De plus, selon le sol présent sur le site, des essences pourraient alors être préconisée (cf. tableau ci-dessous donné à titre indicatif).



Le **label Vraies messicoles** garantit la présence, dans les mélanges de semences bénéficiaires, de 100 % d'espèces compagnes des cultures, d'origine locale et non horticoles. ). La **société Ecosem** propose ce type de mélange composé de plantes naturelles et autochtones.

Pour finir, les essences seront sélectionnées en fonction de leur intérêt pour la faune. Ainsi, les plantes mellifères seront préconisées pour les insectes pollinisateurs et des essences à fruits et/ou à graines seront proposées pour offrir des ressources pour l'avifaune.

### F.1.2. LIMITER LES RUPTURES DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La pollution lumineuse constitue également une barrière au déplacement des espèces nocturnes et notamment les chauves-souris. Afin de limiter les incidences des nuisances lumineuses du site sur ces espèces, plusieurs solutions existent :

- > Proscrire les éclairages de mises en valeur du végétal ;
- > Eviter toute diffusion de lumière vers le ciel (munir toutes les sources lumineuses de systèmes renvoyant la lumière vers le bas) ;
- > Utiliser des lampes peu polluantes et ayant une température de couleur inférieure à 1700°K ;
- > Utiliser la bonne quantité de lumière (ajuster la puissance des lampes et donc la valeur de l'éclairage en fonction des réels besoins, dans le temps et dans l'espace).

L'éclairage en phase travaux devra être limité autant que possible.

### **F.1.3. INSTALLER DES AMENAGEMENTS POUR LA FAUNE LOCALE**

Dans la conception des espaces végétalisés, des zones de refuges pour la faune, et notamment pour les oiseaux, devront être prévues. Ces zones, idéalement non accessibles aux utilisateurs, permettront ainsi à la faune locale de réaliser son cycle de vie. Cette recommandation est donc à mettre en parallèle de la première recommandation « créer des espaces végétalisés à valeur écologique ».

De plus, d'autres aménagements sont également proposés. Ils sont présentés dans les parties suivantes.

#### **F.1.3.1. Pose de nichoirs pour les oiseaux**

##### **Matériaux recommandés**

Le nichoir se doit d'être étanche et isolant aux variations de températures. Les solvants et vernis sont proscrits car ils sont nocifs pour les occupants. Le béton de bois est recommandé ou encore le bois non traité imputrescible certifié FSC ou PEFC de fabrication française ou équivalent. En cas d'utilisation du bois, les trous d'envol devront être équipés d'une plaque de protection en métal contre les pics verts qui agrandissent le trou pour attaquer les nichées comme celles des mésanges.

Plusieurs types de nichoirs sont proposés en fonction des espèces ciblées.

##### **Nichoir à Mésange charbonnière**

Le nichoir de forme ovale est apprécié des oiseaux. Il a une ouverture de 32 mm qui convient particulièrement aux mésanges plus grandes comme les mésanges charbonnières et les mésanges huppées.



Les nichoirs WoodStone® sont fabriqués avec un mélange durable de bois et de béton. Ils bénéficient d'une garantie de 10 ans. Contrairement aux nichoirs traditionnels en bois, ils sont imputrescibles, ne se détériorent pas et protègent leurs occupants contre les attaques des prédateurs tels que les pics, les chats et les écureuils.

Recommandation : utilisation de clous en aluminium pour l'installation de ces nichoirs en raison de leur poids.

**Dimensions : 26cm (H) x 22,5cm (L) x 15cm (I)**

##### **Nichoir à Mésange bleue et Troglodyte mignon**



Pour ce nichoir à balcon, tout en béton de bois, c'est la porte frontale qui présente la prééminence de protection de la couvée.

L'habitacle est large et profond, 14 cm x 19 cm.

La porte frontale est percée de 3 orifices d'envol de 27 mm de diamètre, pour accueillir les mésanges de petites tailles (bleue, nonnette, noire et huppée).

La chambre de nidification est ainsi très éclairée, et les parents construiront le nid plus bas, et plus loin de l'orifice.

**Dimensions extérieures : 30cm (H) x 27cm (L) x 19cm (I)**

##### **Nichoir à Rougegorge familier, Rougequeue noir**



Ce nichoir ouvert WoodStone® convient particulièrement au **Rougegorge familier**, au **Troglodyte mignon** mais également à Bergeronnette grise, au Gobemouche gris et au Rougequeue noir.

**Dimensions : 24cm (H) x 19cm (L) x 17,5cm (I)**

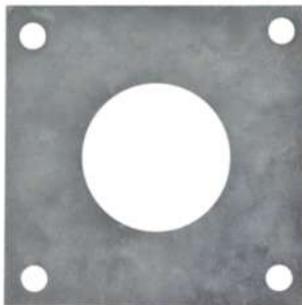
### **Conseils de pose**

Un nichoir à mésange sera placé à une **hauteur minimum de 3 m du sol**. Il n'existe pas de distance minimum à respecter entre les nichoirs, ils doivent être orientés orifice d'envol à l'abri des vents dominants, pour protéger les couvées des pluies et intempéries (**souvent sud-est**). Le nichoir sera légèrement incliné vers l'avant pour éviter que l'eau n'entre. Il sera posé avant la période de reproduction de préférence durant l'automne-hiver.

Concernant la localisation, les franges arbustives et arborées conservées ainsi que les habitats recréés dans la cadre des projets seront recherchées. L'idéal étant de positionner les nichoirs de manière à ce qu'ils soient éloignés de la fréquentation du public et de les disposer dans un endroit clair, ensoleillé (pas en plein soleil) et facilement accessible. Il faut que les abords du nichoir soient dégagés pour être repérés par les oiseaux.

Il est conseillé d'utiliser des clous en aluminium pour l'installation de ces nichoirs en raison de leur poids et pour limiter les dégâts causés aux arbres.

### **Plaque de protection du trou d'envol pour les nichoirs en bois**



Des plaques de protection pourront être positionnées afin d'empêcher aux pics et aux écureuils d'agrandir le trou d'entrée des nichoirs. La dimension sera adaptée au trou d'entrée Ø 26-27-28-32-34-mm.

### F.1.3.2. Pose de gîtes à chiroptères

#### Gîte à chauve-souris plat 1FF Schwegler, en béton de bois :



Grâce à sa forme et ses dimensions, ce gîte est un abri idéal pour toutes les espèces de chauves-souris qui logent dans des fissures. Il leur permet d'avoir un écart optimal quelle que soit leur position, c'est-à-dire un contact avec le bois ou avec le béton de bois.

**Dimensions : 43cm (H) x 14cm (L) x 27cm (l)**

**Trou d'accès : 12 mm x 24 mm.**

**Matériau(x) : Béton de bois**

#### Gîte à chauve-souris Schwegler 2F, en béton de bois :



**Dimensions : 35 cm (H) x 16cm (L) x 16 cm (l)**

**Matériau(x) : Béton de bois**

#### Gîte à chauves-souris ouverture dessous, en béton bois



Ce gîte présente deux possibilités d'accès: les chauves-souris peuvent s'accrocher au tronc et pénétrer dans le gîte par le bas ou entrer directement par le dessous de la paroi frontale. Le nichoir ne nécessite pas de nettoyage, car les déjections tombent directement sur le sol.

Ce modèle est idéal dans les forêts et dans les parcs.

**Dimensions : 36cm (H) x 16cm (diamètre extérieur)**

**Matériau(x) : Béton de bois**

#### Conseils de pose

Les gîtes seront disposés dans un endroit calme, clair, ensoleillé et facilement accessible. Ils seront fixés sur des mâts dans la frange arborée ou sur les façades de bâtiments dans des zones éloignées de l'éclairage. Les abords du gîte doivent être bien dégagés pour être abordés sans difficulté par leurs occupants.

En règle générale, il est conseillé de placer le gîte en direction du Sud Sud-Est et de l'Est, à l'abri de la pluie, d'un soleil direct trop puissant et du vent. Le gîte sera légèrement incliné vers l'avant pour éviter à l'eau d'entrer. Ils seront positionnés entre 3 et 5 mètres du sol sur des mâts imputrescibles et/ou sur des arbres de gros diamètres.

### F.1.3.3. Bois morts ou hibernaculums

Un hibernaculum est un abri artificiel composé d'un hamas de branches et de pierres.

Ces micro-habitats pourraient être colonisés par des espèces de reptiles (Orvet fragile, Lézard des murailles) ou d'amphibiens lors de la période d'hibernation. Cet aménagement sera également bénéfique à d'autres groupes d'espèces comme les micro-mammifères et les insectes. Les insectes xylophages (qui se nourrissent de bois) tels que les insectes saproxylophages qui se nourrissent de bois en décomposition.

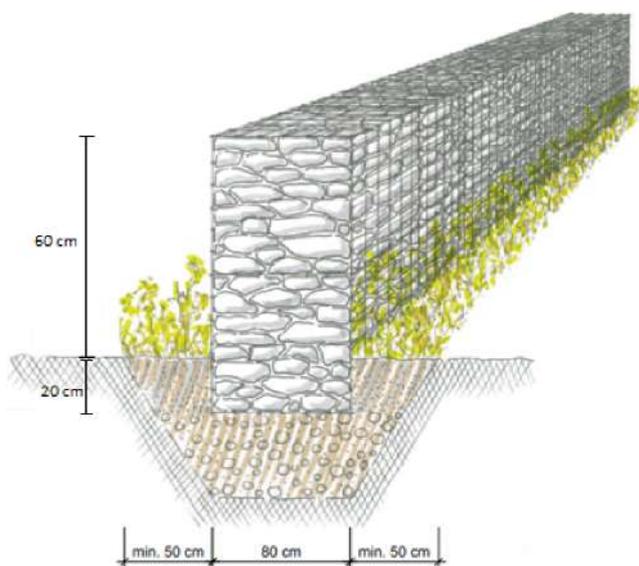
Les hibernaculums auront une largeur et une longueur d'environ 4m et une hauteur d'environ 1,5m de haut. Aucun déchet ou espèce exotique envahissante ne devra être utilisé.



*Exemples d'hibernaculums. © Verdi*

Des tas de bois morts, des souches pourront également être conservés au sol.

### F.1.3.4. Pose de gabions



Les gabions sont des casiers de treillis métalliques de forme rectangulaire avec un maillage d'au moins 8cm. Ces derniers doivent être remplis de pierres non calibrées. Le diamètre doit être de 20 à 40cm pour au moins 80% des pierres.

Les gabions ne nécessitent pas d'entretien particulier.

Cette mesure sera notamment requise en cas d'aménagement des sites sur lesquels le Lézard des murailles a été observé.

## **F.1.4. MINIMISER LES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE PENDANT LE CHANTIER**

### **F.1.4.1. Conserver les éléments à fortes valeurs écologique**

Lors des expertises, certains espaces herbacés (zones humides avérées ou potentielles) et arbustifs ainsi que des arbres à cavités ont été mis en évidence.

Le maintien de ces éléments devra être recherché en priorité. En cas d'aménagement contraint sur certains de ces espaces, il sera absolument nécessaire de compenser la perte d'habitats engendrée lors du projet, par la création de nouveaux habitats exploitables par les espèces observées lors de l'expertise. Pour se faire, on visera à recréer des espaces arborés, arbustifs et herbacés au moins à la hauteur des surfaces réelles impactées (ratio minimal de 1 pour 1) par réalisation de plantations/semis sur des espaces proches de la zone impactée.

Concernant les chiroptères, certains sites sont présents au sein de la ZPS « FR2102002 - Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon ». Des expertises chiroptérologiques poussées (diagnostic visuel et acoustique) visant à identifier l'absence ou la présence de chiroptères semblent s'avérer nécessaires. En cas de présence d'une/de colonies de chiroptères sur cet espace à aménager, un **dossier de demande de dérogation à la protection des espèces** devra être instruit et validé par les services de l'état référents en la matière avant toute intervention.

Selon les espèces impactées, un **dossier d'incidences Natura 2000** pourrait également être nécessaire.

### F.1.4.2. Réaliser les opérations de débroussaillage/abattage/terrassement/fauche en dehors des périodes sensibles

Afin de permettre un aménagement de la zone concernée par le projet, différents travaux devront avoir lieu dès les premiers mois de lancement du chantier.

Afin de réduire les risques de destructions éventuelles d'espèces protégées nicheuses, **les phases de débroussaillage/d'abattage/terrassement/fauche devront avoir lieu entre les mois de septembre et d'octobre** afin de réduire au maximum les impacts directs et indirects sur les espèces.

Période de sensibilité de l'avifaune nicheuse											
Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Période de sensibilité des amphibiens											
Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Rouge	Rouge	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge
Période de sensibilité des reptiles											
Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge
Période de sensibilité des chauves-souris											
Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Rouge	Rouge

Rouge : Périodes à éviter

Jaune : Périodes sensibles

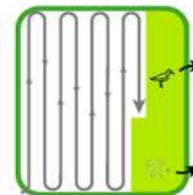
Vert : Période à privilégier

Il sera important de respecter quelques règles comme :

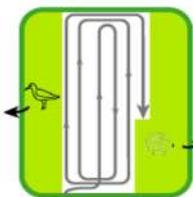
- > Mettre en œuvre un sens de fauche/abattage favorable à la préservation de la faune : (exemples : fauche en bande d'un bout à l'autre de la parcelle ou fauche centrifuge du centre vers l'extérieur (voir schéma ci-contre) ;
- > Privilégier des vitesses d'avancement aussi réduites que possible ;
- > Maintenir des espaces de végétation non fauchés/abattus. Ces zones de refuges permettront à la faune de trouver facilement un dernier refuge avant dispersion vers une zone plus sûre. Dans le cas présent, on tendra à faire en sorte que la fauche se termine en direction d'espaces non fauchés ou non impactés comme les zones de boisement conservées.



Les animaux évitent de fuir vers l'extérieur et vers les secteurs fauchés où ils se sentent à découvert. Une fauche de l'extérieur vers l'intérieur de la parcelle tend à conduire les animaux au centre de cette dernière et à les piéger.



1- Faucher la parcelle en bandes, d'un bout à l'autre.



2- Commencer par faucher une bande centrale, puis faucher autour de cette bande vers l'extérieur de la parcelle.

### **F.1.4.3. Mesures visant à limiter l'introduction et/ou la dispersion d'espèces exotiques envahissantes**

Voici les précautions à prendre afin d'éviter la dispersion et/ ou l'introduction d'Espèces Exotiques Envahissantes :

- > Exiger un nettoyage systématique des machines (roues et chenilles des engins, bennes, et tout autre outil manuel) et des chaussures et gants du personnel avant le déplacement d'un site à l'autre, pour éviter le transport de fragments de plantes pouvant se développer ultérieurement. Les résidus issus du nettoyage devront être stockés et éliminés dans les mêmes conditions que les espèces exotiques envahissantes gérées ;
- > Limiter l'apport de produits extérieurs (terre végétale, remblais) qui peuvent contenir des fragments de tiges ou de rhizomes d'espèces exotiques envahissantes. La provenance de ces produits devra être vérifiée ;
- > Éviter de maintenir des terrains nus, c'est-à-dire sans végétation. Les terrains remaniés peuvent être rapidement colonisés. Ces espèces ont un large spectre d'action et s'adaptent facilement à une grande variété de milieux. Elles sont alors très compétitives sur des milieux remaniés.

## G. CONCLUSION

Sur les sites expertisés, les points suivants sont ressortis :

- > Présence d'un habitat caractéristique de zone humide : « Saulaies à *Salix alba* médio-européens – G1.131 » ;
- > Plusieurs espèces protégées à enjeu dont une espèce d'intérêt communautaire nicheuse à proximité immédiate du site : Pie-grièche écorcheur ;
- > Une espèce de reptile présente sur trois sites : le Lézard des murailles ;
- > Une colonie de Grand Murin (espèce de chiroptère d'intérêt communautaire) est référencée sur la commune d'Orges. Certains sites sont susceptibles d'être utilisés comme zones de chasse et/ou transit.

Ces expertises ont permis de mettre en évidence des enjeux écologiques variables d'une parcelle à l'autre.

Les prospections de terrain ont mis en évidence la présence d'enjeux écologiques variant de très faible à modéré au sein des parcelles étudiées. Les parcelles les plus intéressantes d'un point de vue écologique sont celles portant les numéros suivants : 3 ; 6 ; 7 ; 9 ; 13 ; 15 ; 17 ; 19 ; 21 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 29 ; 30 et 31.

On rappelle qu'une attention particulière devra être portée sur le caractère humide de certaines parcelles. En effet, la présence à proximité immédiate de cours d'eau ou de zones à dominante humides pourrait impliquer des expertises supplémentaires.

Certains espaces sont situés à proximité ou au sein de zonages d'inventaires (ZNIEFF) ou réglementaires (Natura 2000). Il en est de même pour des continuités écologiques probables entre plusieurs grands ensembles. Il incombe donc aux aménageurs de prendre en compte ces aspects dans le cadre de l'aménagement éventuel de certaines zones. Un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 pourrait notamment être prescrit par les services instructeurs dans le cas d'un aménagement des parcelles 3 ; 4 et 6.

Des préconisations ont été données afin de répondre au mieux aux enjeux en termes de biodiversité. Ces éléments sont à prendre en compte dans le cas de l'aménagement de certaines parcelles. Un non-respect de ces dernières pourrait exposer le contrevenant à des poursuites par les services de l'Etat, surtout en ce qui concerne les espèces protégées et la réglementation sur laquelle repose leurs statuts.

## H. ANNEXES

### H.1. STATUTS DE PROTECTION ET LEGENDE DES TABLEAUX DE DONNEES POUR LA FAUNE

#### STATUTS DE PROTECTION ET NIVEAU DE MENACE DE LA FAUNE

##### Rareté en région

Les différentes catégories sont :

- TC : Très Commun
- C : Commun
- AC : Assez Commun
- PC : Peu Commun
- AR : Assez Rare
- R : Rare
- E : Exceptionnel

##### Degré de menace régional

Les différentes catégories sont :

- DD : Données insuffisantes
- NA : Non Applicable
- NE : Non Evalué
- NM : Non Menacé
- LC : Préoccupation Mineure
- L : Localisé
- NT : Quasi Menacé
- VU : Vulnérable
- EN : En Danger
- Cr : Critique
- D : Déclin

##### Niveau de menace national

Une Liste Rouge n'a pas de valeur juridique mais constitue un bilan à propos du niveau de menace de la faune. La nomenclature de statuts diffère selon les taxons (oiseaux, amphibiens, mammifères...).

##### Liste Rouge Nationale

Les différentes catégories sont :

- DD : données insuffisantes
- LC : préoccupation mineure
- NT : quasi menacée
- VU : vulnérable
- EN : en danger
- CR : en danger critique d'extinction
- RE : éteinte en métropole

##### Statuts de protection

##### Protection nationale concernant les oiseaux : arrêté du 29/10/2009

- *Article 3* : Sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux notamment en période de reproduction et l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente et l'achat, l'utilisation commerciale ou non des oiseaux.

- *Article 6* : Afin de permettre l'exercice de la chasse au vol le préfet peut délivrer pour ces espèces des autorisations exceptionnelles de désairage d'oiseaux, sous réserve du respect de certaines conditions.

##### Protection nationale concernant les mammifères : arrêté du 23/04/2007

- *Article 2* : Sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des animaux dans leur milieu naturel. Sont interdits également la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux

**Protection nationale concernant les amphibiens et les reptiles** : arrêté du 19/11/2007

- *Article 2* : Sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des animaux dans leur milieu naturel. Sont interdits également la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

- *Article 3* : Sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des animaux dans leur milieu naturel.

**Directive oiseaux** : concerne la conservation des oiseaux sauvages

- *Annexe I* : liste des espèces qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

- *Annexe II/1* : liste des espèces autorisées à la chasse dans toute l'union.

- *Annexe II/2* : liste des espèces autorisées à la chasse seulement dans certains pays. La vente d'oiseaux sauvages, le transport pour la vente et la détention pour la vente sont interdits.

- *Annexe III/2* : liste les 26 espèces qui échappent à la règle concernant le transport, la vente et la détention de l'annexe II.

**Directive Habitat-Faune-Flore** : concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage :

- *Annexe I* : Liste des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

- *Annexe II* : liste d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation

- *Annexe III* : Critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire et désignés comme zones spéciales de conservation

- *Annexe IV* : liste des espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

- *Annexe V* : Liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesure de gestion

**Convention de Berne** : convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel

- *Annexe II* : espèces de faune strictement protégées.

- *Annexe III* : espèces de faune protégées mais une certaine exploitation est possible si le niveau de population le permet.